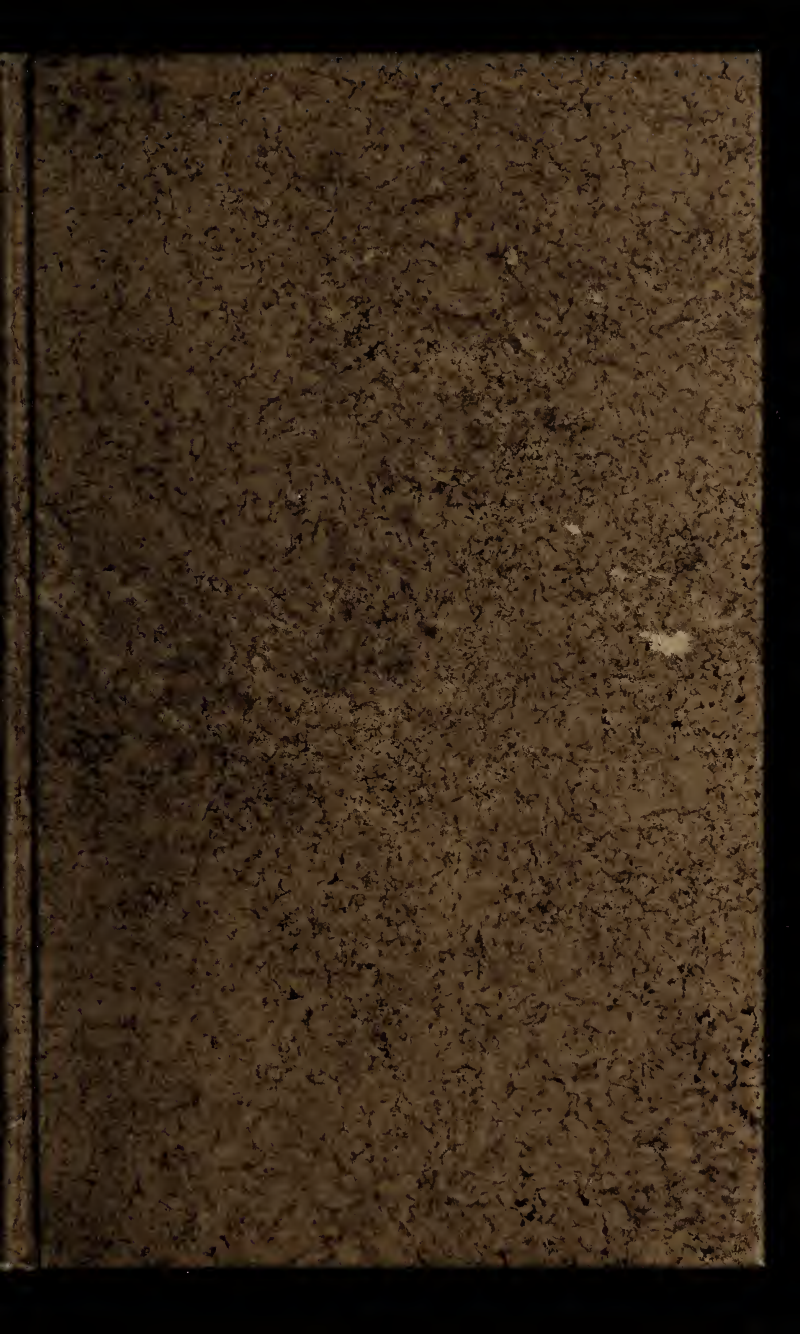
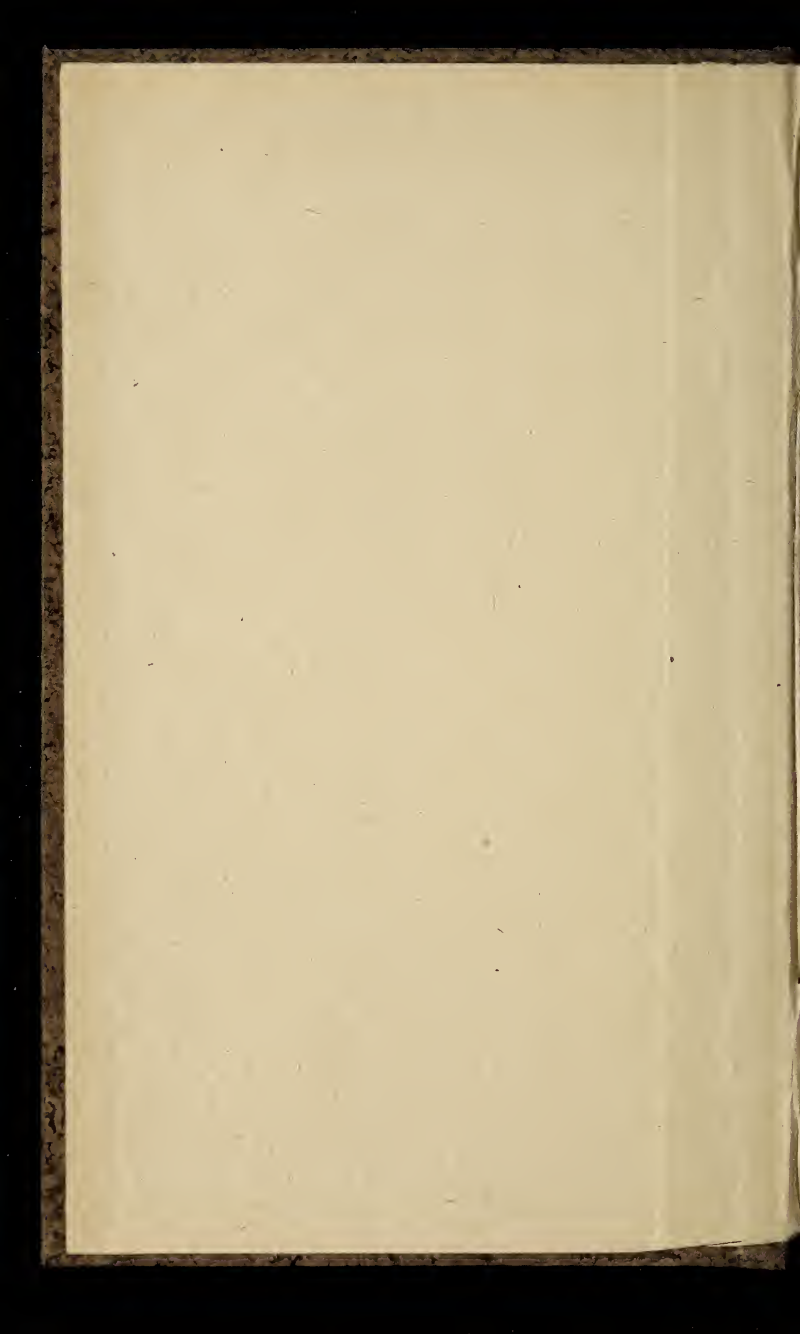
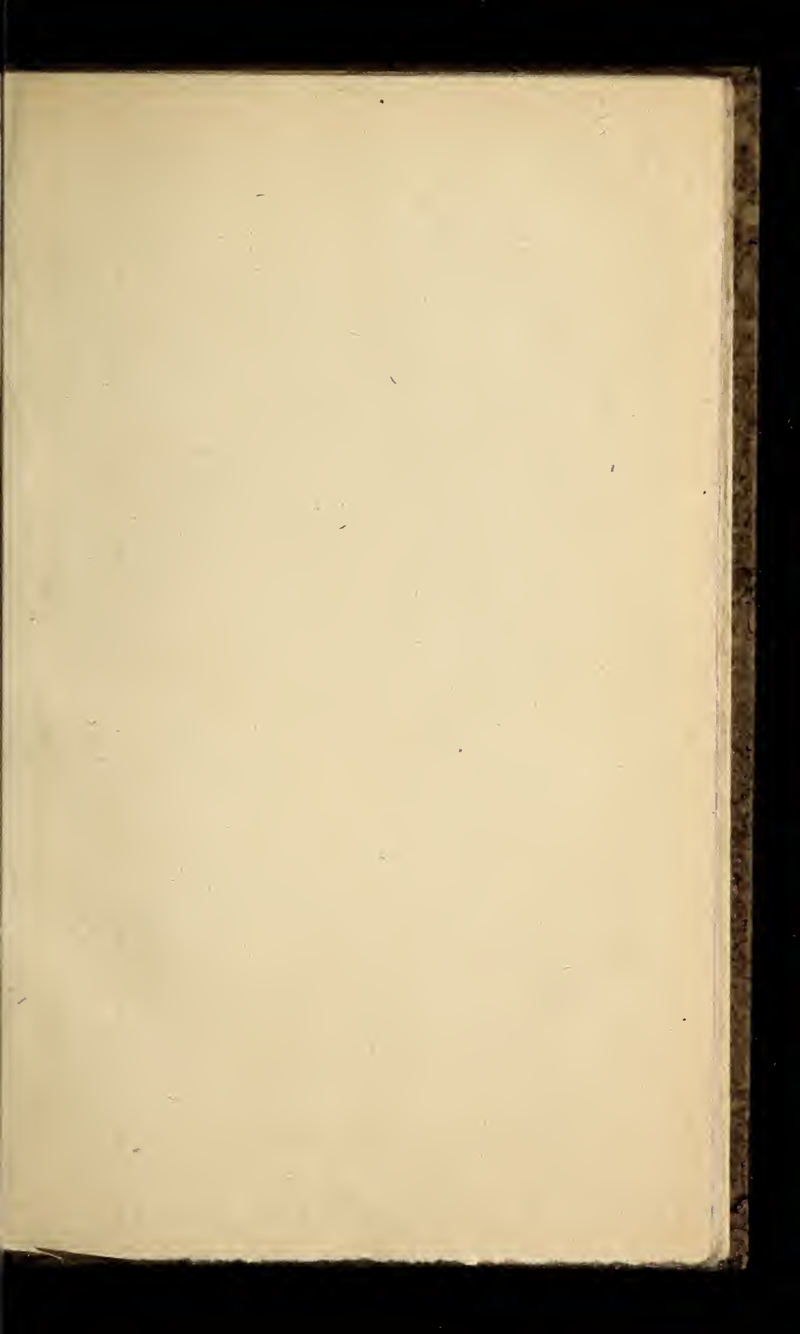
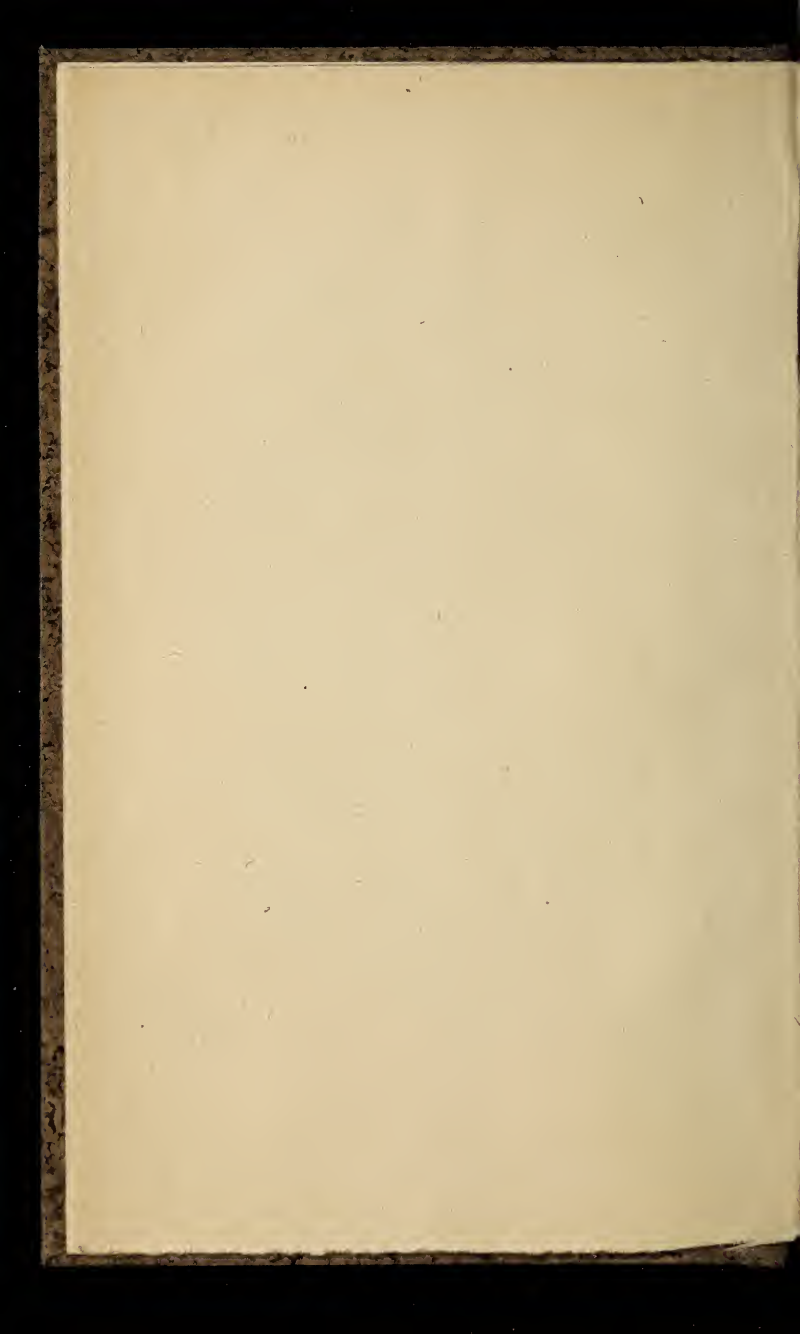








LE MIROIR DE LA IEVNESSE

Representant en l'abregé des choses arrivées au Pays Bas

La Tirannie d'Espagne, L'innocente patience des Provinces Vnies, Et la Main puissante de Dieu

Au commencement progres & affermissement de leur liberté.

Pour l'instruction de la Ieunesse & memoire a la posterité.

Translaté du Flamend



A MIDDELBOVRG

Chez Symon Moulert. 1616.



AVX NOBLES ET honnorables Seigneurs, les Seigneurs du Conseil de Messeigneurs les Estats de *Zelande*.

MESSIEVRS

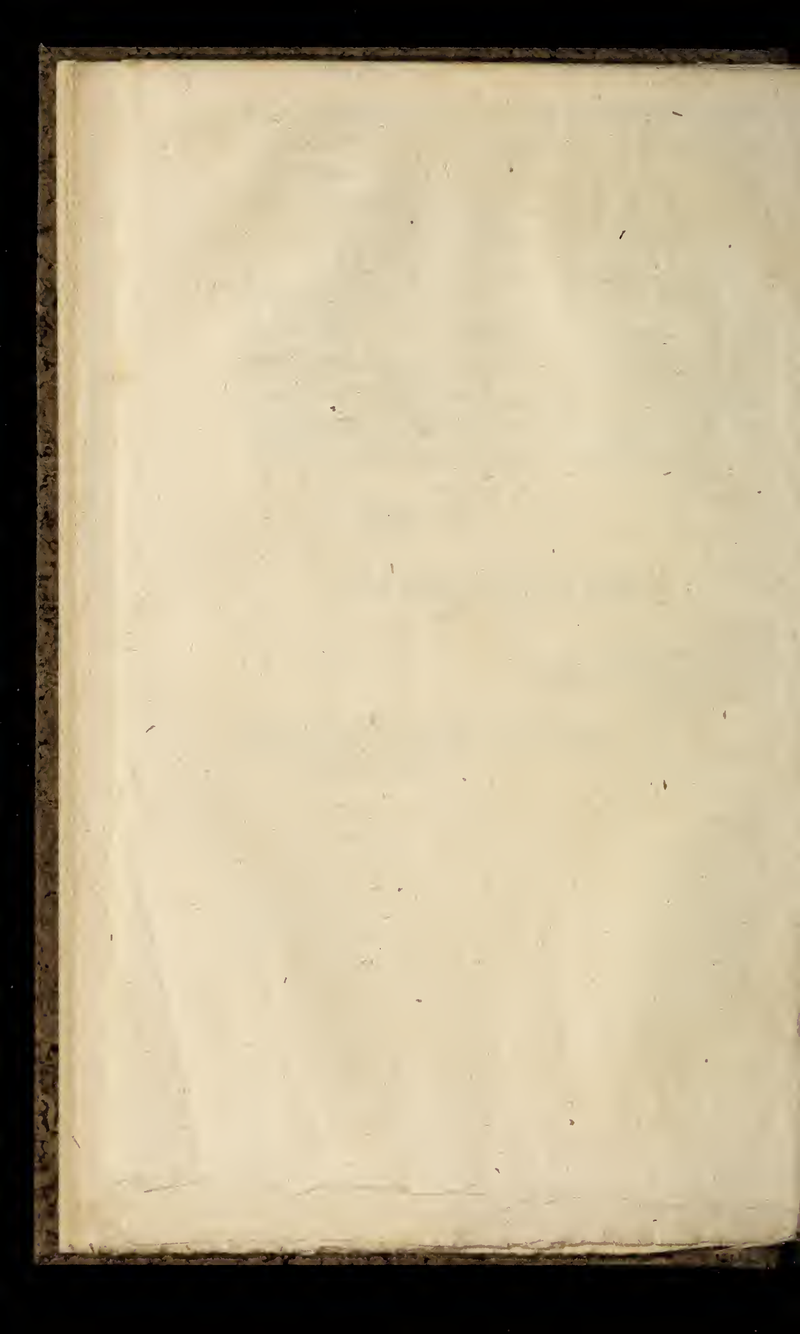
L'Eternel nous a fait vivre au temps des miracles: aians ouy de nos oreilles & veu de nos yeux comme spectateurs ses œuvres magnifiques & les exploits de son bras, au commencement progres & affermissement de nostre *Liberté*, acquise & maintenue sous la direction de vos S^ries. Sans contredit, la *Servitude* qu'on nous preparoit estoit extremement amere & insupportable. Le *Pape* violentoit les *Consciences* par l'*Inquisition*, a laquelle le *Concile de Trente* servoit de regle & d'instruction, & les *Evesques* nouvellement esclos avec leurs Officiaux d'exacteurs & d'Officiers. Le *Roy d'Espagne* tirannisoit les *Corps*, ravissoit & confisquoit *les biens*, & foulant aux pieds les anciens Privileges, reduisoit en desert nostre *Patrie* tant fleurissante, & des-lors menoit *nostre*

posterité

posterité comme captive esclave & prisonniere.
Or graces a Dieu de son don inenarrable, qui nous a delivrez par la vertu de sa dextre, a couronné sa delivrance de benediction paissant nos ames de sa pure parole en toute liberté, & faisant reposer un chacun de nous sous sa vigne & sous son figuier avec seureté & asseurance: Et nous ouvrant son bon Thresor a commandé a la benediction qu'elle fut avec nos Villes avec nos Provinces avec Force, Richesses, & Magnificence. Sur ce point il nous est necessaire d'engraver comme sur l'airain 1. le *Grand Benefice* de nostre Protecteur pour le remercier puis que tous ses bienfaicts sont sur nous: *2. l'Envenimee malice* de nos ennemis pour veiller & prier sans cesse. Ne permettons point qu'ils nous soient arrachez du cœur ou effacez de la memoire. ains mesmes *Que cela soit enregistré pour la generation qui viendra, afin que le peuple qui sera crée loue l'Eternel*: & avec fidelité & sincerité enseignons les a nos *Enfans*. De peur que par *l'Ignorance*, n'estans pas instruits, ou par *l'oubliance* n'y pensans plus l'ayans appris, *L'experience* qui est la Maistresse des fols, ne leur face gouster l'amertume de la misere par leur nonchalance. Representons donc au vif a nostre *Jeunesse*, comme en *Un Miroir* les choses notables du temps iadis: afin qu'elle chemine en pieté, & allaigre devore mille travaux pour la conservation de sa Liberté. Ce *Livret* tend a ce but, qui (en Flamend a diverses fois mis sur la presse) les represente succintement, pour aider la memoire, & pour faci liter l'in-

l'instruction, familierement. Qui composé par forme de Dialogue estant comme *Le Catechisme de nostre Estat* demande son rang aux Escoles, & paroissant a la Francoise aux escoles Francoises: qui est, de le conioindre au *Catechisme de nostre Religion*: Qu'on oste des mains de la Ieunesse & qu'on bannisse des Escoles les Livres fabuleux des Romans pleins de fadesses, afin qu'on plante en eux par le *Catechisme*, la pieté; & par *Cestui-ci*, l'obligation de recognoistre les miracles de Dieu pour l'aimer, & l'inimitie implacable de l'ennemi pour estre assiduellement au guet. *l'Enfant* demande & *le Pere* respond, car il est esgallement necessaire que les Enfans soient instruits de nouveau pour n'estre estrangers chez eux, & que les peres obvient a l'oubliance par un rafraischissement familier & iournalier, & s'apprennent les premiers pour apprendre les autres. Ces considerations m'ont induit de le translater, tant plus volontiers, afin que les Fideles *de la Flandre Gallicante d'Arthois d'Hainault du Tournesis &c* qui se sont sauvez, tant es autres Provinces que singulierement *sous l'ombre de vos S^ies* ayent tant plus d'occasion de recognoistre les admirables gratuités de l'Eternel: & de prier Dieu pour la conservation de vos *S^ies* que Dieu a choisis pour instrumens de l'affermissement de nostre affranchissement repos & Liberté. Car quand leurs enfans s'enquierent de la cause de leur residence en ces quartiers, puis que leur langue monstre qu'ils sont d'ailleurs, ne sont ils pas obligez autant

que





LE MIROIR DE LA IEVNESSE, ou l'abregé des choses advenues es Provinces du Pays Bas.

LE PERE.

MOn tres-cher Fils, c'est mon devoir, comme un bon Pere de vous nourrir & eslever en la crainte du Seigneur: & de vous representer ce qui est necessaire, pour vous y avancer. il n'y a rien de plus efficacieux, pour r'allumer en nous la pieté & crainte de Dieu, procedante d'un cœur pur & bonne conscience; qu'une serieuse Meditation de ses bien-veuillances desquelles comme excellentes richesses de sa grace, & au regard du corps, & au regard de l'Esprit, il nous a benits. Pour en choisir une d'un si grand nombre; voicy une benediction non pas des moindres, mais digne de toute estime & recommandation (chose merveillieuse devant nos yeux, que la posterité lira avec admiration, nos bons voisins avec liesse, nos haineux & ennemis avec espouvantement) qu'apres vne Guerre sanglante de tant d'années, nous sommes affranchis des griffes de nos ennemis: qui passé longues annees n'ont eu autre but ou visée que de renverser & abolir, nos vieux Status & belles libertés, les bonnes Loix & tres excellens privileges: & de nous ravir, & la vie, les biens, pour assuiettir nos enfans & les enfans d'iceux; & rendre leur vie amere par une servitude dure & ignominieuse. En sorte que sommes infiniment

 obli-

obligez, de presenter en tout temps, en Esprit, nos requestes avec action de graces, au Dieu de consolation & Pere de misericordes, de cest heureux & honnorable succes, que le Roy d'Espagne nous recognoist libres, point subiets, mais affranchis de ses commandemens.

le Fils.

Treshonnoré Pere le but de tout le propos que i'ai oui, cest crain Dieu & garde ses Commandemens, car cest la le tout de l'homme. Aussi ce m'est un dessein arresté, de m'exercer en pieté. Mais est-ce un si grand point que le Roy d'Espagne nous recognoit libres? le recit qu'on fait de sa tyrannie est il guidé par la verité sans artifice? ma Ieunesse me sert d'excuse, si ie ignore ces funestes Tragedies.

le Pere.

Tenez pour asseuré, que vostre vie, & la vie de vos semblables a este poursuivie dés la naissance! mesmes assaillie, comme plusieurs ont experimenté, au ventre de vostre Mere pour l'estouffer. La cruauté a esté tant Barbare, & la verité tesmoignera pour moi que *Pharao*, *Herodes*, *Phalaris*, *Nero*, *Diocletian*, *Iulien l'Apostat*, ou quelque autre de telle sauvage composition, ne se sont monstrés si bouillans & furieux a d'estruire & exterminer leurs suiets; que ces Tyrans, le Roi d'Espagne, & ses Lieutenans en ces Provinces.

le Fils.

Mon Pere conferant a part moi ce present discours avec vos devis iournaliers, ie remarque que vous prenez ce suiect merveilleusement à cœur: & veu' que maintenant vous avez loisir & plaisir pour deduire plus amplement ceste matiere, ie vous supplie d'avoir pour agreable, de vous estendre sur l'Histoire des choses passées. d'Vne part afin que ie ne vive point en estranger, ignorant ce qui me concerne: d'autrepart afin que la cognoissance du passé embrase tout ce qui

qui est dedans moi pour benir le Nom de nostre Dieu qui nous a regardé de son Oeil & gardé par sa puissance.

le Pere.

I'en devise & discours volontiers. Et en cela ie fai choses convenables á l'Obligation que i'ay a la Patrie & á l'affection Paternelle que ie vous porte. En verite un tel est indigne d'estre né & fomenté au giron de la Patrie, qui les ensevelit dans l'oubliance. Vn tel est indigne d'estre reputé bon Pere qui ne les engrave en ses Enfans : voire & autant soigneusement, que le peuple d'Israel estoit obligé par le commandement de Dieu Deut. 6. de rememorer a leurs Enfans, les miracles grands & merveilleux de leur delivrance hors d'Egypte. Donc en esperance qu'instruirez un Iour vos enfans, si Dieu vous en donne selon sa grace; ie vai vous deduire quelques particularités qui mettront suffisamment au iour & en lumiere la Tyrannie Espagnolle, s'il y a quelque point qui vous arreste, ie desire bien que vous m'interrompiez : proposez vos difficultés & i'y respondrai.

le Fils.

Treshonnoré Pere. de grace & avec vostre permission, quel a esté le commencement la source & le lévain? qui l'Autheur! qui le promoteur de nos miseres & maux Tragiques?

le pere.

Nostre mal n'est point d'auiourd'hui ni d'hier. Cest par un trop long temps qu'il a continué, & long temps y a qu'on a abusé de nostre patience. l'Inquisition execrable & detestable, a forgé, mesmes du vivant de *l'Empereur Charles 5.* plusieurs placcarts Sanguinaires, en vertu desquels, on en a enterrez tout vifs; on a faict passer, par l'Espée, par la Corde, par le Feu, & par l'Eau, plus de cinquante mille personnes. Et ce qui est si grand apart soi, est toutefois petit, con-

 feré

feré & comparé avec ce qui a suivi, sous le mal-heureux & lamentable Gouvernement du *Roy Philippe 2.*

le Fils.

Ie suis espouvanté, il faudroit des Oreilles de fer, un cœur d'acierces mots effroyables, pendre, brusler enterrer &c. me, herissent le poil. Ce *Charle 5.* n'est il pas l'Ayeul de *Philippe 3. à present Roy des Espagnes?*

le Pere.

Ouy bien. Mais sous le Regne de son Pere Philippe 2. nostre mal-heur a surmonté tout remede. Il est impossible, de mettre par ordre la barbarie & Placcarts sanguinaires, les meurtres, bruslemens & saccagemens, les foulles, les violations des filles, des femmes & l'insupportable rage & outrecuidance des Rodomontades du *Duc d'Albe, de Don Loys, de don Ioan de Vergas,* de leurs Collonels, Capitaines, soldats & gouiats.

le Fils.

Mon Pere, il est bien aisé de comprendre quel eust esté nostre traitement, si leur violence n'eust esté contre-carrée: si est-ce que ie ne me scai imaginer que les autres Nations & Royaumes s'accordent avec l'Espagnol, & que nous sommes seuls a nous plaindre & nous lamenter de sa cruauté.

le Pere.

Vostre iugement se rapporte a vostre cognoissance qui est bien petite: quand avec le Temps vous aurez fueilleté les Histoires, alors mieux guidé, & informé vous changerez d'advis. Car il n'y a presques nation ou Royaume qui ne se soit plaint, & ne deteste encore, ou sa cruauté, ou sa desloyauté, ou, toutes les deux ensemble. Ces barbares, commét ont ils eschaffaudez ces incoulpables? ie nomme les habitans des Indes Occidentales, du Bresil, du Peru, sur lesquels la nature ne leur avoit donné aucun pouuoir ny commandement. Le Roy d'Espagne en estoit il Seigneur?

Et

Et toutesfois, ceſt la,ou leur meſchanceté & inhumanité eſt montée au comble:avec ce ſeul proufit, que celuy qui les lit ou les entend, ſe trouve ſaiſi de frayeur, & tient l'Eſpagnol, & ſes adherens du tout abominables. Il me faudroit compoſer des vollumes ſi i'amplifioy mon diſcours amaſſant & entaſſant, avec verité, les torts, foules, les outrages, & les ſeignées qu'ont endurèes,ces povres habitans ſous Philippe 2. ſelon que leurs propres eſcrivains en ont parlé.

le Fils.

Mon Pere,i'en ten maintenant que l'ignorance m'a fait broncher:ie ne cognoiſſoi pas ces legendes.En outre un iour ſe trouva en mes mains une Medaille avec ceſte Inſcription *Veſpaſianus delitiæ generis humani*, ceſt a dire *Veſpaſian eſt les delices des hommes.* & ſur le revers, *le divin Philippe le treſbon Prince* ce qui me fit croire qu'il n'eſtoit pas ſi inhumain ni tel Tyran comme pluſieurs par paroles & par eſcrits le depeignent & qualifient.

le Pere.

Les grands Seigneurs pour cruèls qu'ils ſoyent ont touſiours á leur ſuitte force flatteurs & Prothées de cour, qui excuſent telles actions, les loüent & les exaltent. Ne vous rapportez point a ces langues mercenaires & menſongeres, ains á ce que i'ay veu & ſcay teſmoigner par cent mille teſmoins oculaires, la crainte me faict adiouſter, ceſte clauſe, que quelques uns ſortiront d'entre nous,qui eſpagnoliſé s'eſtans vendus & livrés(touchans l'Or d'Eſpagne)traiſtres a la Patrie prendront la peine de couvrir ces enormités par pretextes & apparence de raiſon.Mais toy mon Fils donne toy garde de telles perſonnes comme de la Peſte: Aſſeure toy,que le luſtre de telle couleurs ſont trapes & pieges pour vous enlacer avec vos ſemblables.

le Fils.

Par ainſi il nous faut pourvoir, que la Tirannie qu'avons chaſſée par vive force, pour l'advenir ne nous maiſtriſe plus.

le Pere.

Voire,tout mon ſeul but eſt de vous apprendre qu'il ne ſuffit pas d'avoir une fois chaſſé & banni la domination Eſpagnolle: mais comme un principal adviſe-toy, par deſſus noſtre courageuſe & virile reſiſtence deſia monſtrée;que noſtre poſterité employant le verd & le ſec n'admette nullement l'Eſpagnol dans nos limites. Quelle ne ſe laiſſe charmer ne ſe bander les yeux pour n'eſtre derechef reduire au ioug de ſervitude, Tel eſt le deſſein de l'Eſpagnol & de ſes confidens qui ourdiront ceſte toile finement, avec une prodigue profuſion de leurs liberalités n'eſpargneront les grandes promeſſes, & anobeliſſemens des familles, ſe deguiſeront d'un fard & ſainćteté Ieſuitique, & ſe ſerviront d'une infinité des ſiniſtres praćtiques.

le Fils.

Mon Pere,ie vien de vous ouïr qualifier comme ſource de noſtre mal, le conſeil de l'Inquiſition, qu'eſt-ce que cela?

le Pere.

Ie vous en donnerai des bons enſeignemens, eſcoutez attentivement. Le Seigneur ſelon ſa grace par la predication de ſon Evangile á la confuſion de la doctrine Papale, avoit faićt la lumiere reſplendir des tenebres,tant es autres Royaumes qu'en ces Païs Bas, avec tel ſucces, que pluſieurs eſmeus d'un ſainćt zele a leur ſalut, aidés par la lećture des eſcritures ſainćtes ſe voioyent enveloppés & detenus es profondes tenebres. Perte, que le Diable n'a ſceu ſupporter: mais eſcumant de rage a invité & incité le Pape le Roy d'Eſpagne & leur ſuppoſts d'eſtablir en ces Provinces par la force & rigueur des Placcarts,l'Inquiſition d'Eſpagne; qui eſt une rigoureuſe recherche & ſevere contrainte des conſciences:premierement inventée & eſprouvée contre les Mores,Saraſins, & Iuifs *de Granade* Au preiudice de toute ſorte de perſonnes,Eccleſiaſtiques & politiques,á la ſubverſion de nos privileges &

cheres libertés & (qui surpasse tout de plusieurs graine á la ruine totale de la vraye Religion.

le Fils.

Les autres se contentent ils de ceste Inquisition? permettent ils qu'on les en emmuselle?

le Pere.

On ne pourroit affirmer que tous s'en contentent, veu qu'en divers endroits on s'y est formellement opposé. prenons cest exemple: Ceux de Rome, ville Capitale de la Papauté ne l'ont voulu admettre n'y souffrir Car l'an 1559. les Bourgeois, de main forte, prindrent & bruslerent le Palais de l'Inquisition ; mirent hors les prisoniers, blesserent le grand Inquisiteur de la foy & donnerēt la chasse a ses complices. Estoyent tout disposés de metrre en feu le Cloistre de *Minerva*, maison appartenante a l'Inquisition, si *Marco Antonio Columna, & Iulio Cæsarino*, deux Seigneurs fort respectés, n'eussent appaisé le tumulte par leur bons propos. En pareille maniere, ceux de *Naples, Venise, Milan* , &c. Villes toutefois bien addonnées á la Papauté, ont fermés leurs portes a l'Inquisition.

le Fils.

Tout cela est plein de merveilles !

le Pere

Allons plus avant, & vous monstreray plus au clair combien elle est mal voulue. les Marchands de Lisbonne ont offert au Roy Philippe 2. emparé de la Couronne de Portugal, deux & demi Millions de Ducats, pour impetrer ceste simple immunité : a scavoir, que nul Bourgeois ne seroit faict prisonnier par l'Inquisition, sans luy nommer sa partie, & specifier les causes de son emprisonnement: & de ne le condamner sur la deposition de quelques tesmoins, sans au prealable en exhiber un double au prisonnier pour y respondre.

le Fils

Qu'ont ils receu pour Apostille?

le Pere,

Vn beau rien entre deux plats.

le Fils.

Comment! faut il en tels quartiers compter argent pour impetrer du Roy ce qui est de raison & obtenir audience, avant que prononcer la sentence?

le Pere.

Soit a droit, soit a tort il faut passer ce pas; telles sont les menées de l'Inquisition. Car les Inquisiteurs ne veulent point de restrictions, ains tiennent une authorité non limitee: pour condamner a leur plaisir & volonté, & admettre en tesmoignage contre le prisonnier, ses ennemis capitaux; mauvais garnemens! reiectables en une cause de soixante sous, voire qu'eux mesmes y sont apostés, en conformité d'Anne & de Chaiphe qui rechercherent des faux tesmoignages contre Iesus Christ.

le Fils.

Mon Pere, qu'il vous plaise me faire entendre le contenu des Placcarts que l'Inquisition a forgez contre nous.

le Pere.

Ie le veux, afin qu'entendiez le ioug qu'on nous mit sur les espaules. Les Placcarts de sang sont prohibitions d'acheter, d'avoir, de lire, les bons Livres, de *VVicclef, Luther, Calvin, Melancthon, &c.* de ne pas lire, diviser, ne disputer de l'Escriture saincte: hors les Theologiens, les Docteurs, de ceste faculté, & autres ausquels le Pape de sa grace, & pleine puissance l'aura concedé le tout sur peine de perdre & corps & biens.

le Fils.

Ce n'est pas la le Commandement de nostre Seigneur Iesus Iean 5. *Enquerez vous diligemment des Escritures.* Quelle folle presomption, & outrecuidance á l'homme corruptible d'abroger ce que Dieu, seul sage, immortel, invisible, a commandé en termes exprés?

le

le Pere.

Vous iugez ſur ce point, d'un droit iugement: pourſuiuez a me preſter l'oreille. Sous pareille peine on defendoit de loger ou recevoir chez ſoy vivres & accoutremés: de preſter argent, à quelcun ſuſpecté tant ſoit peu á leur advis d'Hereſie : point á ſon Pere ou á ſa Mere, point à ſon Frere ou a ſa ſœur. La ſeule faveur & grace ſpeciale de la cruauté, pour ceux qui ſe recognoſſoient avoir faillis, eſtoit de trancher la teſte aux hommes, & d'eſtrangler les femmes. Autrement ſi on perſiſtoit en la verité cognue, la ſentence portoit pour les hommes de les bruſler vifs & les conſumer en cendre: pour les femmes de les enfouir & enterrer toutes vives.

le Fils.

Voila une grace mal-gracieuſe, encore vaut il mieux de paſſer d'ici par le feu á la vie, que d'eſtre un tiſon des flammes eternelles.

le Pere

C'eſt bien dit, Et les remonſtrances que ie vous fay de iour en iour tendent la, qu'ayez pour chef de ſapience, la crainte de l'Eternel devant vos yeux. Continuez d'entendre ce qui ſuit.

le Fils

Quoy? eſt-ce peu de choſe d'avoir ſi rigoureuſement defendu les bons livres? qui plus eſt, le livre de noſtre Dieu, deſtiné & ſuffiſant, pour nous rendre ſages à ſalut par Ieſus Chriſt?

le Pere

Il y a plus, pour nous intimider d'avantage, on declaroit les perſonnes condamnées en faict de Religion, inhabiles de pouvoir teſter, legater, & ordonner de leur derniere volonté: qui eſt neantmoins permis, aux larrons, voleurs, meurtriers & autres de ſemblable farine.

le Fils

Qui diroit, qu'un Prince, qui doit eſtre le Pere de

ſon

son peuple, tormenteroit de la façon ses bon suiects.

le Pere.

La chose va comme ie vien de dire. Qu'ainsi soit on a souventefois, veu les Peres & Meres estre condamnés d'heresie, executés ou bannis, pour avoir gousté de leur sceu ou a leur desceu, de la chair un vendredy ou iour de quatre temps; pour n'avoir esté precisemét au temps prefix a la confession. & leurs enfans ou heritiers deboutez de la succession, mis en chemise, trottoyent comme povres Vagabonds, voyoient en leur place, les Espagnols lacheurs de cabas piaffans comme de Dons, les Italiens pleins de verolle les Bourgignons & Albanois un accroissement d'hommes pecheurs, emparés de leurs biens, & heritages, qui les parens, comme patrimoine de leurs ancestres avoient laissés, ou qu'á la sueur de leur corps, ils avoyent iustement acquis & amassés.

le Fils.

Estce de ceste façon qu'on nous a maniés? nos Peres ont tresbien faict de s'opposer avec ceux de Rome, Naples, Milan, & Lisbonne, a l'Inquisition? mais que ie demanderai volontiers, nos ennemis rompus en finesse, & pleins de practiques, ne se sont ils sceu imaginer quelque chemin pour l'introduire & nous y astreindre?

le Pere.

Pour response, ils travailloyent de gaigner ces deux avantages, d'introduire *l'Inquisition d'Espagne & le Concile de Trente*. pour faciliter le chemin, ils s'estudioyent d'eriger trois Archeveschés, de creer plusieurs Evesques (desquels deux seroient Inquisiteurs) qui iouyroyent de la plus belle & meilleure partie, des biens, & revenus, des principaux monasteres, Abbaies, Prevostés &c. de ces Provinces,

le Fils

Il y avoit du mal, non seulement pour ceux quils nomment

nomment Heretiques;ains aussi du danger pour leurs Ecclesiastiques. Mais Messieurs les Estats,mesmes les Prelats,qui avoyent aussi voix au Conseil,ont ils presté a cela leur consentement ?

le Pere

Vostre demande est bien a propos.Les Estats &les Prelats y interressés,n'y furent nullement cognus Cestoit une resolution d'Espagne, qui eust esté mise en effect, sans en rien toucher,ou en demander conseil,ie laisse la le consentement des Estats, Prelats, & Magistrats des Villes.

le Fils.

Qui estoit cest arcboutant & principal entremetteur de ces affaires, tendans a l'infraction de nos Privileges, avec un tant notable interest de nostre chere Patrie.

le Pere.

Cestoit le *Cardinal Granvelle*,un fin Renard,a qui les meschancetez ont donné memoire Eternelle: estranger en nos provinces,ains espagnolisé iusqu'aux mouelles des os: crée Archevesque de Malines, & assis au gouvernail de l'Eglise & de la police. Pour sa pension on lui avoit destinés(des-ia il vendangoit l'Abbaye de Sainct Amand) les revenus de l'Abbaye d'Aflegem, qui aiant un fond de cinquante mille francs de rente, est la plus grasse de toute la Flandre.

le Fils.

Les Estats voyans qu'on tranchoit ainsi du Maistre se sont ils teus? qu'ont ils repliqué?

le Pere

Les Estats generaux, encore que bons Catholiques pour parler correctement, grands Papistes, n'ont voulu approuver ces nouvelles dignités,iugerent que cestoit un accessoire que la manutention de la Religion Romaine,qu'on s'y proposoit. ains que le principal estoit, de porter le coup mortel a nos privileges; pour

l'eriger un conseil, gouvernant d'une authorité absolue auquel ces creatures d'Espagne presideroient, parmi les Estats auroyét les premieres seances les supprimeroient a force des suffrages, & feroient une bresche en la liberté de proposer & de recueillir les opinions pour la conservation de nos franchises, voire la banniroyent du conseil, & l'aboliroyent du tout.

le Fils.

Comment ce porterent en ces occurrences, tant de si grands Seigneurs, les Prelats, les Nobles, & sur tout les Seigneurs de l'Ordre de la Toyson d'or?

le Pere.

Les principaux du Clergé, de la Noblesse, & des Villes, prevoyans la ruine & dissipation de l'Estat, s'y sont iustement opposez. Mesmes la Regente du Païs, les Seigneurs de l'Ordre, & le conseil d'Estat, iugerent tous tres-necessaire, d'advertir le Roy, du grand peril & danger qui menaçoit ces Provinces.

le Fils.

Qui eurent la charge, de ceste scabreuse & dangereuse commission? *le Pere.*

Le *Baron de Montigni*, Chevalier de l'Ordre, Frere du Comte de *Hoorn* fit a ces fins un voyage en Espagne mais sans succes, le Comte d'Egmont, en fit un autre, trois ans apres, ne raportant en la commune tristesse, pour consolation, que belles paroles qui sont des nuées sans eau.

le Fils.

Ie m'estonne que ces grands Seigneurs avec toutes leurs peines n'y ont sceu proufiter?

le Pere.

Ie vous feray un petit narré du subsequent. La Duchesse de Parme au mois de Decem. l'An 1565. receut lettres d'Espagne, avec commandemens expres, de faire observer & executer ric a ric sans connivence les Placcarts ordonnés par l'Empereur Charles. & par

le

le Roy, concernans la Religion; de fecourir les Inqui-fiteurs en leur charges: & d'introduire les Evefques, leur tendre la main & prefter toute faveur & affiftence.

le Fils.

Y a il encore d'autres Seigneurs qui fe font employez au bien & fervice de l'Eftat? car ie tien comme trefconvenable, que la pofterité cognoiffe, les exploits faits par nos predeceffeurs, auant qu'on ait opfé la force pour noftre iufte defence.

le Pere

On ne fcauroit s'y employer avec plus de prudence & diligence qu'on na faict, pour amolir le courage du Roy & le faire penfer a des confeils plus digirez plus doux & moderés. Mais ce mal-heur nous fuivit de pres, que par faux rapports nos bons fervices furent toufiours mal interpretés. En l'An 1565. bon nombre des plus fignalés de la nobleffe, fupplierent la Regente a Bruxelles, avec toute fubmiffion, pour remedier & prevenir les defordres, d'interceder envers le Roy: afin d'obtenir la furfeance, de l'execution des Placcarts de l'introduction de l'inquifition, & de l'erection des nouveaux Evefques, la deffus, en l'an 1566. fut trouvé bon, avec l'aggreation de la regente, des Seigneurs de l'Ordre, & du Confeil d'Eftat, de deputer vers Efpagne, le *Marquis de Berge*, & le *Baron de Montigni*, deux Chevaliers de l'Ordre de la Toyfon d'Or.

le Fils

Il eft bien a penfer, que cefte ambaffade pour la feconde fois refumée, pour un fuiect, fi iufte, equitable, & important au bien du Païs, y aura de beaucoup fervi.

le Pere

Non plus que la premiere. elle coufta & coupa la vie á ces deux Seigneurs. le mal alla en empirant, tombions de fievre en chaud mal, & au lieu de la douceur

&

& moderation esperée & desirée, on vit en Flandres Arthois, Hainault, &c. ruisseler le sang innocent.

le Fils.

O Mon Pere! qué voila pour ceux de la Religion des temps tristes & calamiteux. la Religion n'a elle pas esté pour lors du tout exterminée? & le Fil de la predication de l'Evangile retranchè,

le Pere.

Nullement, graces à Dieu. La Tyrannie, la persecution, sont par trop foibles pour retardér le cours de l'Evangile, au contraire verifierent le propos sententieux de Saint Cyprien non moins en ces temps, qu'en son siecle, tousiours veritable. *Sanguis Martirum est semen Ecclesiæ* cest a dire: *le Sang des Martirs est la semence de lEglise.* plus on a massacré, & plus fertilement la Religion a provigné. les Lis des champs sont comme retenus par les Espines mais au travers & en despit des espees & Hallebardes voire au milieu du feu, attisé á outrance par nos ennemis, pour reduire en cendre les protestans le peuple de Dieu s'est heureusement multiplié les cendres volerent par tout. Cestoit un esclair qui se fit voir par toutes les Villes de ces Provinces, au dessus de toute resistence des Hommes.

le Fils.

Selon mon petit sens, i'eusse conclu, que la persecution eust entierement affermi la Religion Romaine triomphant apres la victoire.

le Pere

Rien de cela. & qui est admirable, en peu de iours on abatit les images, on ietta les Autels hors des Temples. Ceux de la Religion Reformée, prescherent l'Evangile, administrerent les Sacremens, selon l'Ordonnance de Christ, & la practique de la primitive Eglise, publiquement. En la seule Province de Flandre on prescha en plus de Soixante places tout a la fois.

le Fils.

Veu

Veu qu'on sçavoit pour vray, que par l'abattement & demolition des Images le Roy estoit alteré, & fumoit de Colere : ceux de la Religion ne se sont il pas advisés de l'appaiser & l'addoucir?

le Pere.

Ils addresserent au Roy une Requeste, qui le 27 Octobre l'An 1566. fut presentée es mains de *Philippe de Lalaing, Comte de Hoochstrate*, Lieutenant en Anvers pour le Prince d'Orange, ils declaroient n'estre ni tisons, ni allumettes de ces tumultes : qu'au saccagement des Images ils n'avoyent aporté aucun conseil. Supplioyét sa Maiesté de se rememorer le sain & saint advis de *Gamaliel* que l'homme par contrainte ne peut violenter la foy & la Conscience, faisoyent profession de leur Foy, comme conforme aux Escritures saintes au Symbole des Apostres, & aux plus anciens conciles, protestoient d'estre prests, de se submettre, a un Concile libre & general ou bien, à un National, d'Allemagne, de France, d'Angleterre, & d'autres Païs circonvoisins finalement ils promettoenit tous bons services, prompts & volontaires, de contribuer avec les autres de payer les impositions, le tribut, les peages: & de surplus, s'il plaisoit a sa Maiesté les gratifier de la Liberté de la Religion, offroyent de consigner la somme de trois Millions d'Or à ses finances.

le Fils.

Quel estoit l'effect & l'operation de ceste Requeste?

le Pere.

Rien qui vaille. le tout estoit mal interpreté envers le Roy, & son Conseil dont la Regente, receut Commandemens, d'abolir les predications, par amitié ou par main forte. Ce qu'elle exploicta selon son pouvoir iettant en prison & mettant a mort, les Ministres, Anciens, & touts ceux qui craignoyent Dieu: de sorte qu'es Mois *de Mars & d'Avril en l'An 1567.* l'exercice public de la Religion estoit du tout interdit & abrogé.

le Fils.

Mais que fit on des Temples que les nostres avoient bastis pour leur exercice?

le Pere.

Tous tels bastimens & autres lieux destinés a la Predication, (les ennemis fortifiés de nouvelle gendarmerie, & favorisez de la volonté du Roy) ont esté rasés, & demolis. Des ruines & materiaux on bastit des gibets pour y pendre les Reformés. Plusieurs s'y porterent avec une diligence incroyable : Les uns poussés d'un zele sans cognoissance, par haine de la Religion : Les autres, pour ne point estre suspectez ni suspendus pour Heretiques.

le Fils.

Sans doute la fureur & persecution a suscité un piteux carnage?

le Pere.

N'en doutez point, on ne parloit, que d'estrangler, de pendre, de brusler, de decapiter, c'estoyent des Villettes qui en peu de temps ne fournissoyent une cinquantaine pour l'execution. Es bonnes Villes; les noyés, pendus, bruslés, montoyent a deux, trois, voire quatre cent personnes: Ie passe le grand nombre de ceux qui aux champs furent mis a mort, par les Prevosts des Mareschaux, Baillifs, & autres officiers; ceux ci despeschoient sur le champ, & à l'instant, tels, qui tant soit peu, leur estoient suspectés ceux qui en grand nombre, abandonnans le bagage, quittans maisons & metairies, se sauvoient & sonnoient la retraitte, estoient heureux & sages. Car leurs Compagnons, empestrés & accrochez a leurs biens, qui sont espines; dissimulans, allans a la Messe se confians & consolans des promesses fardées de la Regente, & de ses adherens, furent pour la plus part de bonne prinse. Et experimenterent, bruslés, estouffés appliqués à la question, des peines & tormens horri-

horribles & effroyables.Ceux qui en petit nombre se tenoient ca & la cachés avec tremblement, trainoient une vie plus miserable que mille morts, & a la fin reduits a grande povreté eschappoient par la fuitte, en grand danger de leur vie.

le Fils.

Or la Tyrannie est elle ainsi montée au plus haut estage de forcenerie, sans quelque esperance ou apparence de delivrance?

le Pere.

C'est a bonnes enseignes qu'on nomme ces outrages, rage & tyrannie. Mais á les balancer, avec ceste mer & ilyade des maux qui suivent de pres,ce ne sont que commencemens de douleurs. Ce sont chiquenaudes, en comparaison des violences plus que Barbares degorgées par le Duc d'Albe, homme de sang & monstre d'impieté. Car des son entrée, s'estant par la gendarmerie asseuré de toutes les Villes, & forteresses du Païs: (il les obtint sans coup ferir, personne n'iiant envie de s'opposer au Roi ou a son lieutenant) il mist en train, & renouvella les placcarts de rigueur bastis contre la Religion: & se proposoit d'assoir tout a la fois, les trois pierres de nostre servitude, le *Concile de Trente, les nouveaux Evesques & l'inquisition d'Espagne.*

le Fils.

Mon Pere, Ie me souvien, que ci dessus m'avez tenu propos, du Concile de Trente; de l'Inquisition, & des Evesques: mais ceux qui auparavant les avoient contre-quarrez que firent ils alors?

le Pere.

Le Duc leur lia pieds & mains. Car annullant les Estats generaux, il substitua un Conseil de douze, composé d'Espagnols, & de ceux de leur faction, hommes pernicieux, vendus a malfaire. Le Licentié

Iean Vergas, estoit le President; banni & chassé d'Espagne pour malefice, (comme plusieurs ont tesmoigné) aiant violé une Orpheline de son parentage. l'Homme le plus cruel d'entre les cruels, n'aspirant que le sang & biens de ceux du Païs Bas.

le Fils.

Est-ce la ce *Vergas* qui sert de ris & passe temps aux Escoliers?

le Pere

On se mocquoit á bonne raison, de l'Asnerie de ce lourdaut qui laissa un eschantillon de son bon Latin, aux Professeurs de Louvain: car iceux protestans de l'infraction de leurs Privileges, le fils du Prince d'Orange estât saisi, pour de leur Vniversité, le mener prisonnier en Espagne: il leur respondit. *non curames vestros privilegios*, cest a dire: *Nous ne nous soucions pas de vos privileges.* Il portoit le tiltre de Licentié, non pour son scavoir, mais a cause de la licence qu'il usurpoit, à tormenter ces Païs, d'une rage & insolence desmesurée. il avoit de quoi se vanter, *Vergas habet Virgas.* cest a dire. *Vergas a des Verges*, comme fleau & fouët de l'Estat. Cestui-ci, avec ses complices, s'est tresbien souvenu de practiquer le Conseil, qu'un iour le Iesuite *Cornelius Callidius Chrisopolitanus* suggera au Roy d'Espagne.

le Fils.

Appelloit-on cela addoucir & moderer les affaires?

le Pere.

Qui a bon sens, & bon œil qu'il en iuge. l'Espagnol iugeoit que le chancre inveteré n'admettoit autre remede. Cest un proverbe, la douceur du Chirurgien, faict puir les playes, mais tournez le fueillet: la rigueur tue le patient, & paye son Maistre, de honte & confusion, au lieu de monnoie.

le Fils.

ce Con-

Ce Conſeil de ſang, composé d'eſtrangers, au moins, d'ennemis de l'Eſtat, eſtoit il de grand pouvoir & authorité?

le Pere.

Ce Conſeil avoit tel credit & authorité, que les autres conſeils des Provinces ploioient ſous lui. Car les autres chambres, hautes & baſſes, meſmes les Eſtats des Provinces reſpectivement, á la ſemonce & citation de ce Conſeil, eſtoient ſuiets d'y comparoiſtre: notez, hors de leurs limites, & d'y playder leurs cauſes. I'ai la preuve a la main. En lan 1569. le duc d'Albe fit citer par le Procureur general par devant ſoi, ou ſon conſeil, premieremẽt la ville d'Vtrecht; puis les Eſtats de la Province. En ſomme, ce Conſeil de ſang, eſtoit garni d'une puiſſance abſolue, les Nobles, les Roturiers, les Eccleſiaſtiques, les Seculiers, les Magiſtrats, les Bourgeois, tous y eſtoient obligés. Cela rendiſt le Duc d'Albe Seigneur abſolu. Car ce Conſeil dependoit de lui en tout & par tout, & le Duc ne faiſoit rien ſans le bon plaiſir d'icelui. l'un & l'autre de ceſte puiſſance non limitee ni reſtrainꝺte, caſſa nos ordonnances, Iuriſdictions, Appels, & Reſorts, foula aux pieds, nos Privileges, les Conſtitutions de l'ordre de la Toiſon d'Or, les immunitez de l'Vniverſité de Louvain, ratifiez ſolennellement par la preſence & ſerment du Roy. En outre declara les Païs en eſtre decheus, qui des a preſent eſtoient reputés par le Roy comme nouvellement conquis, ou il auroit, à changer, eſtablir & ordonner, n'aiant pour regle, que le ſeul bon plaiſir de ſa volonté.

le Fils.

Mon Pere, á propos de ce Conſeil, n'ai-ie pas autre fois entendu de vous, qu'il avoit proposé & conclu quelques Articles? faites moi ce bien de m'en inſtruire.

Le Conseil bastit des Articles, & punissoit comme perfides au Pais, ceux qui s'y trouverent enveloppés, l'interpretatiõ estoit d'une estendue tant extravagante qu'il n'i avoit presques personne, qui n'y estoit prinse: & avoit selon la teneur d'iceux, perdu & corps & biés. si point les deux ensemble, au moins les biens, ou la vie. Voici la fine fleur de ces Articles.

Toutes les requestes presentées par les Estats & villes du pais, contre les nouveaux Evesques & l'inquisition, demandans la moderation des Placcarts, sont coniurations contre Dieu & le Roy.

De ces crimes se trouvent attains & convaincus les Nobles, qui avoient presentés la requeste, & tous ceux qui l'avoient prisée. Item tous les Seigneurs, Nobles, Officiers, Iuges provinciaulx, Subalternes & leurs subititus: qui avoient soufferts les presches, par permission ou connivence sous pretexte de la necessité du temps.

Pareillement, tous Seigneurs, Nobles, Officiers, & autres de quelque qualité que ce soit: qui ne se sont opposés, aux Requestes, aux presches, aux bris des Images &c.

Nos Historiens deposent, que tels Articles avec autres furent trouvés en Anvers en la Chambre du President *Vergas*, qui a l'instant furent imprimés: sans aucune Negation à ce contraire.

le Fils.

Mon Pere i'ai autrefois apprins, que c'est une grande science de manier dextrement une grande puissance; le Duc d'Albe & son Conseil, auroyent ils bien abusé de l'authorité Royale?

le Pere

Ie vous informerai aussi sur ce poinct. le Roi mesme a decreté a Madril le 26. Fevr. l'An 1568 un arrest tres-cruel, digne de quelque Neron ou Diocletian par lequel

lequel il declaroit generalement tous les habitans du Pais Bas, criminels de Læse Majesté, & perfides au bien de l'Estat. Les adiugeans & condamnans sans difference de sexe ou d'aage aux peines establies par les loix contre ceux qui sont tels: cest a dire confiscables de corps & biens. Sa Majesté voulant & ordonnant(afin que la rigueur exemplaire,servist de miroir & de fraieur pour l'advenir) que les peines, seroient punctuellement executées, sans connivence ou la moindre Esperance de grace, Ce decret, a esté verifié par Vergas: qui escorchant son Latin, disoit, *Heritici fraxerunt Templa, boni nihil fecerunt contra, ergo debent omnes patibulare.* cest a dire: *Les Heretiques ont rompu les Eglises, les bons ne s'y sont point opposés, ergo tous doivent estre pendus.* Argument barbare, debagoulé d'une bouche indocte & pleine de malediction & d'amertume.

le Fils.

C'est arrest n'a il pas engendré, entre le peuple une grande alteration?

le Pere.

Iamais de nompareille. Tous en prindrent la chaude alarme. En moins de rien, plus de cent mille familles, des Gentil-hommes, Marchands, Rentiers, Bourgeois, Villageois prindrent la fuitte, les uns vers Allemagne, Oost-lande, Cleve, & Emden: les autres vers France & l'Angleterre. dont la plus grande part precipités, & surprins en sursaut, abandonnoient a la misericorde de ces Tigres & Lions, leurs Femmes, Enfans, Maisons, Metairies, leurs meubles & ioiaux, lesquels cognus & descouverts, furent tout a l'instant confisqués.

le Fils.

Quoi mon Pere? ces personnes quittans volontairement le Païs de leur naissance, firent-ils en outre

 perte

perte de leurs biens, & patrimoines.

le Pere.

On fit des Edits de ne point celer les biens des Heretiques & rebelles refugiés, ains de les denoncer aux Tresoriers & Magistrats: sur peine que celui qui s'en tairoit en payeroit la valeur, lequel mesmes, en cas d'insuffisance des moyens seroit chastié par mort. D'ailleurs pour les ammorcer, on promettoit un tiers au delateur.

le Fils.

Comment se conduisoit-on, envers ceux, qui n'avoient assez tost les reins troussés?

le Pere.

Ils furent apprehendés, en si grand nombre, que les prisons ordinaires, les crottons, & grottes en regorgeoient: on estoit contraint d'en faire des nouvelles. Sans que ie mette en ce compte tant & tant de personnes, qui iournellement, par le feu & par l'eau, par l'espée & la corde, sur la roüe & la torture, endurans des tormens auparavant in-oüis, furent mis a mort. Et que pareillement ie passe les arbres tous chargés d'habitans du Païs, la vie d'esquels n'estoit non plus precieuse aux Espagnols, que celle des Indiens qui par millaines furent envoiés en l'autre monde.

le Fils.

A l'ouir raconter, on diroit, que ceste penderie se faisoit des Espagnols sans pitié ou compassion, ains avec zele, plaisir & leur servoit de passetemps.

le Pere.

Non plus de compassion que d'un poulet qu'on mange avec plaisir. En ce temps s'accomplist la Prophetie de Iesus Christ, *Le temps vient que quiconque vous fera mourir cuidera faire service a Dieu.* vous eussiés veu attachés a la queüe d'un cheval, & pieds & mains liés, trainés au gibet, des bons Bourgeois, & des marchands

chands opulens, riches, de 50,60.80. voire cent mille francs. & par fois, non pour avoir eu grande cognoissance de la Religion; mais afin qu'ainsi cõdamnez & executés, ils s'emparassent de leurs successions & heritages,

le Fils

Est il possible que l'homme (dirai-ie le Chrestien) se soit ainsi acharné sur l'homme!

le Pere.

Oui, Oui, mon Fils. & si le narré a eu de la puissance pour vous esmouvoir, comme il est raisonnable biẽ ce que i'adiouterai vous touchera le cœur plus vivement, il y avoit a Tournai en l'An 1577. un Greffier du Roi, nommé *Martin Huttin*, Inquisiteur du temps du Duc d'Albe: qui accusé & convaincu par l'un de ses clercs, confessa, durant le train de son authorité sous le Duc, avoir apposté force faux tesmoins, accusans plusieurs riches personnages d'une & d'autre Religion d'heresie, d'avoir porté les armes contre le Roi, d'avoir esté aux presches &c. qui innocentement furent occis avec la confiscation de leurs biens: qui faisoient la bonne saulse.

le Fils.

Selon mon iugement pour lors il y avoit du choix d'exiler de son Pais, ou d'y habiter, il valoit mieux estre povre & sans estime, que riche & respecté.

le Pere

Il y avoit pour lors grand danger d'estre riche, on les escrivoit avec lettres rouges, & estoient les premiers condamnés a mort par le *Radamant* d'Espagne: pour puis apres iouïr de leurs despouilles. cestoit aller le train a l'instar *d'Achab & de Iesabel*, qui iadis par faux tesmoignages, lapiderent Naboth & confisquerent sa Vigne, chargé de blaspheme contre Dieu & le Roi. Et de faict, cestoit le conseil, de *Don Francisco de*

 Leiva,

Leiva, qui des le commencement de ces alterations, de France, advertit la Regente, de depescher, au moins dappovrir les Princes & les Principaux de l'Estat.

le Fils.

Mon Pere, il m'est advis de l'avoir autre fois entendu: ie ne faillerai pas de le bien incorporer: y a il quelques autres points dignes de remarque? il vous plaira de les poursuivre.

le Pere

Ie ne puis passer ceste imposture: on y mesloit bien souvent c'est artifice trompeux & diabolique, c'est que divers meurtriers, larrons, & voleurs, iustement condamnez à mort, en estoient delivrés a vil prix, par les Geoliers, Prevosts & Baillifs confits en toute malice: mettans les noms, & surnoms de ces execrables sur les prisonniers en faict de Religion, qui par leur sang innocent, ont payé l'amende des brigandages. cestoient billes pareilles meschans Seigneur, meschant serviteur, car tel Maistre tel vallet.

le Fils

On a ici dessus faict mention du *Concile de Trente* auquel le Pape a presidé, par le Saint Esprit envoié de Rome dans une boiste? a il esté receu de tous,?

le Pere.

Vous faites bié de m'en rafreschir la memoire, car cela merite bien d'estre raconté, l'intention de l'Empereur Charles cincquiesme estoit de l'installer en ce Païs: ains les Estats, mesmes les Prelats, n'y estoient point affectionnez,

le Fils.

Il est bien seant aux enfans de se regler aux preceptes de leurs superieurs. Comment donc est il advenu, que les Ecclesiastiques n'en ont point voulu? Veu que le Concile porte la confirmation de leur doctrine.

le

le Pere

Pour plusieurs raisons. Et notamment ; d'autant que le pape y establissoit des arrests directement contraires aux Privileges, Droits ,Status, & usances des Cours,Spirituelle & Politique. Cause que du temps de l'Empereur , la besogne demeura imparfaite, les Estats aians obtenu la surseance de la publication d'icelui avec moderation & modification: Mais le Duc d'Albe estant arrivé, de haute lutte a la faveur des armes Espagnolles, voulut introduire & faire parfaitement observer, le Concile avec l'inqusition.

le Fils.

N'y a il pas à present des papistes qui recusent lesdit Concile?

le Pere.

Oui, Les Rois de France,par les Papes surnommés tres-chrestiens & Fils aisnez de l'Eglise : quoi qu'ils ayent esté grands papistes, si est il , que nul d'eux jusqu'au Roi a present regnant,l'a admis en son Roiaume ains ont exceptè, & a l'encontre protesté , quand le Pape en pressoit la publication & observance.

le Fils.

Il semble bien que ces Pontifes se mesprennent lourdement, non seulement en nostre endroit, qu'ils nomment heretiques : mais mesmes a l'endroit des Rois, embrassans leur Religion. Parquoi ie vous supplie de me fournir un semblable exemple.

le Pere

Pour eviter la prolixite: Ie n'alleguerai point, quand & comment les autres villes du Païs Bas, se sont formalisés de la reception dudit Concile . Seulement ie vai vous esclaircir,comment,avec regret,& a contrecœur ceux d'Vtrecht qui alors par zele esgalloient Rome en superstition s'y soubmirént . C'est que en l'An 1568.le Duc d'Albe deputa en qualitè de com-

 missaires

missaires de la part de sa Maiesté le *President de Malines & le Doien de Bruxelles.* pour assister l'Archevesque d'Vtrecht à publier le Concile & le faire observer par tout son Diocese. l'Archevesque convoqua les Ecclesiastiques de son ressort: & en presence des commissaires, leur declara, que le Duc, de la part du Roi, lui avoit faict commandement, de le faire punctuellemēt observer: & qu'en conformité de ladite volonté, il estoit d'intention, les deputés illec presens, de proceder a la reele execution dudit Concile.

le Fils.

Le Clergé avoit il la hardiesse de le contre-pointer?

le Pere.

Les Ecclesiastiques respondirent. Qu'ils estoiét tous prests d'embrasser les Canons de la Foi Catholique & les Decrets de la reformation des abus du Clergé establis par le Concile, ains qu'es certains points de la Iurisdiction ordinaire? & en quelques autres ambiguités, ils s'arrestoient au formulaire de moderation, que passé deux ans son Altesse la Duchesse de Parme, pour lors Regente du Païs, leur avoit octroyé. Requirent donc que c'est moderation demeurast en son estat & vigueur.

le Fils.

Qu'elle issue de ceste alteration?

le Pere.

Nonobstant les raisons du Clergé, l'Archevesque persistant de seconder la charge que le Duc lui avoit commise: il advint que les Ecclesiastiques envoierent en Cour. Et presenterent en langue latine leurs griefs & raisons amplement deduites, en esperance d'obtenir du Duc la precedente modification: mais en vain. Ils recoivent pour Apostille que sa Maiesté veut que le sainct & general Concile de Trente soit punctuellement

lement obſervé en tous ſes Royaumes Villes & Seigneuries, ſans reſtriction ou la moindre limitation & alteration principalemẽt en ces Païs de par deca, ou il eſtoit le plus dc beſoin. Ainſi bon gré mal gré ſurmontés ils calent voile & embarquent le maudit Concile dans leur vaiſſeau.

le Fils.

Mon Pere, Ie vous ay oui dire ci deſſus du malheureux conſeil que donna Don *Franciſco da Leiva* iugeant qu'il nous faloit tout eſpuiſer & apovrir. En fit on cas & eſtime? *le Pere*

Pour ſatisfaction, vous entendrez de quelles tailles on nous taille iuſques aux os, & de quantes gabelles nous avons eſté chargès. Nous qui ſommes de ces Provinces (les Flamends eſtoient les principaux contribuans) avons compté au Roi des qu'il fut inaugurè Prince du Païs Bas, en neuf ans quarante millions d'Or, pour la guerre de France, qui ſe faiſoit : ſans aucun motif concernant le bien dudit païs. notéz ſans aucun rabais des impoſitions ordinaires, qui eſtoient grieves & fort peſantes. Depuis on lui accorda pour ſix ans deux millions d'Or annuellement. En outre, le Duc avoit faict un grand amas de deniers, provenans des confiſcations des gros & grands biens des Princes Comtes, Nobles, Marchands &c. Or comme ſi tout cela n'euſt eſté d'aucun merite, la convoitiſe inſatiable & impudente, mauvaiſe conſeillere d'Eſtat, lui fit exiger, le *Cẽtieſme denier*, de tous biens meubles & immeubles: plus: le vingtieſme de tous biens immeubles: Et pour nous atterrer, le dixieſme de tous biens meubles, & Marchandiſes, toutesfois & quantes, qu'ils feroient vendus & tranſportés; ſans ſpecifier aucun temps de la durée. Ie ne doute nullement qu'elle n'euſt duré iuſqu'à ce qu'euſſions eſté reduits à la beſace. *le Fils.*

Ou

Ou estoit pour lors, la magnanimite de Messieurs les Estats, pour defendre & maintenir nos franchises & libertés ?

le Pere.

Ceux du Conseil & des Finances, proposerent & exposerent au Duc les difficultés a cause de la nouveauté & de l'importance de ceste taille, aussi les mille fascheries de collecter tels deniers. Veu les tours de finesse, que les vendeurs inventeroient de iour en iour. ils representerent que c'estoit ruiner ces Provinces pour la pluspart subsistãtés par la traffique bannir & divertir le commerce, encherir les manifactures qui surhaussées ne se pourront distribuer avec proufit & finalement chasser les habitans, qui chercheroient autres demeures, afin d'y gagner la vie plus commodement. Qu'ainsi les mestiers & estats s'affoibliroient voire cesseroient du tout, a la ruine & totale destruction de l'Estat, vivifié & entretenu par les manifactures & le commerce, comme de son principal element.

le Fils.

I'enten bien qu'il y a eu des gens d'honneur, doués d'une bonne ame á procurer le bien de l'Estat, & & qu'il n'a point manqué au nombre des remonstrãs, ni au poids des remonstrances.

le Pere.

Il en va ainsi. Car par dessus ce que venez d'entendre, on monstra de poinct en poinct, d'un discours arraisonné le grand encherissement que les 100. 20. 10. denier enfanteroient. que beaucoup de manifactures avant qu'estre achevées & menées a perfection, seroyent fort chargées, pour avoir payé des premieres estoffes cincq six ou sept fois le dixiesme denier. comme les Draps, Sarges, Tapisseries, & semblables marchandises. du premier achet la laine, le lin, puis le fil, le tisseran, le teinturier, & apres tous le marchand

& le

& le revendeur & ainsi en suitte a l'advenant des e-stoffes, qu'on y mettroit, & a mesure qu'une piece passeroit par les mains de divers maistres. D'avantage remonstrerent que les voisins mettroient, leurs marchandises a plus haut prix, comme chargées des tailles extraordinairez: qu'on ne sçauroit eviter les plaintes des confederés, qui maintiendroient le surhaussement des estoffes, estre, une manifeste rupture des contracts & entrecours, & pretenderoient leur devoir estre permis de negocier, en payant les ordinaires coustumes.

le Fils.

Ces raisons peremptoires, n'ont elles pas eu tant de puissance que de supprimer ces levées des-raisonnables?

le Pere.

Nullement: ces raisons & autres remonstrãces faites par ceux qui affectionnoiẽt le bien & service du Roi, estoient du tout inutiles. On s'y gouvernoit selon, *Sic volo sic iubeo stat pro ratione voluntas*. c'est a dire & vous sçavez bien autant de Latin, *ainsi me plaist*. En somme le Duc declara l'avoir ainsi resolu, en ayant discouru aux Seigneurs de Barlaimont & de Noircarmes a Theonville avant qu'avoir mis le pied au Païs. Que par ainsi il n'y pouuoit rien changer ou innover, & pour conclusiõ, qu'on mit le doigt sur la bouche & la main a la bourse: disoit d'ẽ venir au but & au bout, ores quil renverseroit tout san-dessus dessous. Cela estant propose en tels termes aux Estats assemblés à Bruxelles, & de la es autres Provinces, ils consentirent bien, le Centiesme pour une fois seulement, avec Prieres de ne point estre molestés pour le dixiesme. Consentement qui n'estoit point au contentement du Duc. Il donna lettres & expres commandement aux Gouverneurs des Provinces, de les y forcer, avec menaces, si on

si on n'i acquiescoit, d'y aller le frain & la verge en main, estant garni de l'authorité & puissance Roialle, car tel estoit le vouloir du Roy. il les chargea d'un tombereau d'iniures en la malversation de leurs offices es troubles passez & les brocardāt disoit que le dixiesme seroit la rançon & l'expiation de leurs fautes; ioüant du plat de la langue promettoit aux autres de collecter les deniers avec telle discretion & douceur qu'il previendroit tous inconveniens, car le Roi lui avoit donné toute pleine puissance. Ce preud homme qui s'estoit despoüillé de toute raison, desiroit qu'on se rapportast entierement a ceste siene discretion.

le Fils

Qui estoient les Enfans gastez, qu'il amadouoit de sa langue trompeuse?

le Pere.

Il traina en son filé ceux de *Hainault d'Arthois & de Namur*, & mettant du sucre sur ceste pilule, les asseura par Barlaimont & Noircarmes de n'y pourchasser point tant l'argent, que l'honneur & reputation de son Prince, par telles menées menaces & promesses il extorqua des Estats un consentement imparfait & involontaire.

le Fils.

Mon Pere, n'ai-ie pas apprins de vous que ceux d'Vtrecht parerent ce coup d'une sourde oreille?

le Pere.

Vous avez raison. Ceux d'Vtrecht furent fort difficiles & pour l'exemption du 10.20.100. offrirent premierement 72.mille puis 100.mille, plus, 125.mille, a la fin 150.mille Francs: sans comprendre les douze mille qu'ils avoient fournis, & les cent mille emploiez peu des iours auparavant, aux fortifications de la Province pour le service de sa Majesté.

le Fils.

Le

Le Duc n'a il pas accepté leur presentation, en leur faveur?

le Pere.

Le Leopard ne change point ses taches; le Duc semblable a soi mesme, persiste avec obstination, & pour les contraindre, & les mettre aux autres en exemple, leur envoie le 21. d'Aoust l'An 1576. un Regiment de dix Enseignes, tout complet d'Espagnols de *Tertio de Lombardia*, les fourré & les logé, chez les Seculiers & Ecclesiastiques, qui estoient plus involontaires que la Noblesse & Bourgeoisie; cuidant ainsi de les ranger a sa devotion.

le Fils.

Or cela, esbransla leur constance?

le Pere.

Nonobstant les violences exces & insolences, nonobstãt les meurtres perpetrés par les espagnols en la persoñe de leurs hostes & patrons, massacrez en leurs maisons, tant des Ecclesiastiques que Seculiers, sans aucune recherche ou punition, ils persisterent & supporterent ceste rage, & orage avec patience. Le Duc demeura court, & ne sceust arracher le moindre consentement, de lui accorder ceste levee in-ovïe & intolerable. Car ils s'armerent de ceste commune resolution, d'endurer plustost toutes sortes de maux que la Barbarie pourroit vomir & degorger contre eux.

le Fils.

Que fit on en Brabant?

le Pere.

Il y avoit entre eux du mal-entête neantmoins plusieurs, par crainte plus trainez que portez y consentirent, & promirent de fournir ce qu'ils scavoient exceder de bien loin leur puissance. Ces contraintes extorquez de quelques provinces, furent nommées par le Duc un plein commun & universel consentement.

Ceux

Duc un plein commun & universel consentement. Ceux d'Arthois, Hainault, & Namur l'accorderent par bien seance, pour frayer le chemin aux autres, comme ils dirent depuis : mais si le Duc fut venu au bout de ses desseins, il les eut faict gallamment boursiller, egallement avec les autres.

le Fils.

Comment se conduirent ceux de Hollande?

le Pere.

Le Duc condamna les Bourge-maistres d'Amsterdam a l'amende de 25. mille francs ; pour avoir faict difficulté de publier l'arrest. Ils en appellerent par devant le grand Conseil de Malines, qui les renvoia avec cest imperatif *Fiat Sermo Ducis*, c'est a dire : faites ce que le Duc vous commande.

le Fils

Ou la force regne le droit n'a point de lieu. Mais s'il vous plaist, poursuivez ceste pointe, par quelques autres particularitez. Le Duc n'en fit il onques la Publication?

le Pere.

Il le publia, le dernier de Iuillet en l'An 1571. avec quelque modification, à son advis bien suffisante; mais sans aucun contentement de l'Estat, qui iugeoit cest arrest inhumain & Barbare, pour les reduire a povreté, & puis les d'estruire. Les remonstrances n'y profiterent rien. Viglius, Schets, & autres des plus fideles serviteurs du Roy ne le peurent amollir. Ains sur la chaleur de sa Colere, avec maugreemens, il iura de l'executer, fut-il a la ruine du Païs : & qu'il y engageroit sa vie. Ce seroit approprier la chose a son point que d'engraver sur l'Escu de ce Barbare la devise de Caligula & d'autres Tirans *Ce m'est assez d'estre redouté.* Il osa d'escrier ouvertement, les conseillers qui tenoient la bonne main a supprimer le dixiesme denier,

pour

pour rebelles, disoit que cestoit attaquer la grandeur, effleurer l'honneur & la reputation du Roi, que c'estoit un point de tres-pernicieux exemple, de permettre au subiects de disputer & de quereller avec son Prince. Bref, que par le Conseil du sang, il feroit declarer tel refus pour rebellion, & mettroit la teste de dessus l'espaule aux pieds de ceux qui le maintiendroient.

le Fils.

A son advis tous ceux estoient ennemis du Roi, qui ne suivoient la piste de ses desseins, nonobstant l'apparence, qu'iceux tendoient a la ruine de l'Estat & au preiudice de la grandeur de sa Majesté.

le Pere.

Ie l'accorde. Il affrontoit les Estats publiquement, & reprochoit, specialement a ceux de Flandres qu'on les avoit espargnez d'une grace & faveur bien singuliere, ayans desservis le Roi non moins que le Comte d'Egmont & le Prince d'Orange, il mesprisoit & vilipendoit leurs Privileges, notamment la ioyeuse entree de Brabant, pretendant qu'avec ceux d'Vtrecht ils en estoient decheus & deboutez; & entonnant la voix au ton de son ambition, leur maintenoit *Que plustost la Lune & les Estoilles, perderoient leur splendeur, que lui ne feroit la perte du dixiesme Denier.*

le Fils.

S'est-il aussi proposé de l'executer comme il l'avoit fait publier?

le Pere.

Oui certes, & tenoit la corde roide de l'entamer a Bruxelles, par ses officiers ordonnés, & strictement authorisez a ce faire. Ains les bourgeois serrent les boutiques, ne veulent rien vendre ou debiter, pour n'estre redevables du 10. denier. Le Boulenger ne faisoit point de Pain, le Brasseur point de Biere, il n'y avoit que desordre & confusion. Vous eussiez veu la

ville a la desesperade. Que fit le Duc? il m'esprisa ceste constance & s'opiniastra de la surmonter par vive force. A c'est effect il designoit (*c'estoit l'an 1571*) de faire prendre la nuict, & pendre aux portes de leurs maisons, septante des principaux Bourgeois. l'Ordre de ce carnage estoit estabi les officiers, le bourreau avoient toute charge, & les licols & eschelles estoient desia apprestées.

le Fils

O Bourgeois dignes de pitié & compassion a qui on designe de mort, pour recompense de la fidelité a la Patrie! mais dites moi, en fit on l'execution?

le Pere.

Non. Car Dieu d'une conduite admirable, en disposa autrement & retint le coup. Car la veille de ceste boucherie, arriverent au Duc, les nouvelles de la perte de la Brile, emparée par *le Comte de la Marche*. perte, qui fit penser le Duc, de proceder plus doucement que par le passé.

le Fils.

Ie m'estonne, veu les bons devoirs precedens, d'avoir envoié en Espagne, pour informer le Roi de l'Estat du païs: qu'en ce desespoir, on ne s'advisa point de prendre la mesme route?

le Pere.

On la tenue. Car les Estats trouvans le Duc rebarbatif & inexorable prindrent ce bon Conseil, de supplier sa Maiesté par deputés expres: afin que par sa discretion il y pourveut. Le Duc en apprend les nouvelles, & menace les deputez de male mort s'ils poursuivent le voiage. Ils l'achevent, & arrivent en Espagne, qui les eut mal menez, si l'alteration de la Brile & de Flissingue, n'eust suivie, & survenue incontinent apres leur departement. Ces accidens en Hollande & Zelande, esmeurent par incident le Duc, de mettre en surseance l'imposition tant de fois pretendue.

Il craignoit de perdre l'anguille pour la trop presser, & de renverser tout, s'il eust poursuivi autant rigoureusement qu'il avoit commencé.

le Fils.

Il y a de l'admiration à voir les Estats & habitans du pays se bander contre le Roy & son Lieutenant, de debatre avec obstination, le centiesme, le vingtiesme le dixiesme: veu que n'aguerres, durant la guerre, ils ont esté chargez de beaucoup plus. Car c'est une verité manifeste que la Hollande & les autres Provinces unies en payent davantage.

le Pere

Voire mon fils. Les charges sont grandes, le pain, la chair, le beurre, le fromage, le vin, la biere, le savon le sel, les draps, les sarges, bourats, legatures, la soie, & le lin, le bois, les tourbes, les charbons, & la cendre, en somme, tout est mis a ferme. Il n'y a marchand n'y marchandise avec exemption ou immunité. Or mon fils si un iour vous auriez seance au Gouvernement: apprenez de moi, a bien discerner nos gabelles, des chevestres, dont l'Espagnol pretendoit nous accabler. Nos charges s'appellent, *Prieres, Demandes, & Consentemens*, on supplie les Magistrats & cõseils des villes, de les agréer. Le Roi d'Espagne les ordonne avec son Conseil selon son bon plaisir, puis en commande l'execution avec toute rigueur: pour toute raison, ceste clause; *Car ainsi nous plaist.* distingués entre le consentement volontaire, & l'execution rigoureusement extorquée, & puis vous verrez la difference, de ce qu'on donne sous les Estats, à ce qu'on paie au Roy d'Espagne.

le Fils.

Ie comprens bien ceste difference: n'y a il pas d'autre?

le Pere

Qui da. Considerez seulement la fin & le but des

contributions il y a dire de la nuict au iour. Nous fournissons argent: c'est pour remparer nos villes & forteresses, contre l'ennemi, l'ennemi di-ie, de nostre Religion, de nos ames de nos personnes, des libertés & Privileges, de nostre patrie. Nous sommes comptables aux imposts & licences: c'est afin d'entretenir une gallande gendarmerie á pied & á cheval, pour tailler en pieces & brusler la verge d'Espagne. Mais helas iadis nos ancestres, & maintenant les Provinces subiugées estoient & sont taillez, & les deniers appliqués, a bastir des Chasteaux & Citadelles; nids & tanieres de la Tirannie, avec Interest & dommage des Bourgeois. On y leve des sommes excessives: mais pour affermir les verges, bastons, & fleaux, pour aiguiser les haches, & coignées que l'Espagnol tient en main, pour les bastonner a outrance.

le Fils.

Voila une difference qui merite, & de faict ceux qui detestans la servitude estrangere, sont portez de zele & d'affection, á la manutention de la Religion & Privileges, á la conservation de leurs biens & libre iouïssance de leur commoditez: se recognoistront, par leur propre interest, deüement obligez d'y contribuer de cœur & de courage. Au reste veu que venez de qualifier, en gros, les Citadelles de l'ennemi, nids & tanieres de la tirannie, que les Provinces subiugées en portent les frais: ie vous supplie, de l'esclaircir par quelques particularitez.

le Pere.

Vostre propos concernant le devoir des bons subiets ma donné bon contentement. Car il est bien seant a tous de quelque estat & qualité qu'on soit de fournir volontiers pour les charges, les impositions ordonnées, par les Hauts & Puissans Seigneurs les Estats, a la solde & entretenement de la guerre tant necessaire pour nostre iuste defence, contre la violence des Ty-

rans

tans. Et quant au second poinct ie desire que reciproquement en ayez aussi contentement. Notez: le Roy devoit de retour a ceux d'Anvers des grosses sommes; de surplus il extorqua d'eux quatre cens mille francs pour le bastiment de leur citadelle. Les bourgeois estoient contraints de livrer treize ou quatorze cens licts, & autres commoditez requises, sans pour tout cela, sentir le moindre soulagement de la garnison logée par les maisons, le chasteau achevé; le Duc y fit trainer le Canon, l'altirail, & toute Amonition de guerre appartenante a la ville, sans qu'aucun du Magistrat osa ouvrir la bouche, ceste Cité magnifique & tres-renommée, ploya le col sous un *Sanchio d'Avila* gouverneur du chasteau: & les Seigneurs de la ville, voire des Principaux du pays, se sont trouvez & tenus a teste descouverte, devant celuy qu'ils avoit veu soldat & battre le tabour.

le Fils.

Produisez quelques autres pieces de vos registres.

le Pere

Ceux d'Amsterdam, par l'apprehension d'une Citadelle, offrirent au Duc deux cens mille francs, pour n'avoir ceste espine aux pieds. Ailleurs ou on ne mit en train ceste rigueur, on espuisa les Bourgeois, par autres artifices.

le Fils

Ce qu'a present nous contribuons volontairement, differe-il beaucoup, au prix des levées que le Duc ordonnoit & extorquoit par violence? ne l'avez vous iamais balancé?

le Pere.

Je suis de c'est advis: que les charges qu'on appelle requestes ou consentemens, payées par nous qui sommes des Provinces unies & libres, ne montent pas si haut, qu'eussent bien fait les exactions du Duc. Car le seul centiesme, accordé pour six ans, en esperance

rance de n'eſtre chargés du dixieſme, ſelon le calcul qu'on en a faict, eſtoit de douze millions, qui font 100 vingt tonneaux d'or par an: penſez vous que les receptes de la generalité montent a beaucoup d'avantage? ie paſſe que nos impoſitions ne ſerót á touſiours practiquées, mais ſeulement, pour auſſi long temps que la neceſſité & iuſte defence, de noſtre Religion, de nos privileges, de nos femmes & enfans le requerra. Mais quant au ioug Eſpagnol, il eſtoit perpetuel, pour nous & nos enfans à iamais.

le Fils.

Or c'eſt ennemi iuré de noſtre repos, ne s'eſt il pas advisé d'autres inventions pour nous eſcorcher?

le Pere.

Il ſemble à voir, que le Duc apprehendoit, que noſtre ruine alloit trop lentement & eſtoit de trop longue attente. Pour l'abreger: il mit en train la confiſcation, & ſaiſit tous les biens de tous ceux qui cedans á ſa furie eſtoient refugiez. Ietta (comme on dit) aux autres le chat aux iambes; en telle forme. Que *Martin Huttin* Inquiſiteur confeſſa l'avoir ſouventefois practiquée. l'annuel des confiscations ſelon la liſte qu'il envoioit a ſon Roi, eſtoit environ de huict millions: ſans ranger en compte, les belles parties reſervées pour ſoi & les milliers delivres, attrapez & finement acrochez par les Officiers.

le Fils.

Au moins eſtoit il ſi diſcret, de paier les rentes annuelles, deües par les biens qu'il avoit ſaiſis.

le Pere

Ne vous trompez point. Il n'y auoit en ce Loup affamé equité ne raiſon: rien qu'une maranne inhumanité Les Eccleſiaſtiques & ſeculiers, les vefues & orphelins, les hoſpitaux & autres maiſons pieuſes ne ſceurent toucher aucun argent, des Rentes que les biens par lui confiſquès leur eſtoient iuſtement &

liq uidemen

liquidement redeuables. Il engloutiſſoit la chair & le bouillon ſans charge, rente, ou hipoteque. Bref qu'on prenne la choſe comme il faut, en moins de ſix ans il nous emporta plus de cinquante deux millions d'or. Sans faire paſſer en ligne de compte, les douze cens mille francs, que la Roine d'Angleterre fit payer aux marchands de ce Pais, reſidens en ſon Roiaume: pour rembourſer les Anglois des pertes & dommages qu'ils avoyent ſoufferts, le Duc ſaiſiſſant en Anvers leurs marchandiſes.

le Fils.

Mon Pere ie m'aſſeure que vous avez un magaſin des treſ-aſſeurez memoires de ſes practiques: & pourſuivez de marquer par ordre tels deſordres.

le Pere.

Ie le veux Le Duc pour porter le raſoir a la gorge, & nous ronger iuſques au os, s'eſpandit par les villes ſans neceſſité, un exain & fourmiliere de ſoldats mange-peuples fay-neans & inutiles, n'aians que le ventre, qui en 20. 24. 28 mois ne toucherent aucune ſolde, preſts, ne deſcomptes, tellement que les villes pour eviter le ſac & le pillage, eſtoient contrainctes à choiſir l'un des deux. De nourir & entretenir ceſte canaille? ou de marchander cherement & a prix d'argent, avec le Duc ou *Don Frederico* ſon fils, leur delivrance. Advint auſſi trop ſouvent, que le ſoldat par faute de paye, ſans diſcipline militaire eſtant vagabond, rodoit & couroit le pais: pillant, outrageant, violant femmes & filles, & commettant mille inſolences.

le Fils.

Mes cheveux ſe dreſſent, d'entendre telles enormités, qu'en ferveur d'eſprit, voſtre zele iuſtement embraſé vous commande de raconter. Toutefois s'il vous plaiſt, eſtendez vous plus au large ſur ce propos ſi ſalutaire: afin que les abominations Eſpagnolles

me resveillent, à les haïr, & me garder de ne les experimenter.

le Pere

Il n'y a chose apres la crainte de Dieu, que ie vous recommande plus soigneusement, qu'une vive exacte & perpetuelle resouvenance de la cruauté d'Espagne desbordée contre nous & nos confreres. Pour y porter mon discours ores qu'a regret: elle desbanda sur un bon nombre des bons Bourgs d'Hollande. *Catwijc sur Mer, Santfort, Alphen, VVassenaer, Rijnsbourg, VVarmont, Voorschoten*, en somme tout ce quartier le long de la Mer: estoit pillé, bruslé, ruiné, ils violerent les femmes au yeux des maris, les filles en la presence des peres, on leur fit voir & boire les regrets de leur calamité. si l'affligé se remuoit tant soit peu, ils s'escrioient *Spania Spania* & alors un massacre Ici, ils pendent les femmes enceintes, & s'acharnét sur les petis. la, ils escorchent les hommes vifs, & estendent ignominieusement la peau sur leurs tabours, ils bruslent les un á petit feu, & tourmentent les autres a mort avec tenailles ardentes.

le Fils

Ie demande, le Duc en a il eu cognoissance & le bruit a il batu ses oreilles?

le Pere.

Ouy, ains sans fruict, asseurez vous que pas a son desceu: veu qu'il passe ces exces sans punition, & les excuse entant que fruicts & accidens de la guerre: pour lors on ne demandoit que pousser avant, & precipiter le peuple iustement irrité, au piege de rebellion. Les Rois recherchent par fois & fomentent les tumultes de leurs subiets, notament de plus richement priviligiés, comme occasions bonnes & bien à point pour puis apres les en despouiller. Piege auquel ceux d'Arragon on esté surprins: & dont les Espagnols par deca faisans parade, disoient d'une face effrontée,

d'tten-

d'attendre avec ioye & desir,l'occasion de butiner le Païs pour y dominer, & le gourmander comme de nouvelle conqueste, en pareille maniere qu'aux Indes Occidentales.

le Fils.

Quand apres vous,mon esprit repasse tels desastres: i'appren,qu'a iuste raison, vous donnies le premier rang de vostre discours,a la recognoissance & remerciement que devons a Dieu,qui nous à delivrés.

le Pere

Encore ne suis ie point ou bout, ce sera non la matiere mais le temps qui me defaudra.

Quand le Gouverneur *Pacieco*, estoit prisonnier à *Flissingue*, ne surprint on point un billet? auquel estoient escrits les noms de plusieurs Gentilhommes, & des principaux Bourgeois, voüés a la mort en divers endroits par la charge du Duc? afin qu'en tel effroi,& comme consternation on establit la levée du dixiesme denier?

A *Bruxelles*: durant son gouvernement, les Espagnols meurtrirent malheureusement d'une insolence malicieuse, a diverse fois, plus de cent trente Bourgeois.

A *Gand*: les mesmes de fait avisé, aposterent un tumulte, qui cousta la vie a plus de 60. ou 70. Bourgeois couchez morts sur la place avec plusieurs autres tant hommes que femmes.

A *Ypre*: vingt & deux Bourgeois furent tirez a coups de mousquet,& plusieurs blessez, pendant que le bourreau fortifié & environné des soldats executoit de vie a mort, un fidele Ministre de la parole de Dieu.

A Tournay,Il y eut un debat entre les garnisons de la ville & du chasteau: deux Espagnols y furent tuez; les autres ayans donne pour fanal,ce cri & mot du guet, *Spania Spania* renforcez chamaillent les Bourgeois,en atterrent plusieurs, en blessent d'avantage. Ainsi la

 Bour-

bourgoisie, paye l'escot qu'il n'a point fait.

le Fils.

Ie m'estonne, si ces enragez de fureur & furie, ont peu permettre au morts leur repos sans les troubler.

le Pere

Il y en va bien autrement, les sepulcres, que les paiens & barbares ont jugez sacrez & Inuiolables; ont esté violez. Le Duc a fait deterrér, pour brusler, pendre, ou jetter sous le gibet, ceux, qui par plusieurs iours & des mois entiers y auoiét dormi. Pour tout crime, dautant qu'ils estoient decedés sans confession ou sans communion. La verité, qui est puissante & donne des vives atteintes a sa conscience, lui disoit a l'oreille, s'il la lui eut voulu prester, que cestoit cercher des pretextes & couvertures de la Confiscation de leurs heritages.

le Fils.

Il est bien aisé de prendre un baston pour batre un chien.

le Pere.

Voire, il en print un gros & noüeux. Il diuorca les mariages solennisez en l'Eglise des Reformez, & livroit a l'abandon, a ses supposts, plusieurs belles & riches matrones, diuorcées & ravies arriere de leurs maris, & mestoit leur bien en proye. Il fit executer, aucunefois par forme de Iustice, les femmes, qui envers leurs maris, les enfans, qui envers leurs parens, en leur grande necessité, s'estoient monstrez prompts a les assister d'une piece d'argent. Voire, ceux la n'eschappoient point: qui simplement par quelque lettre de consolation avoient secourus leurs amis refugies. A Mastricht un Pere passa par la Iustice iniustement, pour avoir logé une seule nuict son propre fils, qui s'estoit absété du païs. On recompésa en pareille monnoye un autre, pour avoir donné a la vefue d'un executé en fait de Religion, un peu de froment en aumosne, avec charité & compassion.

le Fils.

le Fils.

C'estoit donc vn peche mortel de faire aumosne.

le Pere.

Comme le chassieux ne scait porter la lumiere, ainsi cest homme pernicieusement vicieux, qui avoit la vertu en haine, estoit ennemi de la splendeur d'icelle es actions d'autruy. Que ne fit il point? quelqu'un auoit il envoié tant soit peu d'argent a son ami refugie en Angleterre? il le fit pendre. Les femmes sainctes & honnestes recoivent chez elles leur maris bannis pour la Religion : il confisque leurs biens, & reduit aux termes de mandier le pain, ceux que Dieu avoit richement benits. il profana le Saint Baptesme, entant que mesmes contre les decrets des anciens conciles, il ordonna de baptiser ceux qui l'auoient receu en l'Eglise reformée.

le Fils.

Que dirent que firent les Magistrats de telles sentences?

le Pere.

Il contraignoit par force & violence les Magistrats des villes respectivement, d'executer, d'une obeissance aueuglée, les conclusions & sentences prinses par le Conseil du sang contre les accusés en fait de Religion sans en prédre consideration, que la Iustice du lieu n'avoit fait les informations, n'auoit assistée á l'examé n'avoit estè veüe ny oüie a la pronontiation de la sentence.

le Fils.

Cest un point de grande consequence de prononcer sentence de mort: sans au prealable, cognoistre, si l'accusé est deüement attaint & convaincu. Et suis asseuré qu'au dernier iour tels seront deboutez, qui pour excuse couvrirôt leur vergongne de ces fueilles: cest le placcart du Roy, le Duc nous la commandé.

le Pere.

C'est parler Sagement. Mais audience : afin que

bien

bien tost soions despestrez des labirinthes de ce gouvernemét cruel & ennuieux. A Lille: un Espagnol sefforca de forcer vne femme hõneste & vertueuse, mais fut empesché du mari, renforcé & assiste de deux du voisinage. Les compagn ons diceluy, avec leur Spania Spania prindrent le mari & les deux autres, les livrement a la Iustice, les calengerent estre Rebelles mutins & seditieux, la menaçans en defaut d'vne punition prompte & exemplaire de mettre la ville en feu. Que s'ensuit il? le Magistrat forcé & á regret, pendit deux de leurs Bourgeois; & donna le foüet au troisieme: autrement ces enflambes de menaces & tuerie minutoyent tout a l'instant le massacre & le sac de la ville. Ils ont forcée a Tournay en plein iour la maison, & meurtris la vefue d'un Pottier, sa fille, sa niepce; cuidans y trouver des grands tresors. Meurtres & meurtriers, fort vilainement & lachement punis: on les fourre en quelque autre garnison.

le Fils.

Apparament la garnison estoit meilleure, & pour lors, la meschanceté triomphoit de l'innocence par telles recompenses.

le Pere.

Ie m'y accorde: c'estoient des serviteurs selon le cœur du Maistre. Or que i'abbrege & amasse en vn faisseau ce qui reste. Les Bourgeois de Mons en Hainault furent pendus faussant les accords par lui iurez. Ceux de Haerlem, furent ses pioniers au siege d'Alcmar: plusieurs y moururent les autres lui faisoient leurs doleances que c'estoit violér le contracts faits avec eux: ausquels il disoit en nazardant, d'avoir promis de ne les abandonner a la furie trenchante de ses soldats: mais point, de ne les emploier au service du Roi. I'ai horreur de voguer plus haut, & mesurant vostre ennui par le mien; mettrai en un bloc les infametés, faictes a Valenchienes, Audenaerde

naerde, Dendremonde, Zutphen, Delfs-haven, on y à pillé, meurtri, pendu, violé: la barbarie turquesque y voloit desployée à pleines enseignes. Les bons livres nous apprennent qu'es siecles precedens, les Tirans ont esté ouvriers d'outrecuidance, mais cestui-ci les surmontant tous osa faire & parfaire, ce que les autres n'eussent osé entamer, ni proferer, ni designer en leurs pensées. Les vices dont les Turcs & Payens sont iustement flestris & d'escriez, se faisoient paroistre tous au comble, en ce racourci, abbregé, & modelle de toute impieté.

le Fils.

Mon Pere? ie vous ai suivi par tout, de l'oreille & de la veüe en la representation des outrages & malencontres de c'est homme grandement meschant. Mais comme iusqu'ores ceux de Hollande Zelande &c. n'ont point tant montez le theatre, que les Flamends & Brabançons; ie desireroi volontiers d'apprendre la triste verité de leurs Histoires.

le Pere

Iustement la compassion de l'Estat calamiteux de nos voisins nous navre & perce les entrailles: toutesfois pour ne manquer a vostre desir, ie tryerai de surcroist quelques cas tristes & desplorables de nos malheurs. Afin que laissans la, le Duc d'Albe, vous entendiez le succes du gouvernement des Lieutenans, qui l'ont suivi. l'Espagnol receu en ami a *Rotterdam* y estant entré sous bonne mine, prepare aux Bourgeois un estrange bruvage. On assomma de trois a quatre cens: leurs mains soulliées de tant de sang, ne sont point saoullées: ains assoüissent es personnes des femmes & filles, avec mille insolences, licence & un desordre merveilleusement confus, leurs detestables convoitises. Menacent & extorquent tout ce que la passion effrenée leur commande. indubitablement ceux qui sur la chaleur de la furie furent despechez, estoient

sent infiniment heureux, au prix des autres qui survescurent en leur misere.

le Fils.

La playe ne se gueriſt pas par une autre : qu'a il donc proufité & advancé par telles tromperies & oppressions?

le Pere.

Plusieurs bonnes villes, de Gueldre, Hollande Zelande &c. secouverent son ioug de dessus leur col: & se mirent a l'abri sous les aisles & protection du Prince d'Orange : qui les armes en main, emploioit & son sang & ses moiens pour leur conservation. Estoient tant irritez, que d'animosité ils aimoient mieux se confiner par famine, ou succomber au tranchant des espées, que d'embrasser derechef sa domination furieuse. Zele & courage qui s'est monstré en ceux de *Leyden, Haarlem, Alcmaer, Naerden*, ou plusieurs durant leurs sieges expirerent par la famine, plusieurs combatirent vaillamment iusques à la mort. Qui plus est, aucuns preferérent a la vie, la mort volontaire, pour ne mettre leur vie en depost chez les espagnols, quils cognoissoient desloiaux sans pitié & misericorde.

le Fils.

Il faloit que la forcenerie fut affreuse & effroiable, veu que pour la fuir on embrassoit promptement la mort: & pour n'estre trouvé vivant par l'Espagnol, on cherchoit la mort en ses cachettes.

le Pere.

I'estime que ces iours pleins de douleurs, eussent aisement fournis des hommes, que le desespoir & impatience eussent embouchez, a la maniere des Indiens l'histoire porte, que aucuns condamnez par les Espagnols a estre bruslez vifs, allans au feu, aidez a mourir de quelque moine, & exhortez afin d'eviter l'Enfer, & se sauver au Ciel d'embrasser la foy Catholicque : s'estans enquis quel de deux estoit le re-

receptacle des Espagnols apres leur mort : le moine aiant iugé qu'iceux entant que bons Catholiques seroient receus au Ciel: se resolurent de preferer l'Enfer au Ciel,pour estre entierement vne fois pour tout, sequestrés de ceste nation meurtriere & execrable.

le Fils.

Nous ne sommes donc ne seuls ne les premiers a nous plaindre?.

le Pere.

Non vrayement: or sois attentif: l'histoire de Leyden demande audience. Ceste ville Investie & environnée par eau & par terre, se tenoit de pres bouclée & oppressée. Les assiegans se servent de leurs angoisses, comme d'occasion : & par missives remonstrent, prient les assiegez,de combattre leur obstination, de se soubmettre au Roy, sans marchander le temps: qu'il y avoit esperance de grace, a laquelle ils se fermoyent la porte par leur endurcissement, avec vne attente tres certaine de la ruine & perdition de leur ville. Cestoit vne sourde lime, & les miner sous bonne mine. On respondit courageusement; *vous fondez vos suasions sur la presente & pressante famine, & sur l'impossiblite d'estre secourus. De vostre grace, vous nous appellez ronge-chiens,& mange-chats: ains,les vivres ne nous defaillent point; vous entendez sy vous voulez, l'abayement de nos chiens, le muglement de nos vaches, le hennissement de nos cheuaux. si a la fin les vivres cessent, nous avons deux bras: le gauche sera pour la nourriture, & emploierons l'autre á la defence de nos rempars. Voire si Dieu offensé par nos offenses trouvast bon de nous livrer, entre vos mains, plus fortes que les nostres (nous esperons que selon sa misericorde il ne nous y abandonnera point) nous protestons des-maintenant, donne iamais quitter la verité de sa parole, & ne ceder, n'y cesser, de maintenir la liberté de nostre Patrie. Car reduits a l'extremité, aimerions mieux, calciner nostre ville, & la consumer entierement par feu, que de la laisser avec nos personnes en vo-*

stres

ſtre puiſſance. Il vaut bien mieux d'embraſſer la mort en la bataille, comme les Machabees: que de voir villener noſtre Sanctuaire, & d'endurer vn tel ioug ſur noſtre peuple, dont ſelon voſtre courage pervers & envenimé vous pretendez maiſtriſer, nos corps & conſciences.

le Fils.

O brave & magnanime reſponce !

le Pere.

Si pleins de courage eſtions nous alors, les femmes exhorterent & encouragerent leurs maris en ces reſolutions. Elles diſoient nous avons la memoire toute fraiſche, & le ſang des Bourgeois de *Naerden*, *Zutphen*, *Malines*, *Haerlem*, nous eſt vn adviſe-toy. *Le Bourgemaiſtre Pierre Adriaenſz.* Teſmoigna ſa conſtance in ſurmontable par ſa reſponce digne de perpetuelle memoire. Comme aucuns Bourgeois lui tindrent propos avec menaces, ſur les extremitez qu'ils enduroient: en intention de l'induire a parlementer avec l'ennemi. Il dit, *voiez mes freres & com-Bourgeois: i'ai faict vn ſerment: que moyennant la grace de Dieu i'eſpere de tenir conſtamment: ſi ma mort vous peut aider, car auſſi bien me faut il mourir vn iour, & m'eſt indifferent, ſi ie meurs par vos mains ou par celles des ennemis (car mon cas va droit) prenez mon corps mettez le par pieces, & le partiſſez entre vous tant quil ſe pourra eſtendre: i'en ſuis content.*

Le Fils.

O Bourg-maiſtre digne de ſon eſtat! O Bourgeois heureux ſous vng tel Bourg-maiſtre! O s'il pleuſt a Dieu qu'auiourd'hui beaucoup des ſemblables fuſſent eſpandus par les Colleges, & Chambres de haute & de baſſe iuriſdiction! au reſte, navez vous pas entendu nombrer le ſang que ceſte ſang-ſue avoit ſuccé?

Le Pere.

Affin qu'entendiez avec perfection la furie & de le Lion devorant, & combien eſt iuſte & bien fondée

dée la detestation de la nation Espagnolle, ennemie de nostre Region & Religion, ie desire que ne soiez point ignorant de ceci, c'est que ce sanguinaire sur son departement, se vanta a table de ses bons & fidelles seruices: allegua pour preuve, qu'en son gouvernement de six ans il auoit faict passer par le boureau des personnes de toute sorte de condition & qualité: des Nobles & Bourgeois, povres, riches, ieunes & vieux, des orphelins vefves femmes & filles, Iusques a dixhuict mille & six cens de compte faict. Adioustés a la multiplication les milliers tués en guerre par ses soldats, secretement en privé, & tumultuairement es foulles: vous serez estonné & ravi hors de vous-mesme. Les siecles precedens ont portés des tirans qui se sont baignez au sang des hommes: mais puis apres, se sont detestez eux mesmes avec repentance. Ains quant a cestui ci, il s'en glorifioit comme anciennement *Vollesus Messala*, qui se promenant au millieu des corps par luy decapitez; s'escrioit triomphantement *O exploict Roial!*

le Fils.

C'est donc qu'il auoit des serviteurs naivement façonnez a son image.

le Pere

Ouy, & ie vien de dire, se sont billes pareilles, mauvais Seigneur mauvais Serviteur.

le Fils.

Qui estoient les principaux?

le Pere

Vous aviez vn *Maistre Iacques Hessels* Conseillier au Conseil du Sang, lequel assis au banc de Iustice a la condamnation de plusieurs en faict de Religion: dormoit ordinairement abatu de sommeil; & enquis de son advis & opinion, se resveillant en sursaut, frottant les ieux tout chargez, prononcoit. *Ad patibulum ad patibulum*, cest adire: *Au gibet au gibet*, voila sa bel-

le conſcience du ſang des Chreſtiens.

le Fils.

Y avoit il d'autres de ſemblable humeur?

le Pere.

Le *Baillif Viſch* ne valoit pas mieux. Pour eſchantillon : ledict conſtitua un iour à Ipre priſonnier *Henry Creus*, perſonnage d'honneur & opulent. Auquel fut vn dimenche (deſiuenant en priſon auec ſes amis qui l'eſtoient venus viſiter) de ſon authorité particuliere il enuoia le Confeſſeur & le bourreau: avec charge, qu'il ſe diſpoſat de mourir avant que l'Eueſque eut acheué ſa Meſſe. Le priſõnier demanda copie de ſa ſentence, & la permiſſion de prendre congé de ſa femme, & dire l'adieu a ſes enfans. Il le refuſe: & a l'inſtant fuſt pendu au beau millieu du marché, avant que l'Eveſque ſortit de l'Egliſe. Ceſtoit ſignaler ſon zele qu'il portoit a l'Egliſe Romaine, & au ſervice du Roy.

le Fils.

Voila des ſerviteurs tout tels que le Maiſtre, mais vous ne dites riens de *Vergas* ce grand boute feu?

le Pere

Ie ne l'ai pas mis en oubli: les meilleurs ſoldats par fois ſerrent la queüe. Ce coquin Preſident du Conſeil, ſe pleignoit que la trop grande douceur du Roy & du Duc ſon Lieutenant, auoit gaſté & perdu ces provinces. Ne voila pas vne ſavorable douceur? on avoit mille peines & travaux, de conſerver ſes biens, contre l'avarice: de garder les femmes & filles, contre la diſſolution & incontinence: & de garentir ſa vie, contre la cruauté ſanguinaire du Duc & de ces ſuppoſts.

le Fils

Ces actions ſont toutes enſemble abominables. Mais il advient par fois, que les grands Princes ſont mal ſervis. Le Duc auroit il bien laſché la bride a telles

les vilainies auec ordre & commandement de son Roy ? car ie me souvien d'auoir entendu, que le Roy condamna tels exces, & que le Duc fust maigrement recueilli en Espagne d'un air & visage refrongné?

le Pere.

Les grands Princes frustrez du succes esperé, desaduouent beaucoup de choses. & avec verité, le Roy receut vn singulier desplaisir, de ce que le Duc ne sceust atteindre au bout de ses desseins. Mais quant aux formalités des procedures; elles ont este a son gré. Car le Roy en personne, prononça lui mesme, cest arrest a Madril, assauoir, que les Estats Princes & Comtes, les Villes, les Nobles, bref tous les habitans du Pays-bas estoient attaints & connaincus des *crimes de leze maiesté divine & humaine.* Cest a dire, que devant Dieu & le Roy, iceux avoient meritez, d'estre punis en corps & en biens. Voulant que ceste siene sentence obtint son plein effect, selon l'ordre & les instructions, qu'on bailleroit aux Fiscaux & Procureurs.

le Fils.

Le Pape auoit il contentement de ce que dessus?

le Pere.

Le *Pape Pie*, 5. en l'an 1565 honora le Duc par son legat *Carolus de Eboli*, avec ces mots pleins d'affection, *mon filz bien aimé.* Luy fit present d'une espée magnifiquement dorée, d'un chapeau d'or enrichi & couvert de Piereries & Diamans, benits & consacrez par sa Sainčteté: en preuve & tesmoignage qu'il estoit vn vailliant defenseur de l'Eglise, & violent opresseur des heritiques. Ces dons & presens ne luy eussent esté offerts par le Pape, qui aime mieux prendre que rendre, si le Duc ne luy eust fourni en ces actions un singulier plaisir & contentement.

le Fils.

Quand ie considere l'Importance de ces Provinces & l'interest de nos voisins, ie m'estonne que ni l'Em-

pereur, ni aucun Roy & Prince, ne s'est bougé pour fleschir le courage du Roy.

le Pere.

On ne la pas omis, mais le Roy & son Conseil estoient tant endurcis; que les requestes & Remonstrances, les humbles prieres des Estats & Seigneurs, les intercessions de l'Empereur, du Prince son fils, de la Royne sa femme, ne l'ont peu amollir fleschir ne addoucir. Ains fit mourir malheureusement les Ambassadeurs envoiez d'ici en Espagne, pour le supplier avec toute submission & modestie d'auoir compassion de ses subiects. Les regles & maximes des Iesuites ont par trop de puissance sur les Esprits des Roys qui sont portez à la tyrannie. Vn de leur secte, nommé *Cornelius Callidius Chrisopolitanus*, par vn de ses livres donne ce Conseil au Roy d'Espagne. *Quand deux ou trois des principales villes, qui ont mesprisées la paix & grace seront subiugées; il sera expedient, que le Roy y exerce (pour ne me pas exprimer avec termes d'une inhumaine barbare & plus que brutale cruauté) & face executer, vne rigeur & severité exemplaire: contre tous, depuis les plus petis iusque au plus grands, coulpables ou innocens (ces mots semblent estre de dure digestion) sans excuser personne, en faueur de la viellesse, estat, qualite, ou sexe, les hommes, les femmes, les enfans, les petis, sans pitié ou compassion. Mais les bastonner de telle façon, qu'a l'ouir raconter les oreilles cornent, les corps tremblent d'effroy, les membres s'esbranslent, les cheueux se herissent, le courage defaille, & la face blemisse. Afin que les autres en aient crainte fraieur & espouvantement.*

le Fils.

De ce recit, chacun peut recueillir, que le Duc estoit vn personnage selon le cœur du Pape & agreable au Roy. s'il l'eust offensé il ne se fust presenté devant lui a son retour.

le Pere.

C'est bien dit, & veux que vous tencez ceux qui excusent

eusent le Roy sur les violences perpetrées par le Duc pour flagorneurs pleins de corruption. Tels sont, qui le loüent *optimum principem*, cest a dire *le tresbon Prince*: *delitias generis Humani* cest adire *les delices des hommes*. Quant au Duc, il estoit en la main du Roy, comme un fleau pour nous estriller. Si quelcun chasse le Loup a la bergerie, c'est affin qu'il morde & devore selon son naturel cognu de tous. Pareillement quand le Roy deputa pardeça le Duc d'Albe comme un Loup affamé contre les Brebis innocentes & desarmées avec plein pouvoir de les rudoier a son plaisir; n'est ce pas pour deschirer, consumer, & exterminer? car son naturel sanguinaire, estoit manifesté & averé par tout le monde avant qu'arriver en ces Païs.

le Fils.

Quoi? y à il des autres qui ont esprouvé son bon naturel?

le Pere.

Bartolomeo de las Casas Evesque de *Chapa* partit des Indes, expressement, pour faire les doleances a l'Empereur & au Roy, des tors & outrages des Espagnols, contre ceux de l'Americque pourpensés & forgez en Espagne, desquels le Duc selon l'opiniō de tous estoit principal boute-feu & maistre ouvrier. C'est ce personnage, qui en l'An 1540. alluma la fureur de l'Empereur contre les Gantois: qui eussent esprouvez plus grandes choses si l'Empereur se fust abandonné aux inspirations de ce meurtrier. Cest lui qui le ietta en la guerre d'Allemagne, & le poussa de ne licentier le Lant-grave selon sa promesse. En somme c'est lui qui conseilla iamais le Roy, qu'au feux & flammes contre nous.

le Fils.

Comment a il esté recueilli a son retour? qu'elle a esté l'issue de sa vie?

le Pere.

 Quand

Quant a son recueil, aiant laissé ces Païs qui lui estoient des bains de sang chaud, il a esté si gratieux, que tous ont peu comprendre qu'il s'estoit tenu es bornes de sa commission, & avoit servi sa maiesté selon l'ordre de ses mandemens. Car il estoit respecté du Roy: lui & Don Iean Indiaques homme de pareille humeur estoient ces principaux conseilliers. Le Roy l'honnora de la Lieutenance en ses armées de Portugal. Comme la pie ne fait que sauteller & le loup demeure loup par tout ou on le mene: ainsi le Duc tres-semblable a soi mesme, fit gouster aux Portugais les traits de son humeur. Ainsi vescut le Duc qui mourut a Lisbonne le 22. Decembre l'An 1582. tenaillé d'une fievre longue & continuelle. C'est Epitaphe lui appartient.

Si fas cœdendo cælestia scandere templa
Mi soli cæli maxima porta patet.

c'est a dire:

Si par tuer brusler & pendre
Le Ciel est ouvert de Dieu:
Ie scai que par le sang respandre,
I'aurai faveur d'y avoir lieu.

le Fils.

Treshonnoré Pere iusqu'á present vous m'avez exposé au long & au large, le malheureux gouvernement du Duc d'Albe: moiennant la grace de Dieu ie l'engraverai en mon esprit, pour affermir mon iugement a sonder le naturel d'Espagne. Mais puis qu'il vous a pleu, d'entreprendre le narré de tout ce qui est advenu: ie vous prie de m'enseigner des l'entrée si ses successeurs ont suivi sa piste, avec tirannie & extorsions du 100.20.10. denier. A on continué de prendre & de pendre? les violemens & confiscations ont elles esté practiquées comme auparavant? s'est on estudié d'introduire le Concile, l'Inquisition? a on poussé plus outre, ou s'est on arresté?

le Pere

le Pere.

Ie suis ioyeux d'estre a la mort du Duc,pour poursuivre le fil de l'histoire,& vous proposer ce qui a suivi. Ie confesse volontiers, que les successeurs ont esté plus moderez: mais vous ferez sagement, de remarquer que le temps y avoit apporté grand changemét. l'Vne des espees retint l'autre au fourreau Que les années suivantes ne sont rougies de tant de sang ; ne doit estre rapporté a l'Espagnol,comme plus benin doux, & attrempé en son courage: mais entant qu'il n'avoit les reins si forts que par le passé. Nos affaires amorties prindrent quelque peu de vigueur, voire le Duc sur sa fin mit de l'eau en son vin, voiant plusieurs villes se desbander & secoüer son ioug, & se bander avec le Prince d'Orange de haute memoire.

le Fils.

Nous n'avons donc aucune obligation a leur courtoisie.

le Pere.

Non,ains sommes infiniment obligés à sacrifier nos vœus & louanges au Souverain, qui preste puissamment son secours quand celuy des hommes defaut, afin d'estre seul glorifié: pour y proceder par ordre; remarquez ce que dessus, c'est qu'il n'a mancqué a la volonté de l'ennemi,ains a sa puissance,& que le taillant a retenu le trenchant. Car les Hollandois & Zelandois appellez en ces iours les Geus des eaux,les ont vaillamment contre pointez. Si l'Espagnol pendoit, ceux ci pendoient aussi.Les qualitez & estats ne garentissoient personne. *Pacieco* estoit *Maistro delCampo* grand Ingenieur, apparenté au Duc ; les Flissingois passans par dessus ces ornemens, le pendirent. Vn iour le Duc d'Albe avoit condamnez a mort 57 des plus notables de Harlem, & pour faciliter l'execution les fit conduire a Amsterdam avec une bonne escorte de soldats : mais les Parens & amis du Comte

de Boſſu, priſonnier a Horn, l'empeſcherent; requis & coniurez par tout ce qu'ils pouvoient pour ſa vie, d'emploier tout leur credit envers le Duc, & de moyenner que ces Bourgeois retournaſſent a Haerlem, & fuſſent gratieuſement traictez.

le Fils.

l'Empriſonnement du Comte vint bien a point a ces bons Bourgeois.

le Pere

Sa priſon eſtoit leur liberté & conſervation; & garantiſt en oultre la vie au Seigneur de *St. Aldegonde*, de la cruauté Eſpagnolle lors que par eux ſaiſi a Maeſlandſluys, ils le tindrent long temps priſonnier au Chaſteau d'Vtrecht. Car le Prince avoit donné commandement a Monſieur *Sonoy* Gouverneur en Hollande au quartier du Nord, de traicter le *Comte de Boſſu* & les Eſpagnols priſonniers, au meſme pied qu'ils feroient le ſuſdict Seigneur.

le Fils

Ou l'un perd l'autre gagne, c'eſtoit un treſbon expedient de brider ceſte rage. Car l'Eſpagnol a crainte de ſa peau autant que nul autre. Ils avoient beau gaigner aians le tablier a leur commandement.

le Pere

A Dieu ſoit gloire es ſiecles des ſiecles qui nous a ſuſcité un liberateur : Car ſelon ſa bien-veuillance le Prince, d'Orange de haute memoire. & les Nobles, Hauts & Puiſſants Seigneurs les Eſtats, ont eu a leur devotion la plus grande & la meilleure partie des villes du Païs Bas, & plus de puiſſance que l'Eſpagnol. Ceſtoit en ces Iours qu'on diſoit & faiſoit: *De telle meſure que vous meſurez on vous meſurera d'autrepart.* ſi l'Eſpagnol attrappoit & pendoit un Miniſtre de la parole, nous avions l'avantage de faire porter la folenchere a plus de cent Preſtres. S'il rançonnoit & tourmentoit une dixaine de nos Bourgeois, nous eſtions pour

pour leur rendre le change au double avec l'interest.

le Fils.

Les Loups couverts de peaux de Brebis sont demeurez Loups, mais les Brebis simples & innocentes, ont eu c'est heur que d'avoir eu des bons Bergers & des bons chiens qui les ont garantis.

le Pere.

Oui pour vrai, car le cœur du Roi & le courage des fils, a tousiours encliné, & panche encore a nostre ruine, pour respandre & se baigner en nostre sang, pour ensevelir nos Privileges, & changer nostre liberté en servitude. Ceux la le sçavent qui ont bonne souvenãce des cruautez exercées par les gouverneurs successeurs du Duc, & cognoissance du naturel de ces sanguinaires. Car comme le drap teint en sa laine, ne change point sa couleur, ni le More sa peau, ni le Leopard ses taches: ainsi l'Espagnol ne change point son courage envers nous de mal en bien.

le Fils.

Qui succeda au Duc en son gouvernement?

le Pere.

En l'An 1573. *Don Lovvÿs de Requesens Espagnol, grand Commandeur de Castille, iadis Gouverneur de Milan* vint par deça apres, que le 2. Decemb de la mesme annee le Duc d'Alba quitta son gouvernement avec une puanteur: laissant le Païs a son departement plein d'un embarras des difficultez espineuses, lequel a son arrivement il avoit trouvé & veu tresfleurissant.

le Fils.

Don Loys s'estoit il aillieurs par ses exploits acquis du credit & reputation?

le Pere.

Point autrement beaucoup: il avoit noirci son honneur avec les Mores de *GRENADE*, l'esquels peu de iours auparavant il avoit domptez plus avec fines-

& fraude & tromperye que vaillamment par les armes. Tellement que nous changions un Dragon ou Lion a un Renard & Cocodrille.

le Fils.

Apparamment que ce finard rompu en finesses, a commence par une contenance de bonne mine.

le Pere.

Aiant mis le pied au gouvernement, il fit sonner par tout, de ne rien faire que par le commun aduis & bon plaisir des Estats. Avec cest amorce il cuida d'attrapper d'eux des grandes sommes, pour ranger la Gendarmerie du tout a sa devotion: qui involontaire a ses mandemens, pour des long temps n'avoir touché aucun argent, se mutinoit par tout. Devinés que sont devenus les grands thresors amassez & entassez par le Duc d'Albe.

le Fils.

Fut il heureux en ses desseins?

le Pere

Nullement: les Estats s'excusans a cœur & bouche ouverte sur sa demande; il contracta avec les Collonels Allemans, Polwiler, Fronsberger, Focker, Oversteyn & Hannibal, de les payer des confiscations & dommaines du Païs. Leur donna en ostage les bonnes villes de Dédremonde, Bois-le-duc, Nimmegue, Ruermonde, Deventer & Campen: ou les bourgeois estoient forcez & non point pour un peu de iours, de fourrer ces mange-peuples, fournir des vivres, & foncer argent. En outre, voiant le fond de sa bourse destitué de Doublons d'Espagne, & oiant les Allemans les Wallons voire les Espagnols apres la iournee de Moeckerheyde crier Argent Argent: il leur permist de tirer vers Anvers, tous deliberez, selon que *Champigni* & autres en advertirent le Commandeur avec asseurance, de contraindre la ville a payer leurs arrierages.

le Fils.

le Fils.

Ne s'est il pas mis en peine pour vne ville tant riche & Magnificque.

le Pere.

Au lieu de retarder ou arrester tout court c'est orage,il poussa a la roüe,serieusemét,ains finement avec dissimulation. En intention d'extorquer par telles foulles,de Brabant & d'autre Provinces pareillement toutes telles contributions qu'il eust osé designer. Qui plus est: Il estoit dans la ville,quand le Gouverneur duChasteau commanda *a Champigni* qui y tenoit garnison avec des Wallons & Allemans, de sortir d'Anvers;afin que l'Espagnol eut les coudes franches. Alors trois mille Espagnols en bataille rangee, se sont iettez du Chasteau dans la ville, avec vn retentissemét tant effroiable de Tabours & Mousquetades qu'il n'est possible de plus : crians *Dineros, Dineros, VVallones Fuera, Fuera veillacos.* c'est a dire: Argent,Argent, dehors Wallons, dehors Bourgeois. Il s'empagent sur le soir du Marché & de la maisonEschevinalle: se iettét a 10. a 12. a 20.es plus voisines & meilleures maisons: ou sans aucun respect, selon leur vielle & premiere leçon,ils se font traicter delicieusement. De nuict qui est pour le repos ils trottent & courent par la Ville comme Diables deschainez, avec cris & menaces hurlans hurtans aux portes, menans un tintammarre pour massacrer tout en un tournemain. Nuict triste & tenebreuse: plusieurs Femmes enceintes avorterent, plusieurs moururent,la consternation estoit avec telle perplexité que le lendemain plusieurs Bourgeois abandonnans tout, se sauverent & se retirerent avec leurs Femmes & enfans.

le Fils.

Voila une insolence inouïe, & sans exemple, & insupportable pour une Ville tant fleurissante qu'Anvers.

le Pere,

C'est un labirinthe ennuieux, aussi nous ne sommes qu'á mi chemin. Aiant choisi un Electo ou general, au son de tous les tabours, on publia de la part *De los Seignores soldados*, que *Champigni* & les Walons auroient a sortir d'Anvers en dedans de 24. heures, a peine d'en estre chassez par force ignominieusement. *Champigni* s'estant barricadé dans l'Hostel des Oosterlins ne veut point partir, & n'eust iamais accepté le parti, si l'expres mandement du Commandeur n'y fust entrevenu. Cela faict & les Walons dehors, *Los Seignores Soldados* se saisirent des Clefs & puis des portes de la ville, qu'ils mirent en garde a leur complices. continuans au reste le tumulte pour intimider & augmenter aux citoiens l'espouvantement. Pour coniurer ceste tempeste on leur presenta *En Argent* la solde de dix Mois, & cincq Mois, en Marchandises de laine, de lin, & de soye. Ces acariastres le refusent, & opiniastrement a cor & a cri comme enragez tiennent ceste corde roide, *Todos, Todos, Todos, Dineros y non Palabras*. C'est a dire: nous demandons tout, tout, point de paroles mais de l'Argent. Et de faict la nuict suivante (on dit que la nuict n'a point de honte) ces effrontez deschargent une ondée de Mousquetades au travers des portes, & deslachent leur Pistolets sur les fenestres, avec outrageuses iniures: *Fuora, Fuora, Veillacos*. c'est a dire: dehors, sortez bourgeois.

Le Fils.

A quoi tout Cela, que demandoit le Commandeur?

Le Pere.

Il exigoit de la ville quatre cens milles francs, a fournir tout a l'instant s'ils avoient envie d'estre delivrêz de cest racaille, qui leur cousta tous les iours plus de six mille francs. Car ces *Seignores Soldados* ne beuvoyent que du vin, ne mangeoyent que du frais rosti ou boulli. Ils s'estoient fourrez par tout: l'Euesque, le Marcgrave, le Bourg-maistre les Ecclesiastique

les

les Seculiers tous y eſtoient intereſſez. Ces outrages durerent du 26 Auril 1575. Iuſqu'à la Pentecoſte: auquel iour tous les ſoldats richement emplumez, le clinquant, la ſoie le velous, flottant ſur l'eſpaulle comme grands Maiſtres produiſérent & exhiberent de la part du Commandeur un pardon general; qui avec grandes ſolennitez de leur Meſſe en la principale Egliſe fut advoüe & confirmé.

le Fils.

Apres auoir pillé & ravage ils avoient beau a faire du Seignor, & du Don. Mais ie m'eſtonne veu la vaillance & vigilance des Citoiens d'Anvers, qu'ils ont ſceu ſupporter ces outrecuidances.

Le Pere.

Qu'euſſent ils faict? ils avoient les pieds & poings liez c'eſtoit ici la patience d'Anvers. Vn des Eſpagnols nommé *Saluaterra*, ſe piaffoit a la veüe de tous, avec ceſte inſurportable bordure brodee ſur ſon habillement, *caſtigador de los Flamencos Lutheranos*. c'eſt a dire ie ſuis le fleau, & la verge du Pays Bas.

le Fils.

Aurons nous avec ce recit la fin des exploicts du Commandeur?

le Pere

Il eſtoit tout plein d'entrepriſes, tant ſur la Nortthollande, que ſur Bommel, Gorrichum, Louveſtein & autres places, ains eſventées & ſans ſucces. Les Hollandois & Zeelandois eſtoient àdextres & courageus, doreſenavant nous ne verrons plus qu'ils attendent le Commandeur, iuſque a ce qu'il les viſite: ains les premiers, aſſaillent ſes troupes, attacquent ſes nauires, & moiennant l'aſſiſtence miraculeuſe de noſtre Dieu, lui taillent tant de beſogne, qu'il n'eſtoit plus temps de former ſes actions au moule d'un Duc d'Albe: force leur eſtoit de brider & dompter leur paſſions, iuſque a ce qu'ils euſſent acquis plus de for-

ce, &

oe,& obtinssent des opportunitez plus convenables.

le Fils

Mon Pere n'ai-ie pas oui parler d'un pardon general solennellement publié?

le Pere

En c'est année 1574 le Roy fit publier vn pardon ou abolissement, en intention d'amollir & de gaigner l'affection des habitans. Mais avec plus de bruict que de fruict, les plus advisez cognoissans que c'estoit vn artifice trompeus pour les surprendre. Fort peu des refugies si [illegible]fiez. En ma ieunesse on m'enseigna aux escoles *la fable & moralité du chat & de la souris*, qui ne sert pas mal pour esclaircir ceste matiere.

Le Fils.

Mon Pere que ie l'apprenne?

Le Pere.

Le Chat par longues années ayant esté a la chasse des souris, icelles pour leur seureté resolurent de ne sortir desormais de leurs logettes. Le Chat qui n'a plus de proye, & cognoissant son naturel estre descouvert s'advise de ceste fourbe: il change sa voix, s'habille en Moine, & se faict une couronne, ainsi desguisé, se pourmeine au devant de leurs cachettes, & remarcquant que icelles preoccupées de deffiance avançans la teste la retiroient tout aussi tost: les amadoüe.

Quod fueram non sum, Frater, caput aspice tonsum.

C'est a dire.

Que craignez vous ie suis changé,
Regardez mon chef Couronné

C'est qu'il estoit entré en religion & faisoit penitence du sang innocent. Il advint que quelques souris des plus simples & inconsiderées se hasardét, & sont tout a l'instant englouties, les autres en font leur proufit: car le chat se piaffant en ceste parade, sans sortir luy respondent.

Cer

Cor tibi restat idem non tibi prasto fidem,

C'est a dire

L'habit ne changeant ton courage,
Nostre foi n'est pas si vollage.

Le Fils.

Alleguer cest apologue, c'est l'approprier a ce que disiez tantost, qu'au lieu d'un Lion nous avons un Renard ou Cocodrille. Tous deux nous cherchent pour proye, mais diversement.

le Pere.

Vous avez bien proufité en mon escole. *Ephraim* se roidit contre *Manasse*, & *Manasse* se bande contre *Ephraim* ains tous deux combatent *Iuda*. Ils procurent assiduellement nostre ruine & le demolissement de l'Eglise de Dieu : ils y emploient la force, la fraude, les practiques & trahisons.

le Fils.

Mon Pere, continuez s'il vous plaist, comment a il poursuivi sa pointe?

le Pere.

Le Commandeur convoqua les Estats a Bruxelles au mois de Iuin, desquels il demanda deux millions annuellement, le double centiesme & autres charges. A hardi demandeur hardi refuseur, car il eust Nihil sur la requeste. Au lieu d'argent les Estats lui baillent des plaintes sur les foulles & circonventions des soldats: declarent qu'ils ont tout donné, qu'on y a rien avancé, au contraire, que tout est allé en empirant, finalement, qui leur est impossible de donner davanvantage.

Les affaires estans en ces termes, on equippe en Espagne une puissante Armade sous la conduite de *Don Pedro de Merendis*. C'est orage se devoit fondre sur la Hollande & Zeelande pour les dompter: le Roy aiant prins en son service a grand prix & frais, bon nombre de Pilotes & Matelots, tant Anglois que de ces

Pais

Païs. Ains la mort soudaine de *Don Pedro* frappé & consumé de sa main de Dieu, l'escorne du Commandeur a la Meuse, l'affront qu'il receut sur l'Escaut pres d'Anvers, & le courage des Zelandois, qui tous disposez a bien faire attendoient & aguettoient ceste flotte Navale, l'estoufferent, sans iamais sortir les ports pour voir la mer Apprennons-y toutesfois ceste leçon, que l'Espagnol veille a nostre ruine & que d'ordinaire publiant des pardons, & traictant des accords, il conçoit en son cœur fraude & tromperie, pour enfanter outrage.

le Fils.

N'est-ce pas sous ce Commandeur qu'on mit le siege devant *Leyden?*

le Pere.

Oui, un *Baldeus* l'Assiega avec grande puissance, & se retrancha en beaucoup de forts. Mais l'Eternel des armées l'en chassa, & la ville fut miraculeusement delivree *le 3. d'Octobre 1574.* sous la sage conduicte de Monsieur le Prince d'Orange. *Baldeus* avec sa courte honte se retira a la Haye, ou ses soldats (estans en arriere de la paie de qu'elques mois de service) mutinent, & menaçent de se faire paier en pareille monnoie que leurs compagnons d'Anvers. & sans Marchander ils se rendent a Haerlem, a Amsterdam, de la a Vtrecht, mais en vain, ils trouvent les portes avec barres & ferrures. Ils prennent la route de Maestricht, ils se iettent dans Herrentals & Dendremonde, ou on travailla de les appaiser au grand dommage & interest des Bourgeois.

Le Fils.

l'Espagnol est plein de toute fraude, quand la force lui mancque, il auance sur le tapis le pour parler de la paix. Ne s'en est il pas aussi advisé?

Le Pere.

On a batu le fer sur ceste enclume. Le Commandeur

deur voiant a regret ses mandemens sans obeissance ses menées & menaces sans proufit, & les affaires de son Roy fort reculées, induit les Estats de Parlementer le 2. de May 1575. Deputez de part & d'autre se trouvét a Breda. Le succes est tel, qu'aprés avoir besongnez quelques iours tant verbalement que par escrit le Prince d'Orange & Messieurs les Estats de Hollande de Zelande & leurs confederes, descouvrirent, qu'on y ourdissoit avec subtilite la toille pour enlaçer les Estats, & endormir ces Provinces : pour gaingner temps & se preparer a la guerre avec plus d'avantages, pour finalement nous surmonter & captiver sous vne servitude perpetuellement miserable. Par ainsi ceste assemblée s'en alla en fumée. Les Hollandois forgerent vne medaille portant vn Lion, qui dans vn traillis, les armes au poing, avoit ce diction : *securius bellum pace dubia.* Cest a dire, la guerre necessaire est meilleure que vne paix doubteuse.

le Fils.

Ie voi que par tout il se trouve frustré : quel chemin a il tenu puis apres?

le Pere.

La paix de Breda ainsi faillie, il reprent les erres de la guerre. Bat la compagne, & maistrise Buren, le Finnart, le Clunder, le Rugenhil, bicoques qui ne le peurent servir a des grandes choses. Il assiege, il assaut Oudewater, & l'emporte de main forte : tue massacre, exerce toute violence Turquesque. De tant & tant de Bourgeois & soldats, il n'y en a point vingt qui eschappent sa trenchante furie. Le soldat barbare Violle les femmes, & puis les transperce & arrache le fruict de leur ventre. Certainement il appert que le Duc & le Commandeur avoient tout deux esté nourris d'vne louve. Voici un autre argument de sa rage: il envoie Boischot en Angletterre, & supplie la feu Roine de haute memoire de chasser & bannir de son Ro-

aume, ceux qu'il appelle rebelles a son Roi. Son oeil malin ne pouvoit souffrir que ceux qui aians abandonnez leur Païs, maisons, metairies, Estats, & offices, pour servir a Dieu en Esprit & verité, eussent acquis par sa grace quelque station, & repos en un autre Roiaumme. La Roine refuse la demande, & renvoie le demandeur.

le Fils.

N'est-ce pas ce personnage qui se fit tant renommer a Bommené

le Pere,

C'est lui mesme: il assiega le village susdit, qu'on avoit retranché & fortifié: siege bien disputé, il ne dura que vingt Iours, ains ou la vaillance des assiegez l'espée, le Mousquet, le flux & reflux de la mer leur consumerent plus d'hommes, que celui de Haerlem qui estoit de dix mois. Il s'en empare de haute lutte, & pour ornement & couronne de sa debonnaireté les fit passer tous au trenchant de l'Espée.

le Fils.

Les Estats fonsoient ils aux frais de ceste guerre sanglante & inhumaine?

le Pere.

Les sieges de Bommené & Ziriczee aians par son obstination englouti vne bonne partie de ses finances: aiant d'aillieurs faict des grandes despenses il requit en l'an 1576 des Estats aide & assistence d'argent. Pretendoit de cottiser les villes selon sa discretion, n'en aiant point du tout: comme il avoit ia commencé d'escorcher les villages & villes non murées. Pour eschantillon de sa discretion; il requit de ceux d'Anvers (apres auoir fourni les quatre cens mille francs & endure les grands dommages de foulles desordres) vingthuict mille francs par mois, pour la solde d'un Regiment du comte *Hannibal d'Altheims* qui tenoit garnison en leur ville. Sur sa demande les Estats respondi-

respondirent par doleances : l'un demandoit restitution des privileges: l'autre, le deschargement des garnisons en vertu de sa promesse, & la Flandre les descomptes.

le Fils.

Comment luy ont pleu ces contradictions?

le Pere

Que vous en semble? laschant les resnes de sa colere, & tout irrité de despit il s'escrioit, *dios nos libera de estos Estados*. C'est a dire o Dieu delivre nous des Estats. C'est la ce bon Seigneur qui ne vouloit rien faire que par le consentement des Estats. Mon fils que loiseleur pipe doucement tant que les oiseaux sont surpris & enlaçez: alors sans longue preface on leur tord le col.

le Fils.

Malheureux est celuy a qui tels hostes surviennent. Or ses soldats estans sans argent de quel bois firent ils flesches?

le Pere.

Ils se traictoient en Princes, & faisoient du maistre a tour de bras, leur table estoit couverte de Mouton & de bon Veau: les Poules, les Lapins, les Chapons, les lievres, & les Perdris estoient les mets ordinaires: tousiours deux sortes de Vin; les accessoires, les Cappres, Olives, Citrons, Oranges, les espisses Succades & autres friandises n'y pouvoient estre omises. Qui plus est, leurs chiens estoient nourris de pain blanc, & les pieds de leurs chevaux lavez & bassinés en vin. Exces & despence qui surmontoient de beaucoup leurs gages ordinaires.

le Fils.

I'appercoi en cela les effects du conseil, suggeré par Don *Francisco de Leiva*: qui estoit, de succer le sang & la substance des habitans. Or la regence du Commandeur fut elle encore de longue durée.

le Pere.

Nenni, mais toutesfois de trop longue pour nous: mais avant que d'enfanter les entreprinses conceües contre le bien de nostre Estat, il mourut a Bruxelles le 5 May 1576. frappé d'une fievre chaude, avec l'apostume sur l'espaulle, non sans apparence de Peste. l'Oracle nous dit, les hommes sanguinaires & trompeurs ne viendroit point à la moitie de leurs iours. Il n'a pas beu tant de sang que le Duc d'Albe, aussi n'en avoit il ni la force ni l'opportunité. Mais a chassez beaucoup de gens de bien qui s'enfuirent de crainte & de peur de tomber entre ses mains. Par ce chemin les manifactures belles & industrieuses, prosperité & ornement du Païs, ont esté transportées & plantees es autres Royaumes

le Fils.

I'ai entendu le principal du gouvernement de Don Loys: le Roi a il à l'instant subrogé quelque autre en ceste dignité?

le Pere.

Le Commandeur estant decedé le Conseil d'Estat en emprint le maniement, authorisé provisionnellement par lettres du Roi, escrites aux Prelats, Nobles, & Tiers Estat. Auquel Conseil se fourrerent *Ieronimo de Roda, Iulian de Romero, Don Alphonso de Vergas*. Tous Espagnols sanguinaires. Avancerent le pied & eniamberent telle authorité que rien d'importance se pouvoit resoudre qu'avec leur consentement. C'est ainsi que de tout temps avons esté mastinez de ceste nation ennemie de nos Privileges & alterée apres nostre sang.

le Fils

Le Païs s'est il mieux porté sous ce gouvernement?

le Pere.

Helas non qu'elle apparence que le Païs puisse reprendre sa naive & connaturelle splendeur batu, & foulé par l'estranger? il y avoit grand nombre de gen

d armerie

darmerie, le Roi leur devoit des grands arrierages, l'Estat grandement foullé ne pouvoit fournir si grandes sommes : voila donc qu'elle se mutine par tout, ravage le bon homme, & d'emblée surprend des Villes, ils pillent,ils tuent, ils s'abandonnent a mille outrages & insolences. Specialement ceux d'Alost invahis & pillez le 25. Iuillet 1576 sceurent pour combien. Ceste ville a iurisdiction sur 170. Villages, ils contraignent tous ceux du ressort de contribuer a leur entretenement & nonobstant ils en bruslent iusques aux portes de Gand.

le Fils.

Ce traittement seroit il leur salaire & recompense, dont le tiran guerdonne volontiers les villes les plus addonnées a la Religion Reformée.

le Pere

Il y a bien a dire,au contraire,ceux d'Alost ont esté tant attachez & collez a l'Eglise Romaine, qu'ils resisterent presque seuls au saccagement des Images qui tomberent par tout: & pendirent un Ministre de la parole de Dieu en tesmoignage de leur bon zele. Voici l'avantage, qu'ils sont les premiers attaquez & pillez par les Espagnols,grands Zelateurs & bons catholiques.

Le Fils.

Ces Espagnols furent ils d'ailleurs secourus de vivres & ammonition de guerre?

Le Pere.

Sanchio d'Avila Gouverneur du Chasteau d'Anvers leur en fit porter avec ses Barques & Galees. Il manda aussi *Oliviro* Commissaire des chevaux legers,de le venir trouver afin qu'estans prests il s'en servit en un besoin:ce qu'ils firent, quittans leur station & garnison directement contre l'ordonnance du Conseil d'Estat. Pareillement la Cornette de *Falconetto* traversa toute la Flandre, pillant & butinnant, & fut poursui

 vie de

Païsans iusqu'a vis a vis du Chasteau d'Anvers, ou elle fut par le dit *Avila* assistée & maintenue.

le Fils

Qui ne voit que les Commandemens du Conseil d'Estat estoient vilipendez & baffouez par les Espagnols?

le Pere.

Soit que le Conseil commandoit on se taisoit l'Espagnol faisoit du cheval eschappé: & alloit son train: comme, *Sancbio d' Avila* se transporte de colere contre *Champigni* Gouverneur de la Ville refusant des Navires pour passer *Falconette* avec sa Cavallerie: en ce defaut avec ses Galées montant & descendant la Riviere il ravit tous les vivres, violant les saufconduits & passeports: *& Roda*, Espagnol d'une façon altiere & superbe, usurpa seul, le maniement des affaires, au grand preiudice de l'honneur & reputation du Conseil d'Estat establi & authorisé par le Roi, iniuriant & outrageant les Seigneurs & Conseilliers comme Lutheriens & rebelles.

le Fils.

Que ne se iettoit-on a bon escient sur ces Chiens enragez?

le Pere.

Si le conseil de plusieurs eust esté admis, ils eussent faict une male fin. Car le tout estoit si excessif, si exorbitant, leur dessein de nous appovrir, ruiner & asservir si manifeste, qu'un chacun Ecclesiastique & Seculier, Geus ou Papiste, les avoit á contre cœur tous leur en vouloient, avec ceste asseurance que les Espagnols une fois chassez & confinez au de-la de nos limites, on vivroit bien a repos avec les autres. Finalement on descria & declara ces Espagnols rebelles au Roi & ennemis de l'Estat, avec permission de les courir sus & assaillir ceste milice malicieuse a quoi un chacun se trouvoit volontiers disposé, tant

Par

par la haine, meritans d'estre haïs & detestez, que par la crainte qu'on avoit d'estre par eux assaillis.

le Fils.

Les Ecclesiastiques nommément les nouveaux Evesques ont ils consentis a cest Edict?

le Pere.

Les Prelats affectionnez au Roi notamment ses nouvelles creatures firent difficulté d'y comprendre tous les Espagnols, ains seullement la marmaille d'Alost. Neantmoins se resouvenans du dessein du Commandeur, d'eriger & fonder par tout des commanderies d'y appliquer les revenus des Abbaies, Monasteres, & autres Colleges. Item, se rememorans les outrages & insolences perpetrez des Espagnols, a l'endroit des Moines d'Afflegem, pendus a ce que la nature couvre pour ne vouloir descouvrir les thresors de la maison. Item repensans qu'ils ruïnoient le Païs de fond en comble : ont approuvé & advoüé que tous les Espagnols fussent flestris & condamnez rebelles au Roi & a l'Estat.

le Fils

Que firent les Espagnols.

le Pere

C'est arrest venu a leur cognoissance, ils se sont armez & fortifiez contre le Conseil d'Estat, ils ont mandé d'Hollande le Duc *Ferdinando Toledo*, & des divers endroits ont amassez toutes leurs troupes : qui firent un gros de douze cens chevaux & de six mille a pied. Ils avoient des Italiens & Allemans, attirez sous le manteau & pretexte du service du Roy, mais principalement affriandez par l'esperance & promesse des riches despouilles.

le Fils

Voila quand aux soldats : que firent les villes avec leurs Citadelles pleines d'Espagnols irritez & indignés outre mesure?

le Pere

Vn chacun faisoit du mieux qu'il pouvoit. Les Flamens, specialement les Gantois remarquans les insolences & petulances commises en leur ville & l'assistence qu'ils prestoyent á ceux d'Alost, les previndrent. Et de crainte que ces Gallands n'ouvrissent les portes du Chasteau, & ne missent la planche aux mutins d'Alost, se mirans sagement au malheur d'Anvers, soustenus & assistez des Regimens de du *Rœux & de Noyelles*, se retrancherent contre le Chasteau.

d'Ailleurs, les quatre Membres de Flandre prindrent ceste bonne resolution, de ioindre leurs ames & leurs armes avec le Prince d'Orange. Auquel traitté le Magistrat & le peuple de Gand ont beaucoup contribuez. Or en tous ces contracts, on conditionna expressement en termes formels, de ne point se departir de la Religion Catholique Romaine, ni de s'estranger de l'obeissance du Roi: seulement l'Estat se declaroit ennemi des soldats Espagnols mutins & rebelles.

le Fils.

Ces Mastins se sont ils emparez d'autres Villes que d'Alost?

le Pere.

Ils surprindrent *Mastricht*, & d'une forcenerie infernale, meurtrirent ravagerent & pillerent la Ville. Les Allemands y estoient en Garnison a la defence & protection des Bourgeois, qui sans resistence, se firent compagnons des pillars & coururent au butin avec les autres?

Le Fils.

Voila vn acte meschant & desloial! mais, par tel succes, l'Espagnol n'estoit il pas amorcé de pousser au iour des entreprises plus audacieuses.

le Pere.

Il advint tout ainsi, car les autres ayans le senteur au

nez

nez que le pillage d'Aloſt & de Maſtricht auoit enrichi les pillars ; ont conſpirez & aſpirez au butin d'Anvers, *Roda*, *Zanthio d'Avila*, & leurs complices manderent de Maſtricht *Alfonſo de Vergas* avec la Cavallerie Eſpagnolle Italienne & Bourguignonne, environ de mille chevaux, qui tous (ayans debauchez & traine avec eux ſix compagnies d'Allemans) entrerent au chaſteau d'Anvers de bon matin par vn Dimanche *4. de Novemb* *Iullien Romero* partit de Liero pour ſe trouver par enſemble a ceſte feſte.

le Fils.

I'enten leur ieu, tout ce qui pouvoit piller s'amaſſe par enſemble.

le Pere

De ſurcroiſt, *les d'eux mille d'Aloſt* y avoyent pour en avoir pied ou aiſle, Les quarante mille eſcus que peu des iours auparavant ils avoyent receus en deſcompte, & les extorſions par eux commiſes en la ville & dans ſon reſſort : n'avoient peu raſſaſier leur convoitiſe & rage inſatiable . C'eſt donc avec ces Mutins , que Roda meſme avoit condamné rebelles au Roy, ils ont aſſaillis la ville d'Anvers. Ville fidele loiale, obeiſſante au Roy es commandemens du Conſeil d'Eſtat à qui ſa Maieſté avoit remis le gouuernement. Donc le 4. de Novembre d'une fureur bouillante & enflée de rage , avec vn tintanimarre & cry eſpouventable, & ſe ſont iettes ſur ceſte ville , crians *Sant Iago Sant Iago*. Leurs garſes & marmitons portoient les fagots & la paille pour mettre les maiſons en feu.

le Fils .

Ville malheureuſe pour ſes grandes richeſſes ! a peine avoit elle reſpiré & prins haleine *de la fuora veillacos*, que voici vn plus grand deſaſtre. Or le Gouverneur & les Bourgeois preux & vaillans ne firent ils aucune reſiſtence?

le Pere.

Quoi qu'on y apportoit, le bon ordre que le Gouverneur y mettoit, la vaillance dont les Bourgeois le secondoient ne sceurent& ne peurent empescher que l'Espagnol,plein de furie poussant avant n'en vint finalement à bout. *Champigni* & le *Marquis de Havré* voians que l'ordre,le conseil,la force ne pouvoient arrester ce torrent roulant impetueusement se devallans d'un bouleüer,se sauverent es navires du Prince d'Orange qui estoient pres de la ville. Plusieurs montez a cheual sauterent des rampars: les Soldats les Bourgeois se cachoient a qui mieux mieux *Le Comte d'Oversteyn* sauta d'un pont pour se ietter dans vn bateau;il le faillit,& chargè de ses armes s'enfonsa & se noya.

le Fils.

Ces Seigneurs eschappent; n'en eut il aucun de marcque prisonnier?

le Pere.

Le Comte d'Egmont fut saisi par *Verdugo* au Cloistre de Sainct Michel,avec les Seigneurs de *Capres*,de *Goigniet* &c. Le Seigneur de *Capres* fut conduict a la prison, & rencontrant *Roda*, assis dans une chaire sous la gallerie du Chasteau, pensa le salüer avec grande submission: ains ce superbe lui donna du pied sur la poictrine avec ceste arrogance, *Traistre sale & puant ie ne veux pas que tu me salues*. Le Comte d'Egmont le suivit auquel sans se bouger, sans aucun respect de sa qualité, il dit: *Monsieur le Comte ie suis mari de vostre malheur* cela dit,il demeura cloué sur sa chaire comme Souverain & principal directeur de ces outrages.

le Fils.

I'ai pitié & compassion du degast & dommages: mais a quoi les fagots & la paille? y mirent ils le feu?

le Pere.

Ouy mon fils le feu consuma en divers endroits des tresbelles maisons: la maison Escheuinalle qui est vn pal-

un palais autant magnificque qu'aucun au monde fut bruslé : cest embrasement envelopa & traina auec soi plus de sept tresbelles rues, les Halles d'argenterie, le marché au lin, la vielle maison de ville, ou il y avoit grand nombre de maisons de pierre de taille toutes nouvellement basties. Ce quartier a cause des principalles boutiques estoffées & bien garnies de toute sorte de marchandise, estoit tout le plus riche de toute la ville. Dont le dommage causé par le feu, estoit estimé autant grand que celui du pillage.

Le Fils.

Le Pillage n'est pas sans carnage : la boucherie a elle esté fort sanglante?

le Pere.

Quatre a cincq mille tant soldats que Bourgeois plusieurs marchands riches & opulens, quelques Seigneurs du magistrat, le Bour-gemaistre & le Marcgrave (qui ont esté meurtris) ont signalé ce massacre par l'effusion de leur sang : & ceux la sont les plus heureux.

le Fils.

De vrai la cruauté estoit estrange, veu qu'on y tenoit les plus heureux, ceux qui estoient despouillez de ce qui est le plus precieux, assavoir la vie.

Le Pere.

l'Espagnol ne cessoit de fourrager & tormenter les Bourgeois trois iours de suitte, affin qu'ils enseignassent les cachettes de leur tresors. Ils pendoient fouettoient brusloient rotissoient les hommes, les femmes, sans espargner les petis enfans, qui estans de quelque respect & estime, n'avoient poinct les grandes sommes pour assouvir leur avarice.

le Fils.

A quel prix montent les pertes & dommages que la ville souffrit.

le Pere

Selon

Selon l'opinion & iugement de ceux qui ci entendent, l'argent comptant montoit a plus de quarante tonneaux d'or, ſans mettre a prix lés Perles les Diamans & les ioiaux d'or & d'argent. Le degaſt de l'embraſement eſtoit de pareille eſtime. Car on y eſpargnoit perſonne, les Nations, c'eſt a dire, les marchans Italiens, Allemans, Anglois, Eſcoſſois, & Oſterlins, tous furent pillez. Les Eſpagnols ſe trouverent tant chargez qu'ils ne ſceurent que faire de leurs deſpouilles. Il y euſt tel ſimple ſoldat qui pour vn iour ioua & perdit dix mille eſcus. Autres ſe faiſoient faire des garnitures d'eſpée & dagues de fin or voire des corſelets tous entiers. Ortis vn capitaine Eſpagnol, choiſit pour ſa part & portion les priſons : eſlargit tous priſonniers de cauſe Ciuile ou Criminelle ſous groſſes rançons: les meurtriers les larrons les voleurs & ceux qu'ils abominoient du tout execrables, aſſavoir les Miniſtres, voire les Anabaptiſtes & autres ſectaires: diſpenſant de ſon authorité privée avec l'Inquiſition. Voila comment ceſte ville tant fleuiſſante, la plus riche & marchande de toute l'Europe, en ſa neceſſaire defence fut gourmandée, en partie bruſlée, du tout pillée, les Bourgeois tuez & outragez.

Le Fils.

Les Allemans ne receurent ils aucune ſolde?

le Pere

Ceux de Flandre pour ſe rachetter & eviter le ſac & pillage, ont donnè ſatisfaction en bonne monnoie au Regiment de Polwiler, qui tenoit la ville de Dendremonde ſous ſa puiſſance.

le Fils.

Mon Pere vous m'aviez autrefois touché quelque mot d'une *Pacification de Gand* en quel temps fut elle faicte?

le Pere

C'eſtoit en ces temps triſtes & deſplorables: Car a Gand

Gand se trouverent les Deputés des Provinces de part & d'autre, pour resumer & boucler le traicté encommence à Breda. Et d faict ils s'y accorderent sous certaines conditions, l'esquelles pour eviter la prolixi te nous passerons presentement sous silence.

Le fils.

Le Roy y a il apposé son seing?

Le Pere.

La Pacification de Gand a esté advouée & approuvée du Roy, apres avoit esté informé des Evesques Abbez & autres Prelats, pareillement des Docteurs de Louvain, que le traitté ne contenoit rien de preiudiciale a la Religion Catholique Romaine; qu'au contraire il y estoit advantageux, il adiousta a cela l'esclaircissement & la declaration que fit le Conseil d'Estat, assavoir qu'il ne deroguoit en rien a l'Authorite grandeur & service du Roy. La Pacification se fit a Gand dans la Maison de Ville, conclue & signée de deux parties le 8 Novemb. 1576 & fut appellé *l'Edict perpetuel.*

le Fils.

Voila son nom, ains quant a l'effect, fut il d'une durée perpetuelle & inviolable?

le Pere.

Comme les potirons ou champignons d'une nuict. Le Roi s'en servit pour pousser le temps a l'espaule & espier ses avantages. Car le *Seigneur Iean de Noircarmes Baron de Selles* estant retourné d'Espagne, fila doux des sa premiere demarche, disant que le Roy en avoit promis l'observance, Mais puis changeant de langage, le descrie scandaleux, & veut quon l'enterre d'un oubli perpetuel. Rapport confirmé par les lettre du Roy addressantes *a Roda*, & interceptées; esquelles sa maiesté le commandoit, de servir les Estats a couvert, iusque a ce quil auroit recousu & affermi ses affaires.

le Fils,

Il appert qu'il a pensé nous prendre comme les enfans par les oreilles le Roy advoue le traicté avec parolles douces comme miel, ains feintes, & taintes en fiel & en declare le mespris & mescontentement a ses fauoris.

le Pere.

Voila les destours pour nous mener au piege. Or de surplus les Lettres portoient charge expresse de pourvoir & faire bonne garde des Chasteaux & Citadelles de Gand, de Valenchienes, & d'Vtrecht. Que le Roi envoieroit en brief *Don Ian d'Austria* auec des instructions secrettes & cachées: & que lui *Roda*, se retirat douçement sans en sonner mot a *Don Iean*, afin de iouer son rolle couvertement avec plus de couleur. Incontinent apres on intercepta d'autres lettres, avec instructions pour *Iean d'Austria*: le Roi persistoit en son intention de chastier le Prince d'Orange, les Hollandois, les Zelandois, & leurs associez.

le Fils.

Cest Edict perpetuel a il esté violé & enfrainct en d'autres Provinces par les serviteurs du Roy?

Le Pere.

Le Collonel *Caspar de Robles* Portugais d'un village *Robles*, entreprit a *Groeningue* par main haute de s'emparer de la ville & de la Province. Durant le cours de ses poursuittes, arriva illec de la part des Estats generaux *Francois Martini Stella*, un vaillant soldat, sage discret & de grande experience, pour induire & obtenir des Bourgeois & des soldats l'obeissance au Roi & la bonne Vnion & correspondance avec la generalité embrassans la Pacification, avec protestation de fournir aux soldats leurs grands arrierages. *Robles* en aiant le vent, le constitue prisonnier, le met a la question & d'une colere indomptable le blesse & le naure de ses propres mains. Ie demande a tous, est cela observer un accord de fraische datte, ratifié Iuré signé

par

par le Roi? quittons *Groeningue* & allōs a Vtrecht: *francisco Bernardino d' Avila* commandoit au Chasteau l'effroi & espouvantail des Bourgeois, ils font une saillie & en massacrent quelques uns, mettent le feu es maisons voisines, bracquent le canon contre la ville & le deschargent avec autant de mal qu'il leur estoit possible. *le Fils*.

Les Bourgeois furent ils de petit courage en leur defense?

le Pere.

Il n'y eut point de faitardise ni de mollesse, ains oppressez & plus angoissés de iour en iour se sont retrãchez contre le Chasteau estans secourus du Comte de Bossu, qui relasché de sa prison de Horn & fort offense de l'Espagnol que sans aucun respect de ses services l'avoit si long temps laissé tremper, les contraignit de rendre le Chasteau entre ses mains le 23. Septembre 1576.

le Fils.

Ou estoit alors *Don Iean*?

Le Pere.

Quand l'Espagnol pilla Anvers *Don Iean* estoit arrivé a *Lutzenbourg*: dès son entrée il manda aux Estats & au Conseil d'Estat le mescontentement qu'il conçevoit de ces outrages, avec promesse de punition exemplaire (il ne pouvoit moins dire) moiennant qu'ils vouassent toute obeissance envers sa Maiesté & maintinssent en son entier la Religion Catholique Romaine. Si au contraire ils avoient envie de se retrancher en leur obstination, il estoit resolu a tout, equippé a la guerre, & disposé a la paix.

le Fils.

Ces paroles sont coups de pierre, que respondent les Estats?

le Pere.

Les Lettres leües, ils furent fort esmerveillez de se voir

voir menaçez & accusez de malversation, eux qui n'avoyent autre but que le bien & service du Roi. En oultre sous pretexte d'asseurer sa personne, *Don Iean* requist que leur Gendarmerie despendit de son seul commandement. Le nœud gisoit aillieurs, n'aiant un seul archer il n'avoit aucun subiect de diffiance, ains c'estoit les desarmer & demander d'avoir en main le cousteau coupe-gorge: au moins les Estats n'aians aucunes trouppes, particulierement affectées a leur serment, *Don Iean* les rangeant toutes a sa devotion il eust peu violenter les Estats de decreter toutes sortes d'arrests en sa faveur.

le Fils.

Or les Espagnols mutins, ces Griphons de sang & de proye ont ils par son ordonnance selon sa promesse portez les supplices dignes de leur forfaits?

le Pere.

Point de supplice point de fureur, ains des benefices avec faveur. Il leur fit gouster couvertement, puis ouvertement les traits de sa bonté: en intention de contraindre les Estats a la pointe de l'espée, de lui resigner avec ses favorits tout le gouvernement. Car ces bons serviteurs du Roy estoient mal edifiez, que les originels de ces Païs descriez en Espagne pour esclaves & serfs, dignes de coups destrivieres entant que Lutheriens & Heretiques, osoient entreprendre le maniement des affaires comme derogeant selon leur jugement la grandeur du Roy & l'authorité des Lieutenans.

le Fils

Ie me persuade volontiers que la pretension de *Don Iean* sembloit aux Estats, autant voire bien plus estrange & impertinente.

le Pere

Avec raison, d'autant plus qu'ils avoient descouverts le but principal. Car ils furent advertis d'Espagne que les exces les enormitez detestables des Espagnols a Anvers, a Alost, Maestricht &c. estoient

par

par le Roy & son Conseil non condamnées, ains approuvées, recognues dignes, non de punition, ains de loüange; qu'on preparoit des recompenses honnorables, pour congratuler les Capitaines & principaux Officiers. De mesme que *Roda* arrivé en Espagne estoit courtoisement receu, & honnorablement eslevé; le Roy mettant entre ses mains la principale direction des affaires de pardeça.

le Fils.

N'avez vous point apprins la substance des instructions apprinses par *Don Iean*?

le Pere.

La Somme & la moüelle estoit: de chevaller les Esprits & gaigner les cœurs par vn semblant affecté & visage plastré: afin qu'ainsi affermi, de dompter la Hollande & Zeelande, & puis les autres Provinces. Ains que pour le premier & dernier de sa leçon, il apprint & retint ce chef doeuvre; *simuler & dissimuller.*

le Fils.

Ie me promets donc doresnavant que le fil de son Histoire nous representera des traicts de renard gentillement agencée, presupposé s'il a bien estudié?

Le Pere.

Il n'apprint sa lecon qu'a demi, & ne se sceut masquer assez accortement: toutefois il en fit vn coup dessai. Les Estats avoient vne belle armée toute disposée a bien faire qui battoit la campagne a *VVavere* en Brabant: les Espagnols bien avant engagez estoient a la veille de leur ruine, on leur retranchoit les vivres pour ne vivre plus. Que fit *Don Iean*? se reculant de son proiet pour mieux sauter puis apres, commande aux Espagnols de sortir le Païs. En esperance de faire d'une pierre deux coups: de coupper & trencher en deux touttes les alliances & confederations des Estats. Et d'affermir ce temps pendant son authorité, afin que puis apres il eut les bras asses roides pour di-

viser les villes, deschirer les Provinces & bouleverser tout a sa fantasie.

le Fils.

Son dessein estoit pernicieux & cauteleux si le succes l'eust fauorizé.

le Pere.

Ie croi quil en fut venu a bout, s'il eust eu ceste dexterité de voiler son hypocrisie de patience, d'appuier l'inconstance de sa ieunesse de fermeté, & destremper la haine & la cruauté de son courage de quelque temperament de sapience politique: ains il estoit par trop arrogant & superbe pour apprendre d'autruy, trop ieune inexperimenté & temeraire pour Gouverner seul.

le Fils.

Se mit il donc a cheval les armes au poing?

le Pere

Le Roy & *Don Iean* considerans que les Estats estoient aux escoutes avoient l'œil au guet & se tenoient en sentinelle, iugerent (a bon ieu bon œil) qu'il n'estoit encore temps de sonner la trompette, ains par l'intermission de Rudolphus nouvellement esleve a l'Empire & d'autres Potentats remit en avant le balon de la paix.

le Fils.

Sy Dieu couronne mes iours de longue vie ie seray tousiours en crainte de mal, toutes & quantefois que l'Espagnol parlera de paix: car tous ses contracts par vous alleguez sont confits en fraude, & cousus de finesse, mais fit on alors la paix?

Le Pere.

Vostre remarcque est iudicieuse & digne d'imitation on conclud l'accord a Marche en Famine le 12. Feburier 1575. qui se publia le 17. ditto a Bruxelles & Anvers; appellé l'Edit perpetuel: le Roy abolissoit & enseuelissoit d'une amnestie & oubli eternel, tout ce

que

que les alterations & guerres passées auoient produit & enfanté.

le Fils

Bon pour les voleurs,& meurtriers Espagnols, pillars d'Anvers & d'autres bonnes villes, car iceux y auoient leur pardon & abolissement.

le Pere.

Vous entendez la que leurs faicts sont effacez du livre : neantmoins fut conclu contre eux, que tous Espagnols Allemans Italiens Bourguignons en somme tous soldats estangers auroient a vuider le Pais en dedans vingt iours, sans y pouvoir rentrer ou envoier d'autres en leur place, nulle guerre estrangere ne survenant. Item qu'on observeroit punctuellement les Privileges vsances & coustumes de ces Provinces.

le Fils.

Voici une Bresche â la grande arrogance de *Don Iean*; si est il accommodé?

le Pere.

Cest accord arresté & conclu, *Don Iean* s'en alla avec son train a Louvain, de la â Bruxelles, ou de propos deliberé, par banquets festins & presens magnifiques, par courtoisies & communications familieres s'abaissant mesme a tirer au Papegay avec les Bourgeois il tacha d'obtenir l'affection des grands, & briguer la bien-veillance de la populace. Ne voila pas un bon Prince digne d'amour & d'affection! Plus, il mit l'Espagnol hors du Chasteau d'Anvers, le remplit des Wallons, & honnora le *Duc d'Arschot* du gouvernement.

le Fils.

Par ce renvoi l'Espagnol avoit le loisir les armes bas de friponner le butin & pillage avec plaisir.

le Pere.

On ne les envoya guere loin : car *Don Iean* ayant des arrieres boutiques, avant leur retraitte s'asseu-

roit des principales forteresses & forces du Païs,pour avoir la porte ouverte & recevoir l'Espagnol tout aussi tost qu'il en auroit la volonté.

le Fils.

Qui demeura en garnison dans la Ville d'Anvers?

le Pere

C'estoient les Regimens Allemans qui avoient participez au pillage & sac de la ville sous les Collonels *Fronsberg & Focker*, si puissans qu'ils estoient les plus forts & les maistres d'icelle.

le Fils.

Les Seigneurs & serviteurs domesticques de *Don Iean*, estoient ils de ce Païs ou d'Espagne?

le Pere

Quand l'Espagnol se retiroit richement chargé de nos despouilles, alors *Don Iean* en retint chez soi tout & autant que le pretexte de son train pouvoit permettre: il y en avoit en ce nombre qui a cause des abominations exercées dés le temps du Duc d'Albe estoient de mauvaise odeur aux Estats. d'originels du païs il n'i en avoit peu ou point, ce qui estoit contre sa foy iurée sinon ceux qu'il cognoissoit Espagnolisez, comme *Barlaymont*, *Hierges*, *Floyon*, *Hautepenne*, *d'Assonville* & autres point de la nation ains de la faction d'Espagne. *le Fils.*

Ceste dissimulation & bonne mine en mauvais ieu fut elle de durée? *le Pere.*

Elle dura fort peu, car les lettres escrites au Roy, par *Escovedo* Secretaire d'Estat de la part de son Maistre furent interceptées en Gascogne,& par le Roi de Navarre envoiées au Prince d'Orange. La substance est telle. Il manda au Roi que c'estoit vouloir tout perdre de redresser l'Estat par voies douces & moderées: que la fistule estoit changée en chancre, qu'il y falloit appliquer le feu le fer & la lancette. Il noircit les Nobles & tous autres d'estranges calomnies: c'est que personne

personne ne cheminoit de pied droit, que tous estoient emportés d'une opinion detestable de vivre sans loy sans aucune regle, avec licence & confusion, a l'abandon de leurs convoitises En somme il nous traca nos couleurs du plus noir & triste pinceau, pour atiser & irriter la colere du Roi qui estoit par trop boulliante & fumante a nostre ruine.

le Fils.

N'est ce pas le Prince d'Orange qui descouvrit es lettres les traces de ce Renard?

le Pere

Il est ainsi, & *Don Iean* adverti que ses lettres estoient par devers les Estats & Monsieur le Prince: resolut se desmasquer & de iouër au quitte ou au double. Cependant il dissimula de tout son pouvoir; car il advint qu'a Bruxelles les Estats requirent sa faveur & assistence pour renvoier les Allemans apres estre paiez: il la leur promit avec tant de complimens, qu'ils leur permit de les chasser si les Collonels n'acceptassent les conditions presentées, & s'engagea par serment de n'y point espargner sa personne. Et de faict (qui eust osé penser a mal!) il partit de Bruxelles, alla a Malines & y manda tous les Collonels.

le Fils

Voicy l'action qui va de pair avec sa promesse.

le Pere.

Rien moins que cela, au lieu de les persuader & commander se cõtenter des presentations des Estats & de vuider le pays, il les esmeut a nouvelles guerres: les reçoit a son fermét & service, promet plein gage de leur *arrierages, & leur imprime que les Estats leur vouloient retrancher la solde & exterminer leurs personnes.* Il machine complotte avec eux de lui livrer la Ville & Citadelle d'Anvers, de lui garder avec leur 4. Regimés *Bergue-sur-le-Zoom, Breda, Bois-le-duc, Tholen, Deventer, Campen Dermonde,* Il tira en ses rets le Comte de Barlaymont, se

fils, avec les 4. Regimens Walons. Pour de paroles venir au faicts il surprint Charlemont, Luxembourg la Ville & Chasteau de Naumur Marienbourgh; &c. y commettant des Gouverneurs, & les remplissant de soldats qui par serment special luy estoient obligez. Ces coups luy reusissent, mais ses mines sur Mons en Hainaut, Anvers, & Bruxelles furent esventées & sans succes.

le Fils.

Faloit il pour ces fins vn voiage de Malines? I'y suis prins comme les autres; ils portent le froid & le chaud en leur bouche, ils parlent & leur cœur pense autrement; voila bien observer la paix de *Marche en Famine.*

le Pere.

l'Espagnol mesure sa foi promise a la toise de l'avantage de ses affaires, hormis son proufit il ne pense pas y estre obligé. C'est maintenant que Don Iean d'une bouche ouverte en presence de quelques Conseilliers proteste de vouloir commander en absolu, en conformité de ses instructions receües d'Espagne. Et voila derechef comment cest accord fut basti & fondé, non sur le rocher de sincerité, ains sur le sable de tromperie.

le Fils.

Don Iean le confirma par effect: or que firent les Estats a ceste disroute & desbandade?

le Pere.

Les Estats chassent hors d'Anvers les Allemans, & s'asseurent de la Ville & du Chasteau, Item Liere, Bergue sur-Zoom, Steenbergue, Bois-le-Duc & Breda sont conservées en leur service: saisissent Focker, Fronsbergue & autres officiers Allemans, premieres allumettes & flamesches des desordres. D'avantage, informent le Roy des actions de Don Iean par un escri succint & bien troussé, le supplient avec toute sub
mission

mission d'y remedier, de peur que les Païs harcelez & lassez a outrance, succombans par les outrages, d'impatience & de desespoir, pour ne voir en leurs playes aucun avancement de leur doleances, n'entreprinssent par extreme necessité ce qui seroit preiudiciable au service de sa Maiesté. Ils envoierent un double de leurs lettres a Don Iean, affin qu'il cognust qu'ils le cognoissoient.

le Fils.

Comment lui pleurent ces lettres & doleances?

le Pere

Don Iean voiant ses desseins en fumée, ses Collonels en prison & les Wallons s'escarter de lui, craignant d'estre blocqué & enserré dans Namur par le Prince & les Estats, commenca a filer doux. Il demanda des Deputez, pour conferer & se reioindre avec les Estats, & leur manda par lettres *du 13. Aoust 1577.* que si sa personne & actions ne leur sont agreables, qu'avec sa permission ils en escrivent librement en Espagne, & requierent un Gouverneur qui leur soit plus a contentement, & que ce temps pendant on mette les armes bas de part & d'autre.

Le Fils.

Sont ils entrez en Conference?

le Pere.

Oui, ains des l'ouverture du traitté on descouvrit la fourbe & l'artifice: c'est que *Don Iean* avançoit des conditions absurdes & reiectables: comme, qu'il puniroit a son plaisir & discretion les scandales en faict de Religion: qu'on lui mettroit en main ceux qui avoient interceptés & dechiffrés ses lettres d'Espagne: que le Seigneurs de *Sainct Aldegonde, Theron &c.* seroient tout a l'instant bannis hors de Bruxelles: Et que les Estats de Hollande & Zelande aboliroient les Presches, les Escoles, & l'exercice de la Religion.

le Fils.

Vn aueugle ingeroit en tastant qu'il n'articuloit que par bien-seance, & fomentoit en son sein des estranges desseins.

le Pere.

Vn peu de patience & que ie poursuive. Il conditionnoit. Le Prince d'Orange ne fortifiera rien, & moi ie demolirai les forts de Steenbergue & d'autres places. Qu'il redresse & remette en son entier les Temples & Monasteres tels qu'ils estoient au temps de la *Pacification* : il contremandera les batteaux de guerre de devant Anvers, & me restituera la Ville de Nieupoort. Les Estats remettront le Chasteau d'Anvers a la disposition du Roy pour y loger la garnison a mon plaisir.

Le Fils.

Quel avantage s'est il proposé par ses impertinences?

le Pere.

C'estoit pour gagner temps: Car en toute diligence, il remanda en poste ces Espagnols sanguinaires, si non saoullez ains souillez de nostre sang. N'est-ce pas la directement enfraindre & violer les accords & promesses nouvellement confirmées, dont la perpetuelle observance estoit ratifiée aux Estats par son serment solemnel, mettant la main sur les Saincts Evangiles?

Le Fils.

Que desormais ie ne m'estonne plus, si es traittez des Espagnols ie ne rencontre que perfidie. & tiendrai comme prodigieux s'ils cheminoyent sincerement & a cœur ouvert. Or quant aux Estats; quel conseil quel expedient en ces difficultez?

Le Pere.

Les Estats voians manifestement que *Don Iean* poussoit le temps a l'espaule pour amasser des forces auxiliaires de France d'Italie & d'Allemagne & se ietter a

bride

bride avallée sur eux & a l'improviste : lui ont envoiez *le 4. Septembre* quelques articles, sur lesquels ils pretendoient avoir plein contentement & satisfaction, avant qu'entamer les affaires. Declarans ouvertement qu'ils acceptoient volontiers la presentation de son departement, & que resignant le Gouvernement au Conseil d'Estat, il pouroit partir tout a l'instant. La Roine d'Angleterre y se. vit de renfort, advertissant le Roy d'Espagne par un Gentil-homme expressement deputé, des menees secrettes que Don Iean tramoit avec la Roine d'Escosse qui estoit prisonniere. Ces temps enfanterent des grandes revolutions & changemens. Don Iean fortifie Naumur d'une grosse garnison & se retire a Lutzenbourg : donne force commissions & s'esquippe a la guerre. Ceux de Brabant estans sans Gouverneur mais point sans guerre choisirent pour *Ruart* qui vaut autant que *Gouverneur & Garde-repos*. Le Prince d'Orange. Les Estats Generaux assemblez *le 7. de Septembre.* declarent Don Iean *Infracteur de la Pacification* par lui solemnellement iurée & perturbateur de l'Estat. *le dixhuictieme*, d'un commun consentement ils choisissent pour Gouverneur General du Païs Bas *Matthias Archiduc d'Austrice* & le Prince d'Orange pour Lieutenant. Prince d'une bonne ame & de grande cervelle, en ces grabages le seur & le seul appui de tous : dont la ronde sincerité, la longue & meure experience estoient recognues & renommées par tout le monde.

le Fils.

Iusqu'a present vous avez solidement representé que l'Espagnol par Tirannies barbares, par fraudes tromperies & sinistres practiques, a travaillé a nostre ruine : aussi que nostre longue patience est loüable inimitable & sans exemple. Or d'autant que ie vien de entendre que les Estats ont declaré Don Iean ennemi de l'Estat, qui a mon advis est un poinct de grande

consequence

consequence, ie vous supplie d'avoir pour aggreable me deduire le sommaire des raisons & motifs, par lesquels les Estats y ont esté poussez & contraincts.

le Pere.

En matiere d'Estat on ne peut faillir deux fois : par ainsi les Estats y sont allez a pieds de plomb, la sonde a la main; & des raisons pregnantes & peremptoires, les ont obligez de declarer Don Iean perturbateur de l'Estat, & de s'estranger & se sequestrer de l'obeissance du Roy. Car tout le monde iugeoit par nostre rude traittement ordonné & prescrit du Roy, que celui estoit un decret de fer & d'acier de renverser de fond en comble ces provinces, & nous reduire en une servitude Espagnolle dure & ignominieuse. Ne nous estoit il pas loisible de practiquer en ces extremitez & foulles insupportables, ce que les droits divins & politiques permettent. la nature commande, la raison enseigne & les loix consentent? Assavoir, de prendre les armes au poing nous defendre contre ces perturbateurs, & secoüer de nos espaules le ioug d'une malheureuse servitude, dont l'estranger pretendoit nous atterrer avec toute nostre posterité? les Estats y estoient tant plus iustement esmeus qu'ils n'y voyoient aucune esperance de resource. Car le Duc d'Albe & autres Autheurs & fauteurs de nos malheurs, n'avoient ils pas le plus de credit & la plus grande authorité prés le Roi? n'est-ce pas de leurs instructions que Don Iean se gouvernoit? ensemble du conseil de ceux lesquels avec serment a cause de leurs forfaits il avoit destinez & reservez a mort par quelque punition exemplaire? Ie parle de ces boute-feus qui ont embrasez nos Cités magnifiques, de ces meurtriers qui ont largement souillez leurs mains au sang innocent, qui les ont trempez au sang des plus fideles serviteurs & favorits du Roy. N'sont-ce pas ces execrables qui estans du Conseil Privé, estoient en estime & leurs advis

advis funestes & sanguinaires pesez & executés? quelle bonne esperance nous pouvoit rester? nos ennemis nos parties nos adversaires estans esleués au throne, & assis comme iuges de nos biens, de nos vies & de nos personnes? Les Années passées nous aians faict boire tant de regrets, & faict voir tant des desordres & tromperies a nostre grand interest, n'eussions nous pas servis a nostre honte de fable & de mocquerie a tout le monde, nous precipitans nous mesmes en la fondriere de miseres que nous estions si heureusement eschappez?

Le fils.

Mon Pere ie vous remercie de cest abregé des iustes raisons pout s'opposer a la Tirannie sous la conduite de nos Superieurs. I'auroi maintenant bonne envie d'entendre ce que Don Iean entreprint depuis.

Le Pere.

Estant ainsi vilainement descrié il choqua contre les Estats de toute sa puissance, & les deconfit a *Gimblours le 31. Ianu. 1578.* poursuivant la pointe de sa victoire il s'empara de quelques Villettes partie d'assaut partie de composition. *Zichem se rendit* qui experimentoit l'infraction de sa promesse, y exercant d'un courage felon sans pitié & misericorde une boucherie sanglante & trescruelle.

le Fils

Ne print-il pas d'autres Villes de remarque & qui meritent?

le Pere.

Il assiega *Nivelle*, & apres plusieurs assauts la força de parlementer & se rendre: promettant & permettant au Sr. *de Villers* Gouverneur & sa Garnison de sortir, les Capitaines a Cheval, les autres avec l'Espée & la dague tant seulement. Mais voici le malheur: les malades & blessez ne pouvoient sortir tout aussi-

tost

toſt que les alerts & habiles, il s'acharne ſur eux & lés maſſacre, les penſe & les guerit ſans Chirurgien & Medecine.

le Fils.

Mon Pere ne reprint on pas en ces temps les erremens de la paix?

le Pere.

On en toucha qu'elque peu, mais ainſi qu'au paravant ſans effect. Les Princes qui nous ſont voiſins, pour eſteindre le Feu de nos Civiles combuſtions & radoubber les Eſtats avec le Roy, y ont fort travaillés. A ces fins l'Empereur, le Roy de France, la Royne d'Angleterre, envoierent au Païs Bas leurs Ambaſſadeurs qui ſi emploierent avec toute prudence & diligence Les Eſtats y eſtoient auſſi portez: teſmoignans leur affection a la paix par leurs conditions & demandes iuſtes & raiſonnables. Ains Don Iean n'y vouloit entendre, les Ambaſſadeurs par leurs conſeils & prieres ne peurent rien gagner ſur lui. Il requiſt au lieu d'une Paix qu'on baſtit une Trefve, ayant ce but de temporiſer, pour amaſſer plus de forces: laquelle les Eſtats ne peurent admettre entant que incompatible & nuiſible a l'Eſtat de leurs affaires.

le Fils.

Quoi? ceſte aſſemblée s'en alla-elle en fumée ſans aucun fruict & bon ſucces?

le Pere

Pour reſponſe, durant ce pour parler, gens de tous coſtez arrivent a Don Iean qui plus fort qu'auparavant declara aux Ambaſſadeurs, que le Roi ſon maiſtre avoit remis & remettoit tout le traitté a la diſpoſition de l'Empereur, il leur en exhiba lettres, & les remercia de leurs peines & travaux. Il s'imaginoit baſtant & puiſſant pour englou[t]ir ces Provinces. Apprennons ici la vanité de l'homme: Don Iean en ſon Camp lez Namur retourne en ſa terre, & en ces iours

periſſent

periſſent ſes plus clairs deſſeins : le Renard mourut dans ſa peau, ſon Corps fut conduit dans Naumur avec Pompes Funebres & de la tranſporté en Eſpagne. Il s'eſtoit repeu d'empires tous entiers & tous neufs: guindé des aiſles de vanité il croioit moiennant l'aſſiſtence du Pape de Rome qui tout donne d'avoir un iour les Couronnes d'Angleterre, d'Eſcoſſe, d'Yrlande & de Thunis. Il s'eſtoit propoſé de moiſſonner grande gloire & magnificence, & nous trainner par ſes victoires au Chariot de ſes triomphes. Mais loüe ſoit noſtre bon Dieu de ſa miſericorde amplement declarée ſur nous, il ne nous a point livrez en proye, a briſé les dents maſchelieres de ceſt enfant de paillarde & ſommes eſchappez. Vn Crucifix voltigoit en ſes enſeignes & drappeaux avec ce dicton: *I'ai en ce ſigne ſurmonté les Ottomans, & dompterai en icelui les Heretiques* Pour cloſture retenons ceſte leçon: l'homme propoſe mais Dieu diſpoſe, & ſe rit des entreprinſes des fils des hommes car ils ſont vains.

le Fils.

Voila une verge deſpechée avec les autres: qui luy a ſuccedè?

le Pere

Le Roy honnora de ceſte dignité & puiſſance *Alexandre de Farneſe Prince de Parme* C'eſtoit le grand Renard pour nous piper & decevoir, grand ouvrier de fineſſe, qui ſous une mine & bouche riante couvroit & couvoit le fiel & venin de ſon courage. Par tels traicts & ſous la peau de Renard, il a porté plus de proufit aux affaires de ſon Maiſtre que les autres n'ont faict ſous la peau de Lion par les faicts de rigueur.

le Fils.

Entamons ſon hiſtoire par ſon coup d'eſſai & quelque chef d'œuvre qui merite.

le Pere

Ie commencerai par celui qui nous apporta le plus de

de mal & qui cuida nous enfonser. C'est qu'il ietta la pomme de dissention entre les Provinces, & deschira par ses intelligences & confidens, de Brabant, Flandre, Hollande, Zelande &c, Les Estats d'Arthois de Hainault de Lille Douway & Orthies, qui se reconcilierent avec le Roi & dirent *adieu Liberté*, le Roi y avoit long temps travaillé & espié telle desbandade bien asseuré que les Provinces toutes liguées & bien unies estoient insurmontables. Ceste disroute a esté l'Esgout des miseres & la fondriere de la guerre sanglante qui a la ruïne de plusieurs a duré plus de trente ans na-guere escoulez.

le Fils

I'atten la dessus le Conseil des Estats, que firent-ils?

le Pere

Aians apprins ces tristes nouvelles se sont estudiez d'ancrer & d'appuir leur Estat qui estoit d'affermir les autres Provinces par un accord plus estroit & *Vnion* ferme & solide proposée & resolvé a Vtrecht. Vnion qui a donné puis apres ce sur-nom aux Provinces, *Provinces Vnies*. Tant plus que l'indignation de l'ennemi estoit exorbitante & ses armées fortes & puissantes, tant plus se tenoient ils estroittement liez. Estans resveillés a leur malheur de serieusement incorporer la leçon & l'advertissemét, qu'un *Sertorius* General d'armée fit a ses soldats: leur remonstrant de bonne grace que des-unis & mi-partis par altercations ils seroient a leur honte & ignominie vilainement surmontez & taillez en pieces par leurs ennemis. c'est qu'il fit venir un cheval, & en presence de tous: aiant choisi le plus vaillant & robuste de toutes ses troupes lui commanda d'arracher la queüe du Cheval entiere & tout a coup. Le soldat se roidit de tout son possible, & quitta la place. Alors il print un petit de leurs garcons, & lui dict: tire la queüe & arrache poil apres poil il le fit & n'y avoit rien de plus aisé. *Sertorius* anima par

ma par ce ſpectacle tout ſon camp de ioindre & meſler leurs corps & cœurs par enſemble. Les Eſtats pour teſmoignage de la fermeté immuable de leurs reſolutions forgerent une Medaille : d'un coſté vous y aviez les corps decapitez, des Comtes d'Egmont & de Horn leurs teſtes arborées, & ſur le revers, deux combatans a Cheval & deux ſoldats & a l'entour ceſt eſcriteau.

præſtat pugnare pro patria quam ſimulata pace decipi.

c'eſt a dire:

Il vaut mieux de defendre la patrie par les armes
Que ſe laiſſer tromper par une paix feinte & ſimulée.

le Fils

Or les Eſtats par leur vigilance & prudence ont ils peu retenir toutes les Provinces en l'Vnion ſans s'emanciper?

le Pere.

Qu'oi qu'ils conduirent les affaires au bien commun de tous avec une grande dexterité, ſi eſt-ce que le Prince de Parme & les Provinces revoltées eurent tant de credit a deſbaucher pluſieurs Villes en Brabant en Gueldre, Flandre, & en la Seigneurie d'Vtrecht qu'icelles ſe ſont retranchées du corps : au moins eſtoient involontaires, & refuſoient l'Vnion: les bons Bourgeois eſtans maiſtriſez des autres, qui embraſſans la Religion Papiſtique, en vertu d'icelle preſtoient l'oreille a l'Eſpagnol.

le Fils.

Le ſuſ-dit s'eſt il ſervi d'autres practiques au deſavantage de l'Vnion.

le Pere.

On reprint le Parlement de la Paix *a Coulogne en l'an 1579.* ou arriverent les Ambaſſadeurs du Pape, de l'Empereur du Roi d'Eſpagne & des Hauts & Puiſſans Seigneurs les Eſtats. La fraude les ſuivit en croupe, on y ourdiſſoit un tiſſu d'artifice pour envelopper

les

ſesProvincesVnies & les livrer au Roi a l'abandon de ſa volōtéLes principaux des Commiſſaires des Eſtats y furent corrompus par penſions& grandes promeſſes. Tels eſtoient *Le Duc d' Arſchot, les Abbez de St Geertrud, de Marolles, de St Bavon, & Iaſpar Schets Seigneurs de Grobbendonck*: qui tous conſentirent de leur *Placet*, & reſpondirent *Amen* a tout ce que le *Duc de Terra Nova & le Prince de Parme* requirent & demanderent.

le Fils.

O bon Dieu que de Traiſtres! que nos Bergers deviennent Loups! Mais graces a Dieu qui eſtans vendus n'a permis que fuſſions livrez. Or mon Pere fiſmes nous quelque notable perte par ceſte entreveüe?

le Pere.

Il y a touſiours des traiſtres a foiſon: & par ceſte conference les Provinces deſia revoltées non ſeulement ont eſté confirmées, ains Malines Bois-le-duc & autres villes les ont ſuivies. au lieu de baſtir une Paix de perpetuelle durée ſelon l'eſperance des bons, on s'eſt empeſché de dreſſer des inſtructions pour deduire au Roy d'Eſpagne comment en la meillieure forme il pourroit fructueuſement continuer la guerre, s'eſtablir & s'affermir es Provinces de Brabant, de Flandre d'Arthois, de Hainaut, &c. & dompter ſubiuger & maſtiner la Hollande & Zelande avec leurs confederez. Les deux Abbez ſuſnommez furent crées Conſeilliers du Roy, & le *Duc de Terra Nova* par l'authorité du Roy favoriſa l'Abbé de *Marolles* de la penſion annuelle de trois mille eſcus.

le Fils.

Selon mon iugement ie trouve fort impertinent qu'apres tant de ſupercheries & que ſous le beau ſemblant il y avoit touſiours une queüe de Scorpion, que toutefois nous nous ſommes laiſſés induire & perſuader a tels contracts & conferences.

le Pere

Vous

Vous avez plusieurs compagnons, non enfans, ains des personnages fort consommez es bonnes lettres. Vn personnage de qualité ie le pren pour l'un des deputez a couches les actes de ceste assemblée, Imprimé *a Lyon en l'an 1586.* avec des Annotations & iudicieuses remarques assavoir qu'il ne faloit qu'une once de bon sens pour y comprendre le but principal du Roi, iceluy persistant en son advis que les Païs avoyent commis contre Dieu & lui Crime de Leze Maiesté, Que le Roy experimentoit qu'avec tous ses efforts il n'avoit atteint & ne pourroit atteindre au sommet des punitions que lesdict Païs selon son advis & l'opinion de l'Inquisition avoient meritées. Qu'il n'y avoit meilleur expedient que les ruiner par eux mesmes, en y semant largement des dissentions, & y fomentant des mal-ententes : afin que l'un combatant l'autre ainsi affoiblis il se iettast sur tous, & les batist a platte cousture. Et mesme posez le cas dit il que les Provinces revoltées eussent finalement le dessus, si est il qu'icelles inferieures en force a l'Espagnol, eussent receües en pareil traittement que les autres. Voila la iudicieuse remarque d'un de nos bons amis.

le Fils.

Que les livres des grands Princes sont obscurs! neantmoins ils s'en trouvent qui les interpretent & transpercent leurs conseils. Mais mon Pere, veu tant de practiques de l'ennemi pour nous destruire, les Estats ne les ont ils pas contrepoinctez d'une bonne resolution pour nostre conservation?

le Pere.

Le Roy d'Espagne ayant par longues années exercé, par ses supposts des infinis outrages & insolences s'estant aussi estudié par faux traictez & des Paix plastrées les asservir en tiran, En outre les Hauts & puissans Seigneurs les Estats considerans leurs affaires aller de mal en pis; que la fureur & forcenerie du Roy

 alloit

alloit escumante de rage contre nous. Il est, qu'iceux assemblez *à la Haye le 26. Iull. 1581.* apres longues con sultations, meures & graves deliberations, ont emané un edict de tel sens ou substance. Que les subiects ne sont point pour le Prince ains le Prince pour les subiects, pour les gouverner avec raison & droicture, & les aimer comme un Pere ses enfans & les defendre comme un Berger ses oüailles. Que s'il prend le chemin tout au rebours, qu'il n'est pas Prince mais & pince & Tiran, qui peut estre abandonné des subiects, l'authorité publique des Estats y entrevenant solemnellement singulierement quand les subiects avec toute submission & reverence par Prieres & doleances a diverse fois reierées n'ont peu impetrer une asseurée & libre iouïssance de leurs biens pour eux pour leurs femmes & enfans. Ce qui est specialement considerable en ces Païs, gouvernez de toute ancienneté en conformité du serment du Prince selon la teneur des Privileges coustumes & usances ancienes, accepté & inauguré Prince sur l'observance de telles conditions. Lesquelles s'il enfraint alors de droit est descheu de sa Seigneurie &c. le final est. Que les Estats toutes choses a peser pesées, poussez par extreme necessité, d'un commun advis & consentement, ont declaré & declarent expressement par cest Edict le Roy estre descheu par tous droits & raisons des Seigneuries & pretensions & successions des dits Païs qu'ils sont resolus de ne recognoistre desormais es choses concernantes la grandeur, iurisdiction & dommaines du Prince, sa personne, ne se servir de son nom ou titres comme leur Prince souverain

le Fils.

Ie croi que tout le monde s'esmerveillera qu'avec grande patience nous avons supporté ce ioug, nous reputans nous mesmes comme asnes & porte-faix. Mais dites moi, que fit le Roy entendant qu'avec u-

ne resolution tant courageuse les Estats avoient secoüez sa domination?

le Pere

Nostre bonne & longue patience nous est a honneur de bonne odeur & d'excuse suffisante envers tous. Quant au Tiran, croiant le Haut & Puissant Prince d'Orange, lui estre la principale espine au pied & l'obstacle au cours de ses entreprises que par la force d'armes il ne s'en pourroit venger: il s'est diligenté de le faire assassiner par meurtriers apostez & achettez a beaux deniers comptans.

le Fils.

l'Assassinat est odieux & detesté des mieux entendus entre les Païens au grand blasme de l'instigateur, qui y descouvre le peu de courage la foiblesse de ses forces, & qu'il est pire que les infideles qui ont condamné telles voies de faict obliques & execrables.

le Pere

Vous touchez la corde bien a poinct, neantmoins il y a souventefois rebandè. En l'an 1582 il desbaucha un *Iean Iauregui* Espagnol, par l'esperance de meriter la vie Eternelle & par promesses de grands honneurs & emoluments. Ce cocquin revela ce pernicieux attentat en confession a *Maistre Antoine Timmerman*, qui lui en bailla l'absolution & la communion avec exhortations de le mener a fin veu qu'il l'entreprennoit a la gloire de Dieu & par zele de Religion. *Le 18. de Mars* est signalé en nos Histoires; car alors ce malheureux s'achemine bien armé au Chasteau, logis du Prince, lequel levé de table traversant la grande Salle, suivi de plusieurs de sa Noblesse, & pensant entrer dans sa chambre, y est aguetté par *Iauregui* qui se tenant tout ioignant le Portail de la Chambre deslache sa Pistole. Le coup se donna sous l'oreille droite & traversant le Palais au dessus des dents sortit par la ioüe gauche. Tous estoient comme perclus & esperdus; l'assassin recoit sur le Champ des Seigneurs &

domeſtiques de Monſieur le Prince trois ou quatre coups, & les Hallebardiers continuent de l'aſſommer ſur la place. Mais le Prince revenu a ſoi de la pamoiſon, & trouvant qu'il eſtoit bleſſé, crioit ne le tuez point ie lui pardonne ma mort. On trouva ce meurtrier armé de Brevets & Prieres s'addreſſantes en Eſpagnol aux Saincts aux Anges & a Dieu. Il y avoit une recommandation a l'Ange Gabriel le ſuppliant d'eſtre ſon moienneur envers Ieſus Chriſt & ſon fils (comme ſi le Fils de Dieu avoit encore un Fils) pareillement envers la Vierge Marie pour exploicter heureuſement le maſſacre pourpenſé.

le Fils.

O que ces gens ſont inſenſez & charmez d'un Eſtourdiſſement d'ignorance! que prier Dieu, de favoriſer l'homme de ſang qu'il abomine, & couronner les forfaits par recompenſes deües a la vertu. Ne fit-on point punition de ce bon Pere Confeſſeur?

le Pere.

On tailla le meurtrier en quartiers, Antonio Venero ſon compagnon & Anthoine Timmerman le confeſſeur: Les teſtes furent arborées, & les quartiers pendus aux potences ſur les boulevers, du Chaſteau qui en l'an 1586. furent ſolemnellement oſtez & ceremonieuſement conſervez comme ſainctes reliques.

le Fils.

Comment ſe portoit Monſieur le Prince de ceſte bleſſure?

le Pere.

Il fut curé & guari contre l'opinion de tous, par l'induſtrie & l'incroiable diligence des Medecins & Chirurgiens, Dieu ſecondant leur art de ſa grace & faveur, voulant ſelon ſon bon plaiſir nous conſerver encore ce bon Prince, pour le bien de ſon Egliſe & la conſolation de ces Provinces.

le Pere

le Fils.

Ce coup faillit pour lors, le Roy faillit-il d'y penser puis apres?

le Pere

Nullement, ains peu apres assavoir le 21. Iulliet le Roy aposte par le Prince de Parme des autres emissaires, pour attenter sur le Prince d'Orange, & assassiner a Bruges le Duc d'Alençon alors Duc de Brabant Comte de Flandres &c. Qui desire de cognoistre les noms & nations de ces execrables, les voici, *Nicolas Salcedo Espagnol, Francisco Baza Italien, & Nicolas Hugot surnommé la Borde VVallon.*

le Fils.

Trois a la fois, qu'ont ils rencontré?

le Pere.

Ils ont chassé & attrappé leur propre mort, a la honte & confusion du Roy. Dieu selon sa providence esventa l'entreprise avant qu'elle fut entramée. *Hugot* aiant le vent de la prinse de ses compagnons se sauva de vitesse. l'Italien se rememorant la mort honteuse & rigoureuse des Parricides, mourut en prison de ses propres mains. & *Salcedo* a la requeste du Roy & de la Roine mere, fut envoié a Paris ou aiant confessé d'avoir touché du Roy d'espagne quatre mille Ducats, a l'execution de ce vilain faict: a este condamné par la sentence du Parlement d'estre tiré a quatre chevaux Arrest prononcé & executé le 25. d'Octobre en presence du Roy de la Roine mere & des principaux Officiers de sa Cour.

le Fils.

Y en a il d'autres qui ont pareillement failli?

le Pere

Oui, on surprint en Anvers en Mars 1583. un *Pedro Dordoigno Espagnol* qui confessa d'estre parti d'Espagne pour assassiner le Prince, & d'en avoir parlé avec le Roy. Iaçoit que depuis il tascha de l'excuser par son

dit, alleguant en avoir seulement touché au Secretaire. Passant par Gravelingue il en communiqua avec *la Motte*. Il estoit pareillement convaincu avoir estè un des pillars & boutefeux d'Anvers. Sur ces confessions il receut *au Mois de Mars* le collier & la livrée digne des Meurtriers & assassins.

Le Fils.

Vostre recueil est plein & bien fourni, & ie m'estonne veu la faute & la punition severe & exemplaire de tels temeraires entreprenneurs, que d'autres ont voulus suivre leurs brisées,

le Pere.

Que ne peut l'ambition l'avarice & le zele inconsideré de la Religion ? avant que ceste année s'achevast on condamna a la Haye par sentence de la Cour *Corneille de Hooghe*, d'estre executé par l'Espée, & taillé en quatre & les quartiers pendus. Il se qualifioit Bastard de *l'Empereur Charles Cincquiesme*, au reste Emissaire du Roi d'Espagne, pour corner l'alarme & allumer le feu de sedition & dissention, a la ruïne & destruction de l'Estat.

Le Fils.

La Chair des hommes estoit alors a bon prix: y en a il encore de ces miserables?

le Pere.

Le 13. d'Avril 1589. a *Flissingue* un riche Marchand nommé *Hans Hanssen* montoit l'eschafaut il pensoit cacher & aranger quelques Barillets de poudre dans une Cave ioignant l'Hostel du Prince pour le faire voler & l'envoier avec les Seigneurs illec assemblez, au Ciel par un chemin nouveau & incognu. Il avoit traicté de ceste fougade avec l'Ambassadeur d'Espagne resident en France ; on s'estudia depuis de desbaucher un Capitaine François qui les trompa gaillardement.

le Fils.

Que

Que nous ayons nostre part du stratageme?

Le Pere.

Ce Capitaine nommé le *Goth* estoit de la Garnison du Fort de *ter-Neuse*, prisonnier du *Marquis de Roubaix* qui le requit de s'employer a quelque bon exploiet pour la conservation de sa vie le menaçant de male-mort pour avoir une fois rompu les prisons. Specialement le *Marquis* lui fit ouverture d'entreprendre sur la personne du Prince, le Capitaine fit semblant comme poussé de l'Esperance de grande recompense d'accepter le marché, disant sçauoir le moien de l'empoisonner d'un pottage d'anguilles dont le dit Prince s'affriandoit. Le *Marquis* fit le rapport au Prince de Parme qui prisa l'entreprise, & l'authorisa de Capituler du prix avec l'entrepreneur, qui fut plus sage & advisé. Car estant en liberté il revela ce mistere, persevera en sa fidelité, & finit ses iours au seruice de ces Provinces.

le Fils

Ains quel avantage d'avoir eschappé mille morts & s'estre depestré d'une infinité de pieges si a la fin on s'y trouve surprins?

le Pere.

C'est a vostre requeste que ie vien de proposer tous ces exemples afin qu'entendiez la haine implacable, la cruauté barbare & les vilains instrumens de violence de l'ennemi, pour nous perdre en atterrant nostre bon Protecteur. Iusque a present avons veu comment il a failli. Le fil de l'histoire nous porte a l'assassinat mal-heureux. que Dieu permit, pour punir nostre ingratitude, pour affranchir le Prince de toute misere, & pour demonstrer que selon sa puissance il peut susciter d'autres instrumens capables de fouler soubs pieds l'orgueil d'Espagne. Car le *10 Iull. 1584.* un *Balthazar Gerard* Bourguingnon, se faisant appeller *François Guyon* natif de Lyon, exhorté & ensorcelé par di-

vers Iesuites assassin le Prince a Delft dans son Hostel le Prince sortit de table & descendit de la Chambre, le Meurtrier l'attend de pied coy & desbande sa Pistole chargée de trois bales. Le coup se donna au costé & se porta droit au cœur, avec ce souspir de l'ame mourante: *O Seigneur ayé pitié de mon ame & de ce povre peuple!*

le Fils.

Qui pourroit raconter la ioie & les triomphes d'Espagne en ceste grande victoire?

Le Pere.

Nous pleurions & lamentions & le monde s'esiouissoit, l'Espagnol triomphoit en nos angoisses, & insolent trespeignoit de ioye sur le corps mort de ce bon Prince; qui s'estoit despouillé & du tout desnué pour nostre liberté & conservation. l'Espagnol chantoit le triomphe mais avant la victoire. Car nostre Dieu nous fit lire ce poinct de doctrine en grosses lettres, que sa main nous a garantis & qu'il a mille instrumens pour la protection de son Eglise.

le Fils.

De quel affermissement Messieurs les Estats ont-ils appuié nostre Estat tant esbranlé?

le Pere.

Les Nobles Hauts & Puissans Estats continuerent le Gouvernement de Hollande Zelande Frise & d'Vtrecht a son fils *Le Prince Maurice* & lui baillerent l'Admirauté de la Mer. Lequel les armes au poing a la perte incroiable de l'ennemi, a exploicté ce que son Pere n'eut sceu faire. Il a faict paroistre l'abus de l'erreur populaire que la peau des Espagnols n'est pas d'une autre trempe, ains qu'ils sont *hombres como los otros* & que c'est grande folie, propre a faire rire, de marchander a prix d'argent leur servitude: comme font tous ceux qui a l'instar de l'Idole des Indes les adorent par crainte d'en estre tourmentez.

le Fils

le Fils.

Mon Pere vous venez de raconter des cas enormes vilains & indignes du courage des grands d'attaquer leurs ennemis par assassins. Cela sonne mal a mes oreilles, & n'accorde pas bien avec les discours de plusieurs qui eslevoient le Prince de Parme par dessus les autres gouverneurs, iusqu'au troisiesme Ciel.

le Pere.

Ie ne veux toucher a ses Lauriers ie laisse en son entier ses loüanges, & confesse que ce Prince les a devancés en attrempance & courtoisie au grand proufit de sõ Maistre, mais qui me sera pleige & cautiõ que ce Prince ne se fut changé comme Neron, & alteré pour abreuver ses paumons de nostre sang n'eust suivi le souhait d'un Caligula. Le temps fille de la verité, nous esclairciroit la difficulté, si Dieu lui eust continué la vie & la victoire. Qu'il vous souvienne qu'il estoit Italien, qui sont superlatifs en finesse & grandissimes ouvriers de dissimulation. Et que ne peut un Prince qui en faict profession, qui eut trempé son Espée en nostre sang nous ayant trompez, estant de la famille des Papes qui s'en yvrent du sang des enfans de Dieu. Mais tout pesé en la Balance ce seul poinct d'avoir suborné des assassins & meurtriers, pour en trahison tuer monsieur le Prince, le degrade & le rend indigne d'estre rangé & compté entre les Princes clemens & debonnaires.

le Fils.

Toutefois son gouvernement n'est rougi de tant de sang, ni noirci de tant d'enormitez, que celui de ses predecesseurs.

le Pere

s'Il n'a pas esté tant cruel, aussi n'a il pas esté si clement qu'on s'en vante. Prenons pour exemple de sa grande clemence, sa premiere Victoire *en l'an 1579.* il s'empara de *Mastricht* de haute lutte: i'enseveliray

ſous les cendres d'icelle la cruauté la barbarie les maſ ſacres, les violemens & autres exces indignes de nos oreilles : Car tous cognoiſſent l'horreur & l'extremité de la furie deſbordée des ſoldats, emportans les villes d'aſſaut apres un long ſiege combien qu'on doive ceſte loüange a pluſieurs chefs d'armées, meſmes d'entre les Paiens qui par commandemens en termes rigoureux, ont bridé la rage des Gens-darmes. Couvrons donc ces vilainies ſous un manteau d'une iuſte vengeance moyennant qu'on me cede ce poinct, que le ſuſdit Prince apres que le ſoldat eſtoit revenu a ſoy de ſa forcenerie, a laſché la bride a la cruauté de ſes gens avec tel debordement qu'iceux de ſang froid s'y comporterent. Comme ſi a l'inſtant ſur la chaleur de la colere ils s'en fuſſent emparez.

le Fils.

Ce n'eſt pas donc la verité, mais bien la flatterie la vanité qui l'a eſlevé & rangé entre les bons Princes.

le Pere

C'eſt bien dit, il n'a point humé tant de ſang ains a enveloppé pluſieurs villes de mille encombriers & malencontres. On ſurprint en *l'an 1584.* les Lettres du Conſeillier *Seſtius* par proviſion Chançelier de Braband eſcrites au Prince de *Parme* Ce ſont doleances des concuſſions & inſolences d'un *Don Rodrigo de Caſtro* Capitaine Eſpagnol, qui par force rangeoit la chancelerie a ſa devotion, & tiranniſoit la Ville & le Païs *d'Over-Maes* avec des outrages & volleries nonpareilles. n'eſpargnant le clergé le contraignoit d'engager leurs ioiaux & ornemens, & vendre les ſainctes reliques, avec une exaction tant rigoureuſe qu'ils eſtoient reduits a ceſte neceſſité, de congedier les chantres, vicaires, & autres perſonnes dediées au ſervice de l'Egliſe: avec tel ſcandale, qu'en *l'an 1589.* a la feſte de la Dedicace, on n'oioit le ſon des cloches ni le

ieu

ieu des Orgues. Les Magiſtrats & les Nobles repre-ſenterent leur eſtre impoſſible, de continuer les charges & tailles a l'entretenement de la gendarmerie & qu'ils eſtoient tous diſpoſez de conſigner entre ſes mains tout leur bien, moiennant qu'avec ſa permiſſion ils puiſſent ſortir la ville avec leurs femmes & enfans, doleances & plainctes dignes de pitié & compaſſion, mais parées d'une ſourde oreille, ſans aucun addouciſſement du ioug Eſpagnol ſous lequel ils ont trempez, tant que Dieu a ſuſcité quelque reſource a leurs miſeres. C'eſt ce Prince rempli de grande clemẽce, qui en *l'an 1586.* adiouſta la ville de *Nuys* a ſes trophées. Ville du reſſort & dioceſe de l'Eveſque de Coulogne la il ne paſſa pas ſeulement au trenchant & a la pointe de l'Eſpée tous, tant Bourgeois que Soldats qui ſe rencontrerent en la premiere furie, mais puis apres, le Gouverneur *Monſieur Cloet* bleſſé & malade au lict le Miniſtre *Oppenheim*, & deux Capitaines gouſterent pendus par la corde les bonnes affections de ce Prince tant debonnaire.

le Fils.

Mon Pere pour le depeindre de ſes vives couleurs, vous l'appelliez grand ouvrier de diſſimulation: s'il vous plaiſt que nous voyons quelque traits de ſa fine fineſſe.

le Pere.

d'Vn grand nombre que ie pourrai produire diſtinctement & avec verité, i'en prendrai ſeulement un, qui cuida nous ruiner a tout iamais, ſi noſtre Dieu qui ſurprend les ſages en leur ruſe, n'eût eu pitié de ſon Egliſe. Mon Fils, bandez voſtre Eſprit & attention a remarquer, comment frauduleuſement voire traditoirement on traittoit en l'An 1588. en intention de nous ſurprendre & engloutir l'Angleterre, pour l'aſſervir a touſiours ſous la tirannie dure & eſtrangere. La Roine d'Angleterre & le Roi de Dennemarc

y al-

y alloient a la bonne Foy, & procuroient le traicté avec sincerité. Ains les Nobles Hauts & puissans Seigneurs les Estats ne vouloient par tels appasts mordre a l'hamecon, & l'ont desconseillé avec raisons pertinentes & peremptoires imprimées & publiées. La Royne persuadée qu'on y alloit sincerement, envoia ses Deputez qui en Fevrier arriverent a Oostende, & entrerent a Bourbourgh en conference avec l'Espagnol. On propose, on parle d'affaires, on cherche la paix, & voila le fleau, assavoir la flotte Navale qui tombe sur les bras.

le Fils.

La Roine cognoissoit les Espagnols, mais les Nobles Hauts puissans Estats le cognossoient plus parfaitement, pour avoir esté plus souvent deceus & trompez

Le Pere.

Les Anglois devenus sages (le Prince se demasquoit) & mieux advisez, ont remarqué que ceste conference plastrée ne servoit que pour les endormir iusqu'a tant qu'eux & nous par ensemble, eussions esté couvers & abismez sous ceste Armade. Car icelle n'estant pas loin, & le vent soufflant du Zuyt West le prince lascha ces mots, *Questo vento fera la Pace* c'est a dire ce vent fera la paix. l'Arrivée de la flotte servit d'interpretation a ces paroles. Et voila comment ce Renard fin & cauteleux couvoit la fraude en son sein.

le Fils.

Vous avez commencé de parler de son *Excellence le Prince Maurice*, & de son heureux gouvernement, benit & favorisé de nostre Dieu. Et quand a moi ie me souvien qu'on a executez par plusieurs assassins, qui ont voulu attenter sur sa personne. Ie vous prie que nous en ayons la liste toute entiere.

le Pere.

Tresvolontier

Tresvolontiers. Son Exellence ayant emprins le Gouvernement des le commencement, s'y est porté avec une meure prudence, & courage invincible, & facilité & felicité sans exemple. Faisant par eau & par Terre tant par Sieges que par iournées grande bresche & dommage a l'Espagnol: qui envieux & plein de despit a taché d'assassiner le fils comme le pere. Les Religieux s'y emploient. Le premier entreprenneur estoit un *Michiel Renichon Prestre Namurois*, deguisé en soldat, parti de Bruxelles, & glissé en ces Provinces pour ceste oeuvre de Religion tant meritoire. Il n'estoit poin[illegible] mais comme il confessoit en prison de franche vo[illegible],il avoit plusieurs complices, incendiaires armés de feu & de fer, achetez a prix d'argent & attirez par grandes recompenses, pour att[illegible] *sur son Excellence*, & sur son Frere *Monsieur le Comte H[illegible]*. Ce *Renichon* fut executé a la Haye au mois *de Iulliet en l'an 1594.* confessant d'y avoir esté induit & loué par le *Comte de Barlaymont* au sceu & contentement de *l'Archiduc Ernest*, pour assasiner son *Excellence*, *le Seigneur Oldenbarnevelt* Advocat d'Hollande, *le Seigneur Leonin* Chancelier de Gueldre, *& le Seigneur de Sainct Aldegonde*, qu'on avoit compté a ces fins Cc. *Philippes*, & qu'il y avoit 25 Mille escus tous apprestez pour celui qui l'exploicteroit heureusement. Il mourut avec repentance & desplaisir de son attentat, pria pour ses ennemis. & abiurant & renoncant aux abus de la Messe, du Purgatoire, des Indulgences papales, embrassoit la saine creance de la Religion Reformée.

le Fils

Ce malheur estoit bon a quelque chose; & la haine espagnole par incident, a servi d'occasion a la conversion & salut de cest homme qui autrement demeuroit a tousiours & mouroit plongé en l'Idolatrie.

le Pere.

Rapportons sa repentance & conversion a la gloire de

re de la grace de Dieu: & l'attentat aux Espagnols instigateurs & tueurs des Princes. De leur fournaise sortit puis apres un *Pierre du Four*, pour suivre les brisées que l'autre avoit detestées. Prins a Bergue sur-le-Zoom confessa y avoir esté porté, a la persuasion du Secretaire & de quelques Conseilliers de l'Archiduc, qui puis l'exhorta & confirma par promesses de recompense. Durant qu'on couvoit ces attentats, l'Archiduc parla de paix aux Provinces Vnies, par *Otto Hartius & Ieronimus Comans*. C'est ainsi que ces gens portent le feu en l'une des mains & l'eau en l'autre. Les Estats la refuserent, remonstrans tant par escrit que de bouche, avec raisons tresfortantes, que tousiours sous le beau manteau de la paix on a caché la fraude & tromperie.

le Fils.

Si ma memoire ne me faict un faux pas, Ernest portoit ceste devise *Dabit indole dignum*. c'est a dire ses actions seront conformes a son bon & doux naturel. s'Il a proufité en l'Escole d'Espagne, nous ne pouvions estre deceus: nous eussions failli d'estre trompez s'il n'y eut eu aucun venin d'aspic sous ces levres emmiellées & blandissantes. Or son gouvernement a il esté de longue durée?

le Pere.

Il vint au Païs il le vid, & mourut a Bruxelles *le 20 Feurier 1595*. & fit place a *Albertus* qui lui succeda, auquel le Roy donna sa Fille *Ysabella Clara Eugenia*, & avec elle les Provinces du Païs Bas. Plusieurs en receurent grandes ioyes & esperances: s'imaginans que desormais on n'auroit plus rien a desmesler avec un Roy irrité mais avec un Prince d'Allemagne, qui ne seroit point Gouverneur tels que le *Duc d'Albe, Loys de Requesens, Don Iean, & le Prince de Parme*, mais Seigneur & Prince du païs.

Le Fils.

Il estoit du sang d'Allemagne mais de pareille famille

mille & extraction qu'Ernest: & sa Robbe de Cardinal teincte en pourpre n'estoit poinct sans soupçon & crainte, mais qu'en iugerent les plus advisez?

le Pere.

Les Politiques & clairvoians furent bien d'autre opinion.

le Fils.

Qui des deux fut trompé en ses advis?

le Pere

La condition des Provinces subiugées ne s'est point changé de mal en bien, ils aspiroient a ces esperances: Nous serons deschargez des nations estrangeres: Les Conseilliers seront prins d'entre les originels du païs: Les Nobles & Seigneurs seront pourveus des principaux Estats & Offices. Helas ce leur ont esté des Esperances vaines. Car contre les privileges, les estrangers ont esté preferez; les Espagnols sont Gouverneurs des Citadelles tannieres de la tirannïe & gourmandent les Villes a leur plaisir, menaçans de les piller. Si quelqu'un y contredit tant soit peu, ou que quelque mot lui eschappe le voila attruandé, *Veillaco, Lutherano Tradito del Reo &c.* Voire ce qui ne se peut dire ni ouir qu'avec vergogne: ceux de la garnison du Chasteau d'Anvers n'ont ils pas faict des Bourg-maistres leurs ruffiens & macquereaux? les contraignans de leur envoier des putains & ribaudes, Et que sont les Estats par dela qu'un *Hero un* o *en chifre*. sur lesquels Albert a acquis en effect, ce dont le Duc d'Albe se vantoit en effigie, en l'erection d'une statue de bronze eslevée en la Citadelle d'Anvers, foulant aux pieds les Estats & le qualifiant du nom d'Herent chasse-mal. Qui des Nobles & Seigneurs a esté mandé au Conseil sur la Trefve n'aguere contractée? que seulement ceux qui cognoissoit du tout Espagnolisez & par serment special rangez a sa devotion.

le Fils.

i'Enten

I'Enten maintenant que les premiers s'esiouïssans d'avoir Albert pour Seigneur sont trompez, mais que les seconds ont tresbien comprins les matieres. Or s'il vous plaist (le Lion se cognoist par les ongles) que nous cognoissions Albert par les actions & ses deportemens.

le Pere.

Albert estant entré en son gouvernement pour lors Cardinal a monstré qu'il venoit d'Espagne & n'y avoit esté en vain Archevesque de Toledo, & chef de l'Inquisition. On en vid un tesmoignage a Bruxelles, entant qu'une fille nommé *Anne vanden Hove* condamnée d'heresie par les Iesuites, fut executée & enfouie selon la teneur des placcarts sanguinaires. Les submissions & instantes prieres, addressées aux Magistrats & Iesuites, de ne point violenter sa conscience, de la chastier d'une punition plus douce, que de la plus dure & extreme assavoir la mort, n'eurent en vers ces endurcis aucune efficace. Que voulez vous dit elle que ie croye? ma foy ma Religion se fonde sur la parole de Dieu & se rapporte au simbole Apostolique: ou il n'y a aucune mention du Pape, de la messe, du Purgatoire, de l'Adoration des Saincts ni d'autres indulgences pour mes pechez, que du seul sang de *Iesus Christ* tres precieux & sans macule.

le Fils.

Quoi, ces paroles de pieté ces prieres de pitié ont elles peu esmouvoir ces gens a compassion & misericorde?

le Pere.

Elle perdoit sa peine envers les hommes, qui l'enfouirent publiquement comme Heretique, mais trouva sa vie en Dieu par *Iesus Christ* qui vid en ce mesme temps plusieurs de ses membres en Flandre & autres endroits, liez & garottez iettez es grottes & cachots pour la profession de l'Evangile.

le Fils.

Ie pense avoir assez de raison pour le maintenir, disant que tous les Reformez ont esté sentenciez en la personne de ceste fille : que nous ne sommes tous bruslez & enfouis en terre par Albert, ie le rapporte au mancquement de sa puissance. Mais ie ne scai comprendre, qu'il a voulu par cest acte inhumain signaler les premiers commencemens de son gouvernement.

le Pere

Ie suis des vostres, & plusieurs ne sceurent accorder ces fleutes. Le Cardinal presenté par l'entremoien de plusieurs Princes aux Provinces unies toutes sortes de conditions pour les attirer a quelque traicté & conference : & condamne a Bruxelles par une execution exemplaire la Religion desdites Provinces.

le Fils.

A il suivi la piste d'Espagne, & a l'imitation de ces predecesseurs a il envoiés des meurtriers pour assasiner son Excellence?

le Pere

On ne s'est assouvi du sang du Pere, la cruauté n'estoit enterrée avec la fille a Bruxelles, ni liée & garottée es prisons : mais escumante de rage pousse par deça un *Pierre Panne*, executé a Leyden *Le 22. Iulliet 1598*. icelui prins & en prison confessa d'y estre induit par les Iesuites. Ne voila pas une paix de bel appareil, dont l'Archiduc fit parade faisant son voyage de Prague tost apres l'execution dudit *Panne*, osant derechef parler de paix aux Estats avec des paroles douces & emmiellées ? mais c'estoit *Mel in ore Fel in corde*. C'est a dire avoir du Miel en la bouche & le fiel au cœur.

le Fils.

Mes oreilles me cornent de tant d'enormitez par vous recitées, dirigées & perpetrées sous & par les

Gouverneurs durant la vie & regence de *Philippe 2* s'il vous plaist dites moi quand mourut ce Roy, & partit d'ici pour rendre ses comptes au Roy des Rois. Car i'enten que celui qui est a present est surnommé *Philippe troisieme.*

Le Pere.

Philippe 2. mourut le *13. Septembre 1598.* la fin de sa vie ne changea point son courage: mais avec obstination demeuroit nostre ennemi iuré, & de tous Reformez qui par tout le monde invoquent de cœur pur le Seigneur.

le Fils

C'est une des formes & procedures de la iustice Divine, qui s'estant selon sa prudence servi des tirans comme haches de sa fureur & bastons de son indignation, les racle de la terre des vivans par des voies & morts horribles & effroiables, pour exemple & espouvantement des autres. Quelle donc a esté l'issue de cestui-ci, dont on peut dire, que personne n'a beu tant de vin qu'il a espandu de sang.

le Pere.

Il vescut une longue vie: mais tel n'est pas eschappé qui traine son licol. Dieu le rudoia & le tasta au vif sur la fin de ses iours & le frappa en son corps de telles ulceres que les punitions d'un *Herodes* ou d'un *Antiochus* fort effroiables, n'y peuvent estre parangonnées. Vn *Maistre Iean Boucher* en fit a Tournai le 26. d'Octobre une Harangue funebre, a la louange des vertus & merites du Roy, depuis Imprimée en Anvers, ou la verité lui a conduit la plume en ce sens ou termes. *Il n'avoit membre de son corps sans Vlceres que les espaulles, & ne se pouvoit bouger ni contourner couvert de fistules depuis les plantes des pieds iusqu'aux aiselles: il en avoit sept sur deux doigts de la main droite qui couloient assiduellement, chargez de matiere, & ne pouvoit supporter qu'on le touchat. Ces douleurs lui durerent un an entier. Il a estri-*

xé

né contre les gouftes es extremitez de fon corps l'efpace de fix ans. En outre une fievre etique accompagnée d'une Tertiane & double Tertiane lui a en deux ans confumé le corps, & affechez les parties nobles. Il y a plus, c'eft qu'il a efté affligé d'un flux de ventre & difentrie, qui a l'extremité eftoit tant fale qu'en 22. iours on ne la fceu nettoyer, ni renouveller de linge. l'Eftomac fe defvoia de ce mal avec une alteration tant bruflante, qu'on ne la pouvoit efteindre. Il a efté tourmenté continuellement d'un mal de tefte, fpecialement d'un mal aux yeux, engendré de la puanteur de fa couche, & des vapeur & fumées qui monterent au cerveau & infecterent l'haleine. Le corps eftoit plein d'humeurs acres & mordantes, avec tels lançemens & picqures qu'il n'avoit repos ne iour ni nuict. par deffus tout il avoit une fale apoftume ou une veffie & ampoulle trefcruelle aux genoux qui luy caufa des peines effroiables. Son corps & reins eftoient tourmentez des poinctes tres trenchantes, a caufe des humeurs peccantes & la matiere tant dure qu'on ne la pouvoit refoudre ni amollir par aucun medicament pour l'expulfer mais il y falut y faire incifion qui mit la porte ouverte a une armée innombrable de poux & rendit tous les iours plus de deux baffins d'infection avec telle puanteur, qu'il eftoit impoffible d'y perfifter.

le Fils

Il m'eft d'advis que *Boucher* par le recit de fon Martire fe propofe de le canonifer, & d'en faire un fainct Iob.

le Pere.

Le Pape *Clement* aiant les nouvelles de fa mort declara au confiftoire des Cardinaux avec paroles graves & affectionnées *Qu'il eftoit le plus fainct que la terre portoit*. Et le harangeur fuf-nommé nous affirme que les Saincts de Paradis lui font allez au devant: voire, mefmes *Iefus Chrift*, qui le congratula de ces paroles, *Venez le benit de mon pere, & poffedez le Roiaume Eternel acquis & merite par vos Royaumes & par vos douleurs.* Et adioufte. *Que le Roi eft un nouvel Advocat au Ciel, qui*

 affiftera

assistera ses peuples plus efficacieusement par ses intercessions qu'il n'a faict ici bas par ses finances & grands thresors. Que les Catholiques esperent de voir en bref l'efficace de ses merites quand a nous regardons ceste mort affreuse d'un autre biais: & disons, Dieu a esté pour nous & a Bataillé puissamment du Ciel, contre les tirans oppresseurs & persecuteurs de son Eglise.

Le Fils.

Qu'ainsi puissent perir tous ceux qui eslevent leur siege par dessus le Throne de Dieu & affligent l'Eglise qui est le corps de son fils Iesus Christ.

le Pere.

Il y a long temps que les Espagnols ont esté nos *Tammerlans, Nerons, Domitians, Diocletians, &c.* mais graces a Dieu qui n'a point permis, que la verge de meschanceté reposat a tousiours sur le lot des iustes. Car contre & pardessus l'esperance de plusieurs, tant dedans que dehors ces Provinces, apres plusieurs disputes & travaux, la chose est finalement reussie, que les Nobles Hauts & Puissans Seigneurs les Estats ont traicté une *Treve de 12. ans* avec le Roy d'Espagne & les Archiducs, en presence & avec l'assistence des Rois de France, de la grande Bretaigne, de Dennemarc, & des Princes Electeurs & Protestans d'Allemagne.

Le Fils.

Mon Pere vous avez ci-dessus representé des merveilles, & des cas estranges de fraude & dissimulation, Ne pensez-vous pas que la *Treve* sera un avorton, & ne pourra atteindre les années ordonnées pour sa portée

le Pere.

Quant a la durée, le temps en respondra. Mon opinion est que l'Espagnol la mesurera par son proufit & l'advancement de ses affaires, pour la couper & rompre sans bruict avec fruict. Et quand il le voudra

faire

faire il trouvera mille pretextes de bien-ſeance. Car quand on a envie de battre un chien on empoigne tout auſſi toſt un baſton, s'il n'eſt pas droit on en prend un tortu.

le Fils.

Mais ſi nous ne lui fourniſſons aucun ſuiect ou occaſion il ne la peut caſſer?

le Pere.

l'Eſpagnol eſt tant rusé qu'en tous contracts il a une arrierepenſée & eſchappatoire, dont il ſe diſpéſe d'omettre ce qu'il à promis, & de commettre ce qu'il a dit de ne point faire.

le Fils.

Qu'aions la deſſus un bon exemple.

le Pere.

Le Roi & le Prince de Parme en l'An 1582. eſtans reſolus d'aſſeurer les Villes d'Arthois & de Hainault des forces & ſoldats eſtrangers, & les Eſtats deſdits Païs remonſtrans que c'eſtoit directement combatre les accords & conventions mutuelles: ils receurent en payement que ce poinct eſtoit couché avec intention que les autres Provinces ſe reconceilieroient pareillement, ce que n'eſtant encore reuſſi, l'article n'eſtoit d'aucune vigueur.

le Fils.

Les Wallons ne s'eſtoient advifez d'un tel coup de ce coſté la.

le Pere.

Ie le penſe bien. Or voici un autre, autant, voire plus clair que le premier. Don Iean s'intronisa dans Namur en l'An 1577. cuidant de ploier les meilleures villes du Païs Bas ſous ſon obeiſſance. Comme c'eſtoit enfraindre tous les contracts ſolemnels traitez avec les Eſtats, il oſa maintenir, qu'il ne pouvoit comprendre d'avoir failli: ains que les Eſtats avoient occaſion, de recognoiſtre & priſer les traicts de ſa dex-

 terité

terité. En oultre il vouloit que desormais, l'observance de tous contracts, droits, privileges, coustumes & usances fussent reglées & restraintes dans ces deux bornes. Qu'icelle ne seroit preiudiciable a la Religion Romaine & a l'authorité du Roi. Dont l'interpretation seroit par devers soi, & dependante de son mouvement.

le Fils.

Voici des estranges mysteres, de transformer le periure en dexterité, & changer la perfidie en pourvoiance. Que ne feroient ces interpreteres? d'une affirmative ils feroient une negative: glose qui gasteroit le texte.

le Pere

Interpretation semblable a celle du Loup, qui accusoit la Brebis qui beuvoit en bas du courant de la riviere, qu'elle troubloit l'eau & avoit meritée la mort. Action valide & tresuffisante!

le Fils

Mon Pere produisez quelque exemple de sa glose & interpretation.

le Pere.

Don Iean estant a Malines fit decapiter un Bourgeois pour la Religion, on lui monstra les Articles de la Pacification qui ne le permettoit pas: Il respondit que la Pacification faisoit pour ceux, qui estoient refugiez, & point pour ceux qui n'avoient bougez de leurs logis. l'Evesque d'Arras expliqua le texte en pareille maniere.

le Fils.

Que sera-ce pour l'advenir, si des-ormais les promesses traictez contracts & Trefves approuvées des Rois iurées & confirmées par serment, ne servent de repos & d'asseurance?

Le Pere.

De toute ancienne té le sermentdes Rois estoit receu

ceu & reputé de plusieurs pour un fort & bien asseuré rocher. Aussi la raison commande, de tenir pour arresté & affermi ce qui s'affirme par serment. Mais celuy qui a tant soit peu feuilletés les histoires tant des Paiens que des Chrestiens, tirera des plusieurs experiences ceste maxime, que les Rois & Princes violent legerement leurs sermens qu'ils ont prestez a leurs ennemis, & voyans que ce train leur tourne a proufit se rient de la sincerité & simplicité de ceux qu'ils ont desniaisez.

le Fils

Mon Pere deschargez vostre memoire, mettant chez moy en depost quelques-unes de vos remarques.

le Pere.

Or-ca *Q. Fabius Labeo* general de l'armée des Romains, bastit la Paix avec le Roy *Antiochus*: le traicté portoit ce passe-droit a Antiochus, que Fabius luy donneroit la iuste moitie des Navires : Fabius interpreta les mots de c'est artifice, il les taillia toutes en deux & les livra ainsi cassées & inutiles. Vn autre portoit un coup de pareille trempe : Ayant faict une Trefve de trente iours avec son ennemi, se iette de nuict sur son Camp, & pallie la rupture, qu'il entendoit des iours & non des nuicts. Le Roy Lizander les suit de pres avec son Apophtegme Roial: *Les Rois* dit il *se iouent de leurs sermens comme les Enfans des osselets*. le Roi *Radamistus* nous y apporte aussi de la lumiere. Car le dit s'estant opiniastré a la destruction de Mithridates son Oncle Roy d'Armenie, entra auec lui en accord & iure de ne rien attenter sur sa personne ni par force d'Armes, ni par poison. sa parole estoit parole de Roy, mais d'un Roy trompeur: il se saisit de son Oncle, de sa femme, & enfans, Et les estouffa sous des gros draps & convertures.

le Fils

Oui,& a noſtre honte. *Eduard* III.Roy d'Angleterre ayant faict la paix avec le Roy de France, deſbaucha a force d'argent une bonne partie de la garniſon, de lui livrer le chaſteau de Guiſnes.Le Francois lui reprochant le dol & la fraude, il repartit a ſon advis ingenieuſement *Ie n'ay point enfrainct l'accord, car par icelui on na defendu de traffiquer.* Et que ſera-ce donc des ſermens des Rois obligez a leurs Vaſſaux & ſuiects? l'Hiſtoire de Dennemarc nous fournit une triſte Tragedie,iouée par *Chriſtiern* un de leurs Rois.Du temps de nos Peres il fut chaſſé de ſon Roiaume, depuis reintegré a l'aide des Princes qui le ſecoururent,& s'aſſit ſur ſon Throne, recognu & advoué ſur des conditions capitulées & ratifiées par ſerment : obſervées pour quelque temps,diſſimulant ſon maltalent a cauſe de ſon premier deſaſtre. Peu ſuffiſante barriere pour retenir le martel de ſa teſte. Voici donc qu'il fit un grand feſtin magnificque & Royal, y convie les Principaux Seigneurs & Officiers de ſa couronne & les recueille avec mille careſſes & courtoiſies.Mais eſtrange trouble-feſte! Car prenant en butte ſes ennemis, il s'en vengea; leur faict a tous trancher la teſte par le boureau, & n'eſpargna point les petis enfans de 3. ou 4. ans de ceux qui lui avoient faict teſte.

le Fils.

Hiſtoire triſte & effroiable mais qui ſert d'eclairciſſement a la perfidie des Princes Tyrans:continuez s'il vous plaiſt de m'inſtruire d'avantage.

le Pere.

Vous avez entendu ci deſſus l'hiſtoire de la perfidie *d'Eduard* envers les Francois, feuillettons les pages ſuivantes,qui nous feront voir en l'An 1572.celle d'un *Roy de France* envers ſes propres ſubiects. *Le Roy Charles 9.* ſe tenant offenſé de quelques uns de ſes ſuiects, leſquels par la force de ſon bras il ne pouvoit dompter, diſſimula & retint ſa colere, & la couvrit

d'une

d'une paix artificielle avec ceux de la Religion Reformée. Il leur donna des Forts & Chasteaux voire des villes d'ostage:par dessus sa parole il jura la paix solennellement, & par dessus le serment la ratifia donnant un precieux ioyau assavoir sa sœur en mariage comme arre & gage d'icelle a un de la Religion. Sur ceste planche pourrie le bon *Admiral* (que le Roy flatteusement appelloit son Pere) & les Seigneurs de la Religion viennent en Cour, se promettans tous d'avoir un repos asseuré & perpetuellement durable. Mais Helas la Feste de *St Barthelemi* les enveloppa d'un grand desastre, & les Nopces rougirent plus de sang que de vin, suivies d'un massacre de plus de 100. Mille personnes, si grand, que telles enormitez ont esté ignorées par l'antiquité, & la posterité ne les voudra croire.

Chi te fa piu charezza que non so le,
T'ha ingannato, o t'ingannar vole.

C'est a dire:

Qui te caresse plus qu'il souloit Il ta prins ou il te veut surprendre.

le Fils.

Marchons plus avant & retournons chez nous.

le Pere.

Nos bons ancestres ont faict les feus de ioye de la paix faicte par l'Empereur *Maximilian* aieul de *Charles 5.* avec les Flamens, par l'intermission des Electeurs d'Allemagne. Paix solennellement iurée, signée mesmes par les Electeurs, & publiée avec signes d'allegresse. Nonobstant l'Empereur s'est vengé de ceux de *Bruges* d'une colere tant enflambée, que celui qui le lit ou l'oit reciter tremble d'effroi. Toutefois *Maximilian* estoit un Empereur autant modeste & benin que l'Almagne n'a veu en plusieurs siecles.

le Fils.

Quand le premier marche droit & tient bon par

ceux

qui le suivent suivent ces traces. Le Papiste par creance commune & Catholique, *a un Dieu en terre Vicaire de Iesus Christ*. qui ne peut faillir, & qui ne s'estime estre obligé (comme i'ai souventefois apprins) a son serment & promesse : est-ce donc chose tant estrange que les enfans suivent les traces du Sainct Pere?

le Pere.

Vostre memoire vous faict bon service, & la verité en reçoit tesmoignage par documens irrefragables. Choisissons de la presse *le Pape Pius* IV. qui honteusement & vilainement se monstra perfide envers le *Cardinal Caraffa*. le Pape s'estoit entreposé envers le Cardinal, le Duc de Palliane son Nepveu & toute sa famille par serment ratifié de son seing, de son seau & de sa main. Mais dextre trompeuse. Car ceux ci mettans les armes bas, le Pape les fit tous prendre, & mit a mort ceux qu'il vouloit. Oyons en suitte la deposition de *Guicchardin* d'un *Alexandre* VI & de son fils *Cæsar Borgia*: desquels comme il dit ce vaudeville trottoit par la Cour de Rome : *Le Pape ne fit iamais ce qu'il disoit, le Fils ne dit iamais ce qu'il feroit.*

le Fils

Iusqu'a present vous avez parlé des Papes, Empereurs, Rois & d'autres Princes, s'il vous plaist portons le propos a la perfidie des Espagnols qui sont le special subiect de vostre discours.

le Pere.

Entre tous ceux qui en font Estat les Espagnols y sont superlatifs. le *Roy Loys 12*. leur portoit c'est honneur: *au lieu qu'anciennement la desloyaute des Cartagenois estoit descrie par tout: la perfidie Espagnolle desormais a bon droit doit estre renommée & detestée.*

Cum tibi dicit ave sicut ab hoste cave.

C'est a dire:
Quand il te salue il te tue.

le Fils.

Cæsar

Cæsar Borgia Espagnol d'Extraction & Fils du Pape Alexandre 6. aiant mis a mort plusieurs Seigneurs, le Pere dit au Fils, *Voila un traict Espagnol!* Ce Pape en l'an 1503. au mois d'Aoust fit un grand festin aux Prelats & aux autres Seigneurs. Sous ceste bonne mine il cuida les perdre tous a la fois, pour enrichir & eslever son Fils de leurs despouilles. Il avoit donné commandement aux serviteurs, de verser le vin aux conviez hors de certaines bouteilles empoisonnées qu'il leur monstroit du doigt. Il fut prins en la fosse qu'il avoit creusée. On fit au rebours ceux la eschapperent, le Pape & son Fils y furent prins & empoisonnez. Tous deux avoient ceste coustume de bailler la parole a tous, & ne le garder a personne.

Nous devons du retour a un *Laurens Beyerlinc* a present Chanoine d'Anvers, nous advertissant sans y penser de nous garder de la perfidie des Espagnols: il recite qu'un certain personnage remonstra au Roy d'Espagne nommé Alphonsus, que les Rois sont obligez de garder leurs promesses inviolablement, voire d'effectuer ce qu'ils on dit en simples termes. auquel le Roy repartit: *Cela est bon les Rois le doivent faire: Mais aussi nul ne devroit rien demander des Rois que ce qui est iuste & bien seant Si autrement, il vaut mieux que les Rois cassent leurs promesses, que d'enfraindre les Loix & regles de la Iustice.* I'Infere de la: y a il chose plus iniuste & desraisonnable au iugement des Rois que quand les suiects s'opposent aux Rois, secouent leur obeissance, & se mettent en liberté. Ergo selon la decision du Roy Alphonsus, le Roy n'est point obligé au contract de la Trefve.

le Fils.

Nous n'aurons donc iuste subiect de nous plaindre es tant d'advertissemens?

le Pere.

Le susdit (point a l'honneur de ses maistres mais a nostre bon proufit) a couché au long en son livre

l'Histoire

l'histoire suivante. l'Empereur Frederic aiant receu a la paix & reconciliation ceux qui avoyent conspirez contre lui, voire ayant d'un pardon & amnestie effacez leurs rebellions, & permis se presenter en Cour avec toute liberté & asseurance: advint que plusieurs d'iceux s'y estans fiez porterent leurs testes a Naples mais ne les rapporterent point. l'Empereur leur fit a tous couper la teste, & iustifia ses actions de ceste raison. *Il n'est iuste ni raisonnable de garder la foi aux perfides, ains il est iuste de punir leurs forfaits, & payer perfidie par perfidie* C'est a dire: rendre chou pour chou.

le Fils.

Vous avez tant de documens que le temps vous defaudra.

le Pere.

Les Histoires sont fournies d'une infinité d'exemples. Lors qu'en l'an 1567. un *Pedro Melendesius* commandant aux Espagnols de la Floride fit pendre une bonne partie de François ausquels il avoit donné parole d'asseurance il fit apposer ce billet de iustification: *Hoc non facio tanquam Gallis, sed tanquam Lutheranis.* c'est a dire: ils sont pendus non entant que François mais entant que Lutheriens. Soions sages a nous mirer en ce miroir. Si l'Espagnol avoit par finesse le dessus en ces Provinces, & extermineroit une infinité de personnes: encore eschapperoit il par ce subterfuge: ie ne l'ai point fait entant qu'ils sont habitans des Provinces Vnies & libres, mais entant qu'ils sont Calvinistes, Lutheriens, Anabaptistes. Action tressuffisante.

le Fils.

Vn tel est bien mal qui se trouve embarqué avec des semblables, ils vous crucifient & hochent la teste.

le Pere.

l'Histoire d'Espagne pretend d'eternise r la renommée d'un de ses Rois nommé *Raymerus* homme sincere & entier, dont la ronde simplicité estoit la semence d'un notable

notable mespris entre les grands. *Raymerus* l'avalle & le digere: espie ses advantages, & d'un visage affeté les amadoue iusqu'a tant que les aiant en sa puissance il les fit decapiter, apres leur avoir recordé avec reproches ceste leçon: Renards ne scavez vous pas combien il est dangereux de se gaber & de se iouer du Lion?

le Fils.

Ie me souvien de ce Proverbe; il n'est pas bon de se iouer avec son Dieu avec son œil ni avec son Roi.

le Pere.

Beyerlinck nous faict part d'un Conte arrivé en la Cour de Philip. I. Roy d'Espagne surnommé le bon. C'est que le faucon d'un certain Seigneur, le Roy le voiant, assaillit & deschira l'aigle du Roy qui se nourrissoit en la basse-cour du Palais: lequel en colere commanda de despecher & despiecer le Faucon. Par ceste raison. *C'est un peché abominable que le suiect s'esleve contre son Roy.* Concluons, si le Roy d'Espagne a voulu la mort du Faucon pour avoir offensé l'aigle qu'on nomme Roy des Oiseaux, quelle expiation sera suffisante pour effaçer ce peché que nous (toutefois iustement) nous nous sommes opposez au Roy pour ne point estre ensevelis sous la violence de sa tirannie.

le Fils.

Mon Pere s'il ne vous est point grief d'y insister ce m'est une chose tresplaysante voire tresprofitable de les entendre. Nous ne pouvons recevoir trop de bons advertissemens pour la seureté de nostre Estat, qui consiste a cognoistre l'ennemi & s'en defier pour ne permettre qu'il nous approche.

le Fils.

Maintenant par ce que dessus la fraude & perfidie de l'Espagnol sont mises au iour, ne tenant cõpte des traitez contracts & sermens, les rompant a sa discretion a mesure de son proufit. Mais a cause qu'il y en a

qui

qui estiment que le Diable n'est pas si noir que les peintres le tirent, ie suis occasionné selon vostre desir, de vous tirer au vif quelque traict fraudulent de fraische date. Le Roy Philip. II. employa ses armes a la Conqueste de Portugal, & les grandes recompenses pour tirer a son parti les affections des plus grands du Royaume qui suivoient le Roy Don Antonio. l'Vn & l'autre lui succedant il s'empara de Portugal. Mais voici le passe temps: c'est qu'iceux venus en Cour soliciter les recompenses proposées & promises, on les renvoia a leur conscience avec ceste Apostille. *Le Roi Philippe est l'heritier legitime du Royaume ou il ne l'est pas. s'il l'est vous estes tous ses Vaßaux & obligez par vos honneurs & sermẽs de l'aßister. S'il ne l'est pas, vous avez faict laschement & commis fellonie de l'avoir secondés & avés encouru perte de corps & biens. Or sa Maiesté vous gratifie de la vie de son propre mouvement & naturelle debonnaireté.*

le Fils.

Voila la perfidie Espagnolle depeinte d'un pourtraict tresparfaict, poursuivons.

le Pere

Faisons un saut iusqu'a Diest il y avoit en l'an 1607 des mutinez & demanderent d'Albert par le fournissemét de leurs arrierages. Il paye en argent leurs services, & efface leurs desservices d'un abolissement. Abolissement d'une durée de 24. heures Il fit un Edict rigoureux & severe, c'est que apres ce terme nommé expiré, il soit libre de les offenser & exercer a l'endroit d'iceux tous actes d'hostilité, sans faveur connivence & dissimulation Et pour les encourager, & agacer le paisant qui est tousiours esveillé a la revenge contre le soldat qui mange le bon homme, ordonna la recompense de 25 Escus par teste a celuy qui en livreroit morts ou vifs, paiables par l'Audiencier general. Mon fils que valons nous mieux au iugement du Roy & d'Albert. Ne sommes nous pas, nous qu'on qualifie rebelles, plus execrables que ces mutinez? ceux la ont ils

ils meritez le gibet? nous avons meritez le feu. S'ils sont iugez dignes de coups de foüet, quelle queue de Scorpion sera assez poingnante pour nous estriller a outrance s'il auroit puissance sur nous? O Dieu garde ton Eglise qui est ton peuple & le troupeau de ta conduite!

le Fils.

Amen Ainsi soit il Pour aider au fil de vostre discours, n'ai-ie pas qui parler des ma Ieunesse d'un Admirant d'Arragon qui ne se soucioit aucunement de ses promesses.

le Pere.

Ie le pense bien car il en va ainsi : ce luy estoit un passe temps de casser & d'enfraindre son serment. lors qu'il estoit un instrument de violence, & ravageoit les pais de Iulliers, Cleves, &c. sans aucun remords de conscience, le Doyen d'Emmeric lui en fit des remonstrances. Ce cauterisé n'aiant autre Dieu que son Roy, ni Religion que son plaisir, le renvoia avec ceste absurdité. *Ie ne me soucie de mes promesses moiennant que ie face le proufit de mon Roy.* Et pour parler de ce Roy & de sa famille, ne s'est il pas comporté frauduleusement envers ses enfans ? estant sur le bord de sa fosse (lors que la mort ne veut pas de fard, mais desmasque l'homme pour mettre ses comptes au net) ce Roy continue a façonner & consoler son Fils d'artifice & de subtilitez. *Il est vray dit il i'ai donné a vostre Sœur Isabella Clara Eugenia le Pays Bas ains vous avés mille eschappatoires couchés dans l'escrit de la donnation & transport.* Si le Pere se tient masqué & a couvert, a l'heure de sa mort entre ses enfans, quelles pensées aura il laissées en depost pour nous, pour quand un iour ils auroient le dessus sur nous.

le Fils.

La vertu n'est pas patrimoine, pareillement le vice un Pere n'est pas l'heritage ni le partage de l'enfant

Que

Que Philippe 2. ait esté un Tiran cruel, perfide, frauduleux, son fils lui sera il semblable avec lequel nous sommes en traicté?

le Pere

Plusieurs Espagnolisez sonnent fort haut la Trompette du doux naturel de Philippe 2. ils y appliquent *Tempora mutantur & nos mutamur in illis.* C'est a dire, Toutes choses sont changées avec le temps: & les humeurs des Parens se changent. Par ainsi il n'est pas bon d'argumenter du passé, pour tirer une conclusion pour l'advenir. Ce Roy disent ils est plus benin & clement que son Pere, point ambitieux, il ne s'entremet point en beaucoup d'affaires, est adonné a ses plaisirs & laisse rouler le monde sans s'en soucier. La honte & le dommage de son Pere luy est une grande leçon & advise-toi pour le faire changer d'humeurs & de meurs. Voila du Roi. Ils disent d'Albert qu'il est Prince fort debonnaire, Allemand, moderé, du tout porté a la Paix. Mon fils sachez que ces flagorneurs ont pour but d'endormir nos pilotes, comme on dit que *Mercurius* endormit par sa melodie le grand Argus, ouvert & plein d'yeux out a l'entour.

le Fils

Quant au naturel d'Albert i'en iuge tout autrement l'aiant monstré en l'execution tant inhumaine *d'Anne vanden Hove* pour ne pouvoir croire ce que lui croioit. La foy est un don de Dieu, qui ne se plante a la pointe de l'Espée, mais par la force de la parole de Dieu plus puissante que nulle espée a deux trenchans C'est comme s'il vouloit enfouir sous terre un aveugle-né d'autant qu'il ne voit goutte. Tout compté & balancé la creance de la fille estoit tres-aggreable a Dieu estant de la Religion fondée sur sa pure parole. Ou l'Archiduc estant de la Messe a la Religion toute difformé comme un Chaos confus. Mais s'il vous plaist donnez moi quelques instructions des complexions

complexions de Philippe troisiesme.

le Pere

Ie vous parlerai de tous deux, Que le Roi soit d'autant bonne temperature qu'on le loüe & recommande, de ma part ie ne me puis persuader que la Treves ait arresté son ambition ou ait pendu au croc l'ardeur & l'appetit de vengeance. La raison est, veu les grands dommages rencontres & mauvais succes qu'avons apportez a ses desseins. Vous trouverez en grosses lettres son *Plus oultre* la devise de son Pere gravée en son cœur. Il aspire a l'accroissement de sa maison, & d'impatience il devore les mondes car *Vnus non sufficit orbis* c'est a dire un seul monde ne me rassasie point le courage. Voire il ne pourra s'imaginer avoir de la terre assez, iusqu'a tant que sa bouche en soit remplie. Il est né *In Domo regnatrice* c'est a dire en la maison & famille dominante. l'Ambition la vengeance & autres belles vertus Espagnolles, lui sont connaturelles dressées contre nous qui avons servis Il y a plus de trente ans d'arrest & d'obstacle aux entreprises de la Monarchie Espagnolle.

le Fils.

N'avez-vous iamais entendu combien la guerre de ces Provinces lui a espuisé de ses finances?

le Pere.

La guerre lui a cousté des gens & de l'argent: Ce monstre lui a devoré plus de trois cens mille soldats, & lui a englouti & abismè plus de quatre cens millions d'escus. Il ni aura ni feu ni eau n'y aucun laps de temps qui effacera le maltalent de ces despenses.

Manet alta mente repostum,
Belgarum facinus spretique iniuria sceptri.

c'est a dire:

La fellonie du Pays Bas est d'immortelle memoire.

Voila du Roy. Ie vien a son frere Albert. Il est Prince Allemand mais espagnolisé, né en Espagne

d'une mere Espagnolle, esleve entre les Iesuites, estroitement allié avec le Roy, & marié avec la fille & la sœur du Roy d'Espagne. Quelle bonne esperance pouvons nous concevoir sur telles considerations? Si l'Espagnol a qui a manqué la force & non la volonte de nous atterrer a un iour tant de prise sur nous, que de nous emmieller & endormir de la douceur de la Treve ou de la Paix, il nous resveillera tellement a a l'improviste a grands coups de tonnerres de Mars, que les oreilles de tous en corneront.

le Fils.

Cest argument que ie vai proposer a toutes ses forces; s'ils nous ont traictez si inhumainement lors que nous les avions point offensez, quelles peines donc nous sont preparées estans iugez & tenus par eux grandement coulpables & execrables?

le Pere.

Vostre argument est tresbon. Les enormitez perpetrées a Zutphen, Naerden, Malines, Oudewater, Harlem, Anvers &c ne sont que fleurettes au prix des insolences pourpensées & designées en leur courage, qui surmontent l'affreuse forcenerie dont ils ont mastinez les povres Indiens malheureux & miserables, qui ne les offenserent oncques, & sur lesquels ils n'avoient aucun droit & authorité. Ce sont des Caligules & souhaitent que ne ferions tous qu'un col, afin que tous d'un coup (il faudroit le bras bien roide) fussions exterminez.

le Fils.

Les Roys & Princes deferent beaucoup a leurs Theologiens & Iurisconsultes, demandent leurs advis, les pesent & y pensent: quel est donc l'advis d'iceux sur ceste matiere?

le Pere.

Cest une maxime des Espagnols & un point non contentieux mais indubitable, qu'un Roy n'est point lié ni astraint aux

aux promeſſes faites a ceux qui lui ſont rebelles, veu qu'iceux ne ſõt tenus pour ennemis qualifiez en droit, ains ſont reputez mutins, rebelles & traiſtres: auſquels le droict de nature diſpenſe de demeurer aucunement obligé. Et c'eſt la commune opinion & creance des Theologiens & Iuriſconſultes affectionnez au Pape, entre leſquels *Cornelius Callidius Chriſopolitanus & Ioannes Lenſeus Cunerus Eveſque de Leeuvvaerden.* en ont compoſez des livres expres

le Fils.

Citez moi encore d'autres autheurs fauteurs de ces groteſques.

le Pere.

Le Docteur *Balthazar Ayala* Eſpagnol Audiencier general au Camp du Roy ſous le Prince de Parme a noirci ſõ papier de ceſte maxime d'Eſtat, *Que tous contracts & traictés d'un Roy, avec ſes ſuiects armés, ſont nuls invalides & de nul eſtime: & que c'eſt folie aux ſuiects de s'appuyer ſur un tel roſeau caſſé.*

le Fils

Nous ſommes obligez a ce Docteur pour ſon advertiſſement bon pour nous, & les livres des Privileges ſont des adviſe-toi des Rois nous exhortans de ne nous fier a leur ſimple parole.

Le Pere.

Ie pren un ſingulier contentement de voir que vous profitez, de ma part ie pourſuiverai par ce qui ſuit allegué par le ſuſdit Ayala, *Bodin dit en ſon livre qu'il ny a traicte de plus foible durée, & qui ſoit ſuiet a plus de cavillations & eſchappatoires que celui des rebelles avec leur Prince: Et conſeille que ceux la ne traittent point par eux meſme, mais par l'entremoyen de quelque Prince voiſin & eſtranger. En outre, qu'il leur eſt plus expedient de gaigner l'affection du Prince par obeiſſance & ſubmiſſion deteſtans leurs fautes & obteſtans ſa clemence, que d'irriter & embraſer ſon courage par demandes iniuſtes & deſraiſonnables. Car il ny a choſe dont le Prince ſe formaliſe le plus que de capituler avec ſes Rebelles avec obligation d'obſerver les articles inviolablement.* Le meſme dit un peu apres. *On n'eſt ob-*

de garder la foy, non seulement aux Rebelles, Volleurs, Brigands & autres qui ne se nomment ennemis, mais aussi point a ceux qui sont ennemis avec lesquels on est entré en guerre, specialement si quelqu'un precipité par infirmité a promis ce qui est contre Dieu au nom duquel il a iuré. Car le serment n'est pas un lien d'iniustice & en ce qui est pernicieux on ne doit effectuer le serment. Le susdit au Chapitre 7. du 6. livre dispute ceste question. *Assavoir si le Prince est obligé au contract & serment de son predecesseur. Il respond par distinction, & pose ce cas si la Republique y est interessée: & respond quil s'accorde a la commune opinion qui est de l'en dispenser: & voici l'interest si par l'accord on fait perte des dependances de la couronne sans le consentement du peuple ou des Estats qui en tel point est necessaire, ou si les droits du Roy y sont racourcis.* Le sommaire de toutes ces allegations nous monstre la creance des Docteurs Espagnols, c'est que le Roy a ceste authorité & liberté de casser a sa volonté les contracts traittez avec nous ou avec autres Potentats & Republiques.

le Fils

Ie vien d'étendre la feriale glose de *Malendesius* pendât les François en la Floride avec ce *Hoc non facio tanquam Gallis sed tanquam Lutheranis.* c'est a dire Ils sont pendus non comme François mais comme Lutheriens. Faisoit il grace au François en pendant le Lutherien? ie pense que pendant le François il estrangloit le Lutherien mais que pretendoit il avec son *tanquam* c'est a dire *comme Lutheriens.*

le Pere.

Il n'y a Alliance, Promesse, Traicté, Edict, serment, Treves, Contract ou confederation qui ne soit a l'instant mis en pieces par ceste coignée, *Hereticis non est habenda fides.* c'est a dire: il ne faut garder la Foy aux Heretiques. Ce n'est pas un petit quolibet pour espouvanter les petits avec plaisir & recreation, mais c'est une maxime pratiquee par tout ou l'Espagnol domine. Ne sortons pas de nos limites car n'avons mestier de rechercher les preuves chez nos voisins, nous mes-

mes

mes servons d'exemple & de tesmoignage a tous autres. Combien de fois avons nous veu ci dessus l'Espagnol de son propre mouvement certaine science & puissance violer casser & enfraindre les alliances & traictez solennellement iurez & confirmez? Retenons donc ceste remarque : & pour response a vostre demande, les François avoient paix avec l'Espagnol, *Malendesius* les envoia en l'autre monde non comme François ausquels il estoit obligé mais comme Lutheriens indignes de la vie & de la fidelité des gens de bien.

le Fils

Voila un tour de passe-passe qui est gentil, mais encore estoit plus gaillarde la repartie d'un Francois qui trahi & deceu par l'Espagnol, & puis aiant la victoire mit a mort tout autant d'Espagnols qu'il rencontroit demolit leurs maisons & brusla leur moustier: les eschappez l'envoient prier d'espargner leur moustier par le respect & reverence de la maison de leur Dieu: Il les renvoie avec ceste responce. *Que ceux la n'ont besoin d'aucun temple qui n'ont point de foy & qui n'en font cas ni estime*

le Pere.

C'est un bon trait qui merite d'estre representé a tous Princes desloiaux & perfides. Pour continuer le discours & vous donner satisfaction, encore que le Roi fut d'advis de garder la Treve inviolablement nous ne laissons point de courir peril, car le Pape (que tous Papistes adorent & reverent) & l'Inquisition (qui est par dessus les Rois) lui peuvent commander de haute main de la rompre & d'exterminer les Hereriques. œuvre plus necessaire & plus salutaire que mener des armées contre le Turc. Si le Roy dispute l'execution, le Pape le menaçera fut-ce que par bien-seance de quelque fulminante ou foudre d'excommunication.

le Fils.

Mon

Mon Pere appuions ceste consideration de quelque preuve irrefragable.

le Pere.

Les bons livres nous apprennent que l'Empereur Charles 5 s'embarqua en la guerre contre les Protestans les obtestations & protestatiõs du pape aians sur lui une merveilleuse puissãce: le cõmandemẽt duquel est un pretexte assez suffisant & treshonorable a l'Espagnol pour plastrer son infidelité en nostre perdition: a la quelle, lui estant disposé, tout le monde Papi-cole sera prest de contribuer toutes ses forces: singulierement quand le Pape cornera la sedition & le souflera selon sa coustume par Bulles & Croisades, promettant *La porte des Cieux & la vie eternelle pour recompense a ceux qui se porteront a la destruction des Heretiques.*

le Fils.

Quoi, est-ce en ce Païs la qu'on merite la remission des pechez par la commission des pechez? Qu'on va au Ciel en tenant la route d'Enfer? C'est un chemin incognu a nos Ministres qui iusqu'ores l'ont passe sous silence.

le Pere

Le Prince de ce siecle les tient tellement enforcelez, qu'ils esperent de conquester le Royaume des Cieux par l'effusion du sang innocent selon que disoit nostre Seigneur *Iean 16. Le temps viendra que quiconque vous fera mourir cuidera faire service a Dieu.* En ceste matiere les Histoires d'Espagne nous font foy, qu'on y acquiert & merite des Indulgences & remission des pechez en regardant & assistant a l'execution de ceux que la saincte Inquisition condamne & execute comme Heretiques. *le Rey Philippe 2.* en fit bonne provision, honnorant de sa presence *a Valadolit en l'an 1560*, l'execution de 18. Gentils-hommes des principales familles d'Espagne bruslez vifs & consumez en cendres a cause de la Religion Reformée. Quels donc seront les

merites

merites de Rois & Princes exterminans les Heretiques par milliers, & repurgeans les Provinces toutes entieres a la semonce du Pontifice Romain? *Est opus super-erogationis*, c'est a dire: c'est une œuvre de super-erogation.

le Fils.

Mon Pere vous tenez tels propos comme si nous aurions plus besoin d'avoir maintenant les yeux au guet, que durant la guerre.

le Pere.

I'aspire a ce but. Ceux qui pensent que sommes plus qu'asseurez par la Treves de 12. ans se trompent & se mescomptent. Le danger nous presse autant de veiller & de prier qu'auparavant. Car l'Espagnol comme l'oiseleur se tapit se baisse & espie de nous surprēdre comme les Oyseaux avec l'avantage de ses affaires. On luy peut a bonnes enseignes approprier la description que fait l'Apostre *Leur gosier est un sepulcre ouvert: ils ont frauduleusement usé de leurs langues, il y a venin d'aspic sous leurs levres, Desquels la bouche est pleine de malediction & d'amertume, Leurs pieds sont legers a espandre le sang. Destruction & misere est en leurs voyes. & n'ont cogneu la voye de Paix. La crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux*. Pareillement la description du Diable malitieux & cauteleux faite par Ciprian *Blanditur ut fallat, arridet ut noceat, allicit ut occidat*, c'est a dire: Il flatte afin de tromper, Il rit afin de nuire, Il alleche afin qu'il meurtrisse.

le Fils

Neantmoins il n'est vray-semblable que la Treves se rompera legerement.

le Pere.

Quand le Roy la rompera soiez asseuré qu'il a miné & sondé nostre Estat, & faisant sauter ses mines il les secondera a la chaude avec des saillies furieuses & violentes. Ses Armades a present foiblettes & petites seront renforcées au double, basties de nouveau, ou

ompoſées des meilleurs vaiſſeaux de toute la Chreſtienté occupez par force ou tenus a louage. Ses coffres que la guerre avoit tellement vuydez iuſqu'au fond que ſes ſoldats alloient a la mutinerie, ſeront pleins bien fournis & aura fondé un bon credit pour l'advenir. En ſomme il aura mis tel ordre a ſes affaires qu'il cuidera eſtre aſſez puiſſant d'abiſmer les Provinces Vnies, de ſurmonter le grand Turc & d'engloutir toute la Chreſtienté pour eſtre ſeul & ſouverain Monarque.

le Fils

Eſt il croiable qu'un Roy d'Eſpagne qui a une poſſeſſion paiſible de tant & tant de roiaumes face grand eſtime de ces Provinces auſquelles il a renoncé.,

le Pere.

Qu'on ne s'imagine point que l'Eſpagnol renoncera aux pretenſions ſur ces Provinces quelle douce mine qu'il monſtre ; il s'eſt trop vivement imprimé la Monarchie des mondes *Veu qu'un ſeul ne luy ſuffit point* : a quelle grandeur il n'y a Païs qui lui ſerve plus commodement de degré & d'eſchelon que les noſtres, qui l'ont iuſqu'a preſent arreſté d'y monter. Qu'il auroit donc un poil ſur ſa teſte qui penſeroit de quitter & abandonner ſon ancien patrimoine! Nullement, qui le croit il eſt politiquement Heretique. *Vigilemus*, c'eſt a dire: ſoyons ſur nos gardes.

le Fils.

Ie me ſouvien d'un des exercices de mon enfance c'eſt que ſautans, nous reculions pour tant mieux ſauter: le Roy en feroit il bien de meſme?

le Pere.

Quand *En l'an 1592.* Les Eſtats refuſerent la conference de Paix, honnorablement preſentée de l'Empereur par une Ambaſſade: Ils forgerent en Hollande des Medailles de ceſte engraveure. On vous faiſoit voir la Pucelle d'Hollande ſe tenant aſſiſe en paix &

repos

repos dans son parquet enclos d'un traillis, environnée & assaillie de tous costez par lacqs embusches & subtilitez, avec ces mots, *Pax patet insidijs*, c'est a dire: La paix est une porte large & ouverte aux artifices & tromperies. *Car la paix fournit aux songe-malices & fraudeleux des occasions a mal pour concevoir tromperies & enfanter outrance.* Dont ie fonde ce point non contentieux mais indubitable, que le Roy a faict la Treve pour prendre haleine & invéter des subtilitez pour (en me servant de vos termes) sauter plus loing.

le Fils.

Si on se gouvernoit par souhaits, ie souhaiteroi que tous qui sont au timon & a l'aviron de nostre vaisseau portassent continuellement un tel Memorial sur la poictrine.

le Pere.

Ie le souhaitte de tout mon cœur, & ie mets a la teste de mes vœux & des mes prieres, que Dieu conduise nos Superieurs de son bon Esprit: de Sapience, pour descouvrir les practiques & complots: de Conseil & de Force, pour y remediér, & d'un Esprit de Crainte de l'Eternel pour leur principal but. Afin que le *doux miel de la Treve* ne les ensorcelle ou empoisonne.

le Fils.

Ie suis asseuré qu'ores que le Roy semble de ravaller son Authorité & maiesté Royale contractanr avec nous comme Provinces libres il l'a volōtiers fait pour nous attrapper d'une autre facon, & acheminer ses desseins assavoir nostre ruïne a perfectiō. Mais quel avantage a il par dessus nous? & quels sont les plus confidens instrumens?

le Pere

I'enten volontiers que vous comprenez bien mon intention: & quand a vostre demande, sachez que les confidens serviteurs du Roy pour mettre en combustion les Estats & Seigneuries d'autrui, sont les Iesui-

 tes

tes. Les Iesuites di-ie qui glissans autrefois au Païs file a filé & a la desrobbée se monstrent maintenant en tous lieux a teste levée, avec liberté par connivence tresdangeureuse. Car iaçoit qu'ils n'ont aucun exercice public de leur Religion, si est-ce qu'ils communiquent familierement avec le monde, & font leurs Messes en plusieurs villes. Le danger est tel, que premierement ils appuyent les Sophisteries de la Papauté qui gaigne Païs peril: qui a mon grand regret est peu estimé de plusieurs. Secondement ils posent avec leurs abus les fondemens de dissentions es Villes & Provinces avec des subtilitez nompareilles, estans superlatifs en tels artifices, ainsi que leurs actions en Angleterre, France, Pologne, Allemagne & es Païs Bas en font foy & tesmoignage envers tous.

le Fils.

Quoi que les Iesuites engeance des Papes & dernier excrement de l'Enfer s'entremettent en telles besognes? Ie pensoi qu'ils se contentoient de desbrider quelque Messe & de lire leur Breviaire.

le Pere.

O mon fils vous ne les cognoissez point, & plaise a Dieu que ne les cognoissiez iamais a vostre honte & dommage. Ils ont *mille nocendi artes*. C'est a dire: ils sont pleins de dol pour nuire & seduire. Les cinquante enfermez dans le ventre du cheval des Grecs par la ruse d'un Sinon grand arcboutant de finesse firent en peu de temps plus de mal a la Ville de Troye que le cinquante mille des forts armez n'avoient fait auparavant en un siege de dix Ans. *Sir Eduard Cocke* Procureur General du Roy de la grande Bretagne dit en son Plaidoyé contre *Henry Garnet* parlant des Iesuites d'Angleterre. *Depuis que les Iesuites ont mis le pied dans le Royaume iamais quatre ans ne sont passés sans quelque trahison pernicieuse & pestilentieuse a la destruction totale de l'Estat: Ces mineurs qui ont esté pour quelque temps enfouis*

fouis & cachés en terre, paroissent iournellement de plus en plus & allument en tous lieux le feu de dissention pour sonner l'alarme par tout le Royaume, a l'espouvantement des bons & outrecuidance des mauvais.

Principijs obsta, sero medecina paratur
Cum mala per longas invaluere moras.

c'est a dire:

C'est dés le commencement qu'il faut remedier au mal.

le Fils.

Mais quel moyen de contrepointer leur effort & eschapper leurs pieges & precipices?

le Pere.

Paul Iove nous recite une Ceremonie usitée entre les Turcs: c'est que le grand Seigneur estant sur le seuil de sa Mosquée il y a un de leurs Prestres qui de haute voix entonne cest advertissement: *O Haut & Puissant Empereur qu'il vous souviene que l'Empire acquis par armes & administration de bonne iustice est maintenu & confirme par iceux!* Nous qui sommes des Provinces Vnies, iouissons d'une liberté exquise acquise a la pointe de l'Espée, que par les armes elle soit donc conservée & affermie. Si la nuict nous ferme les yeux & demande repos, qu'en ce point nous ne dedaignions d'apprendre de la Grue le modelle de nostre repos; qui cleigne les ieux & tient es griffes une pierre pour se resveiller au coup de la cheute. La terre est en friche & n'est pas cultivée ou le soc & le coutre s'enrouillent & la povreté y survient comme un gendarme non attendu. Dont nous apprenons en droicte ligne, qu'il n'y a bonne conduite ains apparence de ruine & perdition, la, ou les Espées s'enrouillent & les armes pendent au croc.

le Pere.

Mon Pere, a ceste heure i'enten qu'il est plus que besoin d'avoir l'œil au guet & d'estre sur nos gardes

principa-

principalement lors que pensons estre a l'abri de la Treves.

le Pere.

Ie loue la devise de l'Empereur *Galerius*, *Marcet sine adversario virtus.*. c'est a dire : La vaillance s'affadit sans contrepartie. Alors les passions couvent & enfantent des factions tresdangereuses : l'un des Bourgeois dispute contre l'autre, l'une des Villes attaque l'autre par proces & procedures impertinentes, l'une des Provinces se bande contre l'autre. On est a retrancher les commoditez le commerce les emolumens l'un a l'autre, qui est une semence & pepiniere d'inimities de dissentions & de guerres intestines & inciviles,

le Fils.

l'Experience est pour vous, mais qu'elle soit ouie parler par vostre bouche,

le Pere

Les Romains cultivans la Paix d'un repos asseuré apres la victoire des Carthagenois & du Roy *Perseus*, impatiens de leur bien se sont choisis eux-mesmes pour suiect a se picquer a s'entremordre a se devorer & consumer. C'est a tel malheur que l'Espagnol aspire: ie fai mes Prieres a Dieu qu'il soit trompé mais si ie ne me trompe, ie crain que ne verifions l'advis *qu'Appius Claudius* prononça des Romains.

le Fils.

Quelle opinion avoit il des Romains?

le Pere

Qu'il parle. *Multo tutius ipsis committitur negotium quam otium*. c'est a dire : Ils sont meilleurs & plus sages bien empeschez qu'a rien faire. Apophtegme remarqué par *Lipsius*, proposé par *Richardot*, & pésé par *Mancicidor*, qui confidens serviteurs du Roy luy ont proposé la *Treve* comme tresavantageuse pour ses affaires.

le Fils

le Fils.

Nous estions tous perdus s'ils eussent autant panché a la Paix qu'ils ont pensé a la Treves. Car quant a la Paix, l'Espagnol la peut enfraindre a son plaisir, mais qui a Treves tient les armes par un bout, qui a la paix lés quitte du tout.

le Pere.

Le Conseil d'Espagne a basti la Treves de tant d'années, pour experimenter nostre maintien & deportement en esperance que la Treve plus que la Guerre nous engédrera des difficultez en la Police & plus en la Religion afin qu'ainsi nous soyons un iour la proye de leurs convoitises. Opposons a leur esperance la nostre : que Dieu departira ses bons dons a nos Superieurs Souverains & Subalternes, a la honte & confusion du Conseil d'Espagne. Pour ancrer ceste esperance il y a ce point, qu'il est necessaire qu'ayons l'Eternel des armées de nostre costé, & alors nous dirons, *Si Dieu est pour nous qui sera contre nous.*

le Fils.

Dites moy le moyen par lequel nous aurons l'Eternel a nostre costé qui espousera la querelle de son espouse.

le Pere.

Dieu employera sa volonté & puissance pour nostre defence & manutention, tant & si long temps que persisterons en la verité de la Religion purement & precieusement conservée iusqu'a present, sans prester l'oreille aux nouveautez fomentées par ceux qui servent d'achoppement a l'Eglise de Dieu. Craignons & honnorons Dieu, servons a l'Eternel & observons ses status & ordonnances : Que iamais nous eschappe l'advertissement *qu'Achior* fit a *Holofernes: Mon Seigneur & Maistre, il faut que nous regardions s'il y a de la faute en ce peuple, & s'ils ont peché contre leur Dieu: car s'il y a en eux quelque telle cause de ruine nous monterons con-*

tr-eux

tr-eux & les combatrons, mais s'il n'y a point d'iniqutié en ce peuple, que mon Seigneur se departe, de peur que leur Seigneur ne les defende, & que leur Dieu ne soit pour eux, & que nous ne soyons en opprobre a toute la terre.

le Fils.

C'est donc aux pechez que devons rapporter la desolation & dissipation des Royaumes, entre lesquels le mespris de la Religion tient le premier rang?

le Pere.

Ie suis entieremens de cest advis, fortifié de ce que lisons es Histoires. Les Anglois quittans la France, un Francois s'enquiert d'un Anglois en gaudissant, *Quand retournerés vous?* lequel respondit sententieusement *Quand vos pechez surmonteront les nostres, alors nostre Dieu nous fera passer comme fouets & fleaux de la France.* Apprenons auiourdhui ceste lecon fondée sur grands exemples, que la Guerre & l'inondation des estrangers sont fleaux de Dieu chastiant puissamment les forfaits des peuples & repurgeant son aire. l'Escriture saincte donne ces titres au Roi d'Assirie, qu'ils sont *la verge de l'ire de l'Eternel*, & leur main *le baston de son indignation*. Le surnom du Roi d'Espagne est baston, & de bon sens, pour en avoir esté bastonnez de la part de Dieu comme iadis *Attila* Le Tiran d'Italie se nommoit en se bravant, *La verge de Dieu & l'horreur du Monde.*

Le Fils.

Comment est il possible de fomenter & maintenir la Religion en ces Païs, qui fourmillent de Papistes & Anabaptistes & d'autres sectaires en nombre infini.

le Pere.

On ne leur doit trop lacher la bride & leurs exercices ne devroient estre tollerez : Car c'est embraser l'ire de Dieu qui detestant l'Idolatrie & toutes Heresies commande qu'on les oste & qu'on s'y oppose. Si un iour le Papiste selon son esperance obtient l'exercice

cice public de la Messe vous verrez la sedition voler par tout: l'un sera contre l'autre, le Pere contre le Fils & le Frere contre le Frere. *Le Comte d'Essex* touche ceste corde bien a droit, disant *Que la où il n'y a point d'Vnion en la Religion qu'il n'y a point d'Vnion en la police*, voire alors la police est au bord de son precipice. Comme le poison mixtionné des drogues bonnes le bon n'amende point le mauvais, mais le Venin corrompt ce qui est bon; Pareillement les doctrines pernicieuses & venimeuses gastent & corrompent la verité.

Faciles imitandis turpibus & pravis omnes sumus.

c'est a dire:

Nous courons au mal & sommes enclins a l'imiter.

Le Fils.

La dissention en la Religion peut elle trainer avec soi tant de desastres?

le Pere

Ie ne veux que l'experience moderne & le Proverbe des Anciens *Religio vere ligat*. C'est a dire: La Religion lie estroitement. & Ambroise *Plus est mente connecti quam corpore copulari*, c'est a dire: La commune affection & coniunction de l'Esprit est plus que la cohabitatiõ ou coniunction du corps. l'Vnion en la Religion est un fort rempart & estre lié de cœur & de courage vaut plus que demeurer par ensemble. Or veu qu'il appartient a nos Superieurs d'estouffer les schismes seditions & tumultes ils doivent adviser, de n'admettre l'exercice de tant de sortes de Religions diverses & contrariantes, ni permettre l'innovation ou changement de la vraye & pure iusqu'a maintenant preschée & maintenue.

le Fils.

Mon Pere s'il vous plaist estendez-vous un peu plus au large sur ceste matiere.

le Pere.

Theudas

Theudas & Iudas le Galileen renommez aux *Act. 5. & par Iosephe au 2. liv. des antiq. Chap 6.* remuerent les fondemens de la Religion entre les Iuifs, mais a la ruine & dissipation de plusieurs. Vn *Moyse de Candie* & puis un *Benchocab* ont esté semblables fantasques & ont fait semblable fin. De nostre temps, *un Iean de Leyden* Tailleur, tailloit du Roy dans Munster a la faveur des fausses impressions de sa Religion: ains avec quel degast? Les Princes d'Allemagne n'ont ils pas esté contraincts d'assieger & de batre la Ville avec une perte & ruine incroiable? Qui pourroit raconter les tristes erremens & evenemens des tumultes eslevez par un *Thomas Munzerus* Prophete de mensonges? l'Allemagne me sera tesmoin, que ce Docteur cornant par ses presches la sedition *En l'an 1525.* souleva les Païsans qui armez & embastonnez roderent par la Suabe & Franconie, & firent la guerre aux Nobles & aux Magistrats. Torrent tant impetueux que le Duc de Saxe le Lant-grave le Duc de Bruynswic & autres Seigneurs ne le peurrent arrester de toutes leurs forces qu'avec beaucoup de sang. La frenesie & forcenerie des Anabaptistes au Païs de Groeningue *En l'an 1535.* n'est pas effacée de la memoire des hommes, entreprenans un renversement universel avec ces boutades audacieuses & sanglantes: *Tue, tue, tue. Les prestres les Moines; tue tous Magistrat par tout le Monde, mais specialement nos Superieurs.*

le Fils

Il est plus que manifeste que la dissention en la Religion a des merveilleux efforts, & que les Esprits seditieux qui le sçavent se couvrent d'ordinaire du manteau de Religion.

le Pere.

Aussi ie le propose afin que nos Superieurs conduits par semblables considerations, ne permettent les Heresies sectes & nouveautez s'estendre trop avant, Il y a desia

desia tant d'ivroye au champ du Seigneur, qu'elle estouffe la bonne semence. *Felix quem faciunt aliena pericula cautum.* C'est a dire: heureux & sage est celuy, qui du malheur d'autrui faict son apprentissage. Les Romains Politiques & fort respectez de tous, pour prevenir les dissentions de leur Republique a cause de la discrepance des Religions, ont donné charge aux Officiers, de veiller que nul ne servit a d'autres Dieux qu'aux Dieux des Romains ni d'autres Ceremonies que de celles du Païs. Car la connivence & tollerance de toute sorte d'opinions & les disputes hautes & subtiles engendrent le mespris de Dieu & de sa Parole. Les Anciens l'ont sententieusement insinue, quand ils ont dit *Pari passu ambulant omnis Religio & nulla Religio* c'est a dire ce sont sœurs gemelles que toute sorte de Religion & nulle Religion. Car l'homme qui n'a l'Esprit relevé assistant aux disputes subtiles & recherchées sans le comprendre & sans scavoir que prendre, passe sa vie sans pieté & Religion. C'est ce mal que des-maintenant nous voyons a nostre grand regret s'augmenter en ces Provinces, a cause de la grande licence de dire & de prescher tout ce qu'on veut.

le Fils.

Mon Pere poursuivez l'allegation des raisons qui induisent nos Magistrats de maintenir la seule & pure Religion, avec laquelle par la grace de Dieu ces Païs ont tant fleuri & prosperé.

le Pere.

La Charité qu'ils doivent a Dieu, est une raison peremptoire; car comment un Magistrat peut il aimer Dieu de tout son cœur, tollerant les Religions differentes & repugnantes par ensemble? *St. Augustin* demande *Quomodo Reges Domino serviunt in timore, nisi ea quæ contra Domini iussa fiunt, religiosa severitate*

 prohibendo

probibendo atque plectendo. C'est a dire Comment servent les Rois a Dieu en crainte, n'est qu'avec severité Religieuse ils defendent & punissent les contraventions aux commandemens du Seigneur? *Constantin le Grand* priva les Novatiens, Valentiniens, Marcionites & Cathaphryges de leurs Temples, & defendit avec rigueur leurs assemblées. l'Empereur *Theodose* tint semblable chemin envers les Arriens, & *Theodoret* donne ceste louange a *Theodose le ieune* qu'en son lict mortel il admonesta ses deux fils successeurs *Vt pietatem perfectam servarent, hac enim & pacem conservari, & Bella confici, & hostes dari in fugam, & trophea excitari & conciliari Victoriam.* C'est qu'ils s'exerceroient en pieté proufitable a toutes choses qui conserve la paix, finit la guerre, chasse les ennemis, donne la victoire & dresse les trophées en triomphe.

le Fils.

Semblables exemples & instructions sont de puissance a l'endroit des Magistrats bons & craignans Dieu.

le Pere

Les Empereurs *Theodose & Valentinian* font coucher par escrit le Zele qu'ils ont a la pieté: *Nous trouvons qu'entre divers soucis que nous portons par l'affection du bien publis, que le principal soin de la grandeur & Maiesté Imperiale, est de bien fonder & fonder la vraye Religion. Car icelle bien establie & practiquée, nous ouvre la porte a toute prosperité contre les complots & machinations des hommes.* St *Augustin* dit ceste Sentence. *faire le bien & ne point defendre le mal c'est consentir a l'abus.*

le Fils.

Mais comment se gouvernent les Papistes es Seigneuries de leur obeissance.

le Pere.

Le Roy d'Espagne, le Duc de Brabant, & autres Seigneurs, tant par Zele qui est sans cognoissance, que

pour

pour la paix de leurs suiets ne permettent aucun exe cice de Religion que de celle dont ils font profession: & leurs defences coupent broche a toutes disputes & conferences soit aux champs en voiage, ou a la mai son. Defendent de ne porter dans leurs limites, aucuns livres chansons & poësies contre leur Religion, statuans des peines tres-severes a ceux qui les portent ou qui les lisent. Voire les Archiducs par Edict special ont prohibez a leurs suiets venans pardeca a cause de leurs affaires, de n'assister aux predications ou la Parole de Dieu est dextrement & droictement detaillée. Leur but est, afin que la dissention en la Religion ne leur taille des difficultez en la Police. Que doncques nous esloignions de nous la tollerances des exercices publics des diverses Religions. Enquerez vous sur ceste matiere de l'advis de *Lipsius* Conseiller du Roy & d'Albert, il decidera la question disant *Vnum Religionem in Regno ferendam*. Qui est *Vn Roy, Vn Dieu, Vne Foy*. Si ce Conseil est bon pour ses maistres il ne sera point mauvais pour nous. Et pleut a Dieu que nos Superieurs fussent autant Zelez a la verité que l'Espagnol le Duc de Brabant & autres Papistes sont portez a la manutention du mensonge.

le Fils

N'y a il point des Princes Chrestiens qui reluisent comme flambeaux & nous fraient le chemin par bons exemples?

le Pere.

Il y a le Roy de la grande Bretagne defenseur de la Foy, le Comte Palatin, le Lant-grave de Hessen, & plus de cent d'autres Princes & grands Seigneurs. Si *Iesus Christ* est nostre Dieu & Sauveur, pourquoi permettre qu'on flechisse le genouil devant Baal? Mettrons nous *Iesus & Dagon* dans un mesme Temple? *St Ciprien* parle industrieusement de ceste matiere au livre de l'unité de l'Eglise. l'amertume, & la douceur,

 les

les tenebres & la lumiere, la pluye & le beau-temps, la guerre & la paix la sterilité & fertilité, la sescheresse & la fontaine, la tempeste & le calme ne peuvét subsister par ensemble. C'estoit imiter & parler apres l'Apostre St Paul qui dit 2 Cor. 6. *quelle participation y a il de iustice avec iniquité? & quelle communication y a il de la lumiere avec les tenebres? & quel accord y a il de Christ & de Belial: ou quelle portion a le fidele avec l infidele? & qu'elle convenance y a il du Temple de Dieu avec les idoles?*

le Fils.

Mon Pere si ie compren vos intentions, il me semble que ne voulez aucun exercice public que d'une Religion: neantmoins il me semble qu'il y a du proufit par la tollerance de plusieurs Religions.

le Pere.

Plusieurs sont d'un tel advis, mais qu'on considere si ce n'est pas faire de ces Provinces une cloaque d'immondicité un rende-vous de tous Sectaires un Hospital pour tous malades. Les meschans qui sont indignes de voir le Soleil, blasphement *Iesus Christ* en face entre nous. De ma part, ie ne repute point un tel bon politique moins bon Chrestien, qui conseille la tollerance de toutes sectes & opinions, & estimant que des tels ne devroyent estre admis ni tollerez en la Regence, ie les mets au rang de ceux desquels le Seigneur dit, *Tu n'es ne froid na bouillant par ainsi d'autant que tu es tiede ie te vomirai hors de ma bouche.*

le Fils

Pour resumer le premier, iugez vous qu'il y a tant de danger a l'entrée & au seiour des Iesuites?

le Pere.

Oui en toute maniere tant a cause des raisons sus-alleguées, que pour la hayne implacable qu'ils nous portent. Vn de leur secte nommé *Tresham* nous monstre la bonne affection de son cœur disant effrontement *Si quelque Prince faict & monstre tant soit peu de faveur a*

un

un Heretique il est a l'instant decheu de sa Seigneurie.

Le Fils.

Qu'ils se gardent donc d'en faire aux Iesuites qui sont les plus pernicieux Heretiques, & de faict ceux qui leur ont portés beaucoup de faveur s'en sont mal portés puis apres.

le Pere.

C'est bien dit, mais les Iesuites l'entendent d'une autre facon: toutefois Messieurs les Estats & tous qui sont en dignité peuvent apprendre par *Tresham* leurs titres & qualitez, & quel honneur les Iesuites leur portent qui les haïssent, & detestent tous Reformés comme Serpens & Crapaux. *Ribadeneyra* le confirme quand d'une interrogation affirmative il demande, *L'inimitie naturelle des Loups & des Brebis est elle plus grande que celle qui devroit estre entre les Catholiques & heretiques*: Puis *les Heretiques sont pires que les Iuifs qui crucifierent Iesus Christ*. Item *Qu'ils sont bestes brutes plus nuisibles que les Payens.*

le Fils.

Mais apparemment que ces deux parlent d'une haine envenimée & amere avec passions melancholiques, qui ne doivent estre imputées a tout le Corps.

le Pere.

Le sentiment de ces deux n'est pas une opinion privée, mais l'experience des plusieurs années a enseigné que c'est une commune & comme une resolution de tous. Car la ou ils sont maistres, ils surmontent en cruauté a tourmenter les vrais fideles les anciens Tirans. Fomenterons nous tels serpens en nostre sein? pour autant qu'ils ont appris a dissimuler a brider a deguiser leur rage & vengeance tant que l'avantage se presente? Si nous donnons lieu a ce conseil il nous adviendra ce que la fable conte de la Poule, qui trouvant les oeufs d'un serpent & les couvant, l'Arondelle l'advertit que pour son salaire elle seroit la premiere destruite par l'engeance qu'elle produiroit,

 le Fils

le Fils.

Mon Pere ie voi qu'avec raiſon ces execrables ſont deteſtez des bons, meſmes des Catholiques, voire de la *Sorbonne* qui a Paris en l'An 1554. 1. Decembre en dit ſon advis comme prophetiquement en ces termes. *Nous ſommes d'advis que ceſte compagnie eſt en matiere de noſtre Foy de perilleuſe conſequence, née pour troubler la Paix de l'Egliſe ſubvertir l'Eſtat de Religion monaſtique, & a peu dire, introduite plus pour la deſolation & ruine qu'a edification.*

le Pere

Sur le iugement de la *Sorbonne* tous Princes Chreſtiens ont bonne occaſion d'appliquer aux Ieſuites & a leur cabale, ce qu'anciennement l'Empereur *Conſtantin le Grand*. Grand en Zele & en Pieté proferoit en ces termes. *O vous haineurs de la verité ennemis de la vie, autheurs & conſeillers des meurtres, vos actions combattent la verité & ſont deſ-honneſtes, vous vous eſiouiſſez en meſchancetés fadeſſes & fables controuvées, dont vous appuyés le menſonge, opprimés l'innocence & privés les fideles de la lumiere de verité. Car vivans en peché, par le luſtre & apparence de pieté vous contaminés tout de vos ſouillures navrés à mort les conſciences pures, voire ſi ie l'oſe dire vous oſtéz le iour de devant les yeux des hommes.* & un peu apres *Quoy doncques permettrons nous que la contamination de telles meſchancetés s'avance de plus en plus?* Finalement il conclud ſon invective *Que ceci ſoit areſté & ferme que deſormais vos aſſemblées pernicieuſes ni en public ni en privé ne ſoient faictes ni tollerées.*

Le Fils.

Voudriez vous tirer ſemblables concluſions contre les Papiſtes & Ieſuites?

le Pere.

I'en feroi ainſi, car il faut ployer ou rompre, qu'y a il donc de plus raiſonnable & a noſtre Eſtat de plus avantageux ou que nous qui ſommes en poſſeſſion par la grace de Dieu demeurions maiſtres ſur les Papiſtes, prians que Dieu leur donne repentance pour recognoiſtre la verité: ou que leur donnans un doigt, puis ils empoignent toute la main & violentent tout le corps

corps de noſtre Eſtat a noſtre perte, &perpetuelle miſere & infamie de noſtre poſterité.

le Fils.

Cuidez vous donc que les Papiſtes nous ayans ſurmontez nous violenteroient en noſtre creance & Religion?

le Pere.

Ie ne le penſe plus, mais i'en ſuis du tout aſſeuré. Ils font ainſi par tout ou ils ſont maiſtres, voire contraignent les Rois d'abandonner la vraye Religion, en laquelle ils ſont nés, eſlevez & qu'ils ont maintenué aux depens de leurs biens & de leur vie:

le Fils.

Que nous aions un exemple du dernier?

le Pere.

Ie n'irai guerre loing, & n'aprofondirai les ſiecles paſſez, ains parlerai du Roy de France *Henry le Grand*. Ce leur eſtoit peu de choſe que le Roy leur permettoit un exercice libre formel & public de la Religion Romaine par tout ſon Royaume, ils l'ont contraint de ſe plonger en la Papauté. S'ils ont eſté tant outrecuidez que d'attenter cela a l'endroit d'un Roi voire des plus vaillans qui en pluſieurs ſiecles en-ca a gouverné de puiſſance ſouveraine : que n'entreprendra leur maudite & effrontée temerite en un gouvernement d'Eſtat? ou tout le monde a la bouche ouverte, non ſeulement ceux qui ſont aſſis au gouvernail, mais auſſi les paſſagers, qui preſument avoir ceſte authorité de parler en dernier reſſort & prononcer le definitif; au moins penſent avoir du credit envers ceux qui manient les affaires eſtans alliez avec eux de conſanguinité & couſinage.

le Fils.

Vous avez monſtré iuſqu'a preſent que la Treves eſt un roſeau caſſé & foible a cauſe de la perfidie de nos ennemis. Mais nos confederations & alliances

que nous avons avec les Rois & Princes nous servent de bonne asseurance.

le Pere.

Ie prise & loue les Confederations & Alliances que nous avons avec tel Roy, tel Prince, tel Potentat, car pour parler selon l'homme on ne sçauroit s'asseurer d'avantage. Le sage prononce *La corde de trois cordons ne se rompt pas si tost*. Nous avons bonne opinion & confidence des Rois de France & de la grande Bretagne, car leurs fidelitez & amitiez ia par plusieurs années experimentées sont telles, que nous ne les sçaurions assez exalter selon leurs mérites. En outre ils ont de l'interest que l'Espagnol qui devore & englou tit les Roiaumes d'autrui, qu'un tel voisin ne soit plus fort par nostre ruïne.

le Fils.

Nous voila donc du tout hors de crainte?

le Pere.

Voire si les Rois estoient immuables & immortels; ils sont nommez Dieux mais ils meurẽt comme les autres hommes. Apres le *Pharao de Ioseph* vint un *Pharao* qui ne le cognoissoit point; *Roboam* succede a *Salomon*, & *Iulien l'Apostat* suit de bien pres *Constantin le Grand*. L'inimité se peut fourrer entre ceux qui sont amis & bien unis : les Alliances & Mariages peuvent esteindre & ensevelir les inimities & astraindre les ennemis au moins ceux qui se deffient, d'un lien de Paix. *David* qui estoit Roy dit des Rois Pseaume 146. Ne vous fiez point sur les Principaux d'entre le Peuple.

le Fils

Ne marchez vous pas seul en cest advis ains est il fortifié des autres qui sont de marque & de qualité?

le Pere.

Le Comte de Northamton Conseiller du Roy de la grande Bretagne homme d'Estat & de grand sçavoir avance ceste remarque, *Que les Princes ne s'esmeu-*

vent

vent des feux allumés es Estats estrangers iusqu'a tant que le vent pousse quelques estincelles sur leurs Palais: & adiouste, *Plusieurs sont nonchalans & engourdis a poursuivre le larron qui emporte le bien de leur voisin, qui bouillans & fervens volent comme des Aigles quand il y va de leur particulier.*

le Fils

Ce que dessus s'approprie dextrement a nostre matiere : or ne vous trouviez vous iamais en presence de quelque politique & homme d'Estat qui en discouroit?

le Pere.

Vn de mes amis homme mettable qui a frotté sa cervelle avec les plus entendus discouroit un iour des confederations, dont ie retins ce qui suit. *C'est une follie de penser que vos cautions entreprendront la guerre pour l'amour de vous: on ne cloche point du mal d'autruy. La Guerre traine inevitablement avec soy tant de malaises despens & fascheries que nul s'y embarque poussé d'affection au proufit d'autruy. Voire on y pense plus de deux fois avant qu'i entrer pour venger le tort qu'on recoit en sa propre cause. Examinez les Articles de la paix de France avec l'Espagne en l'an 1598, le Roy de France y comprend le Duc de Cleves comme son bon ami & allié: Or les Espagnols s'emparans des Villes de l'Empire foullans les Pays des Cleves & Iuilliers &c. pillans & perpetrans mille insolences, n'ont ils point enfrainct la paix? Toutefois le francois ne s'est pas armé & n'a point prins le harnois pour leur manutention & conservation.* Mettez vous devant les yeux la feue Roine d'Angleterre de haute Memoire. Le Roi d'Espagne par force & trahisons poison & autres practiques a taché d'envahir sa Couronne & sa vie: or avec quelles difficultez s'est elle resoluë a bon escient a la guerre offensive contre luy? elle se contentoit de defendre le sien, ou toutefois les occurrences du temps lui presentoient des grands avantages d'affermir son Estat a la faveur

des

des Provinces Vnies comme a demi despens. Des choses pareilles on doit asseoir pareil iugement.

le Fils.

Veu qu'en la Treves'il n'y a asseurance qui vaille, quelles raisons donc vous ont esmeu des le commencement de vostre discours, de vous resiouir avec telle allegresse: veu que selon vostre opinion nous sommes en plus grand danger & peril que durant la guerre.

Le Pere.

La Guerre est un Monstre devorant & traine a sa queue tant de malheurs, que pour s'en redimer on tollere tout quand on peut vivre sans guerre avec seureté & asseurance. Durant la Guerre le vice domine de plein Empire, la vertu est exilée, on ne parle que de sang du sac de pillage des violemens embrasemens & insolences. Or en premier lieu nous en sommes affranchis pour quelque temps: & nos bons voisins qui ont eus leur part a nostre misere par proximité,(l'embrasement d'une maison endommage l'autre, car comme on dit *Est aliquid mali propter vicinum malum* Il ya du mal pour assister l'inconvenient) en sont pareillement deschargez) D'avantage aians traicté la Treves qu'avons monstré estre dangeureuse, nous mettons au monde nostre innocence: que ce n'est de nostre costé ains de celui de l'ennemi, qu'on n'a plustost arresté l'effusion de sang: veu qu'avons mieux aimez de traicter, en tel Estat qu'estoient nos affaires un accord desavantageux & dangereux, que la continuer plus long temps.

le Fils

Ains le precedent narré nous ramentoit que l'eussions peu embrasser plustost veu qu'on nous la tant de fois offert & presenté.

le Pere.

Voire, mais le precedent nous iustifiera, toutes les presentations estans fardées & trompeuses: on presente

sente la paix & des meurtriers se presentent pour assasiner son *Excellence* & autres Seigneurs. C'est que n'avons peu traitter avec asseurãce. Qui s'offensera donc que n'avons voulu permettre d'estre trompez a nostre sceu. Et combié que nos Superieurs soiét asseurez que la Treves n'a este presentée de l'ennemi de bonne affection, l'ont toutefois accepte & prefere a la guerre. Car nous ne prenons plaisir au sang & la dissipation la ruine & le degast ne nous sont point a gré. Dieu nous en est tesmoin! Mais nul ne peut vivre plus long temps en Paix que l'autre ne veut.

le Fils

Avez vous d'autres raisons pour vous esgayer de la Treves.

le Pere

Ie fai grand estime, que le Roy a esté contrainct de confesser la iustice de nostre necessaire defence, & par ainsi qu'avons eus des raisons bonnes & iustes pour ne le plus cognoistre pour nostre Prince & Souverain. Car traictant avec nous *comme Provinces libres sur lesquelles il n'a rien a pretendre*. Il advoue tacitement les formalitez & procedures de Messieurs les Estats contre luy pour n'estre cruellement tirannisez. Au reste i'ose bien esperer, que le Seigneur commencera a s'ennuyer de l'iniuste usurpation des plusieurs Royaumes faite par ses predecesseurs, les mettant en liberté, ce qu'advenant, il n'aura la puissance de nous subiuger encore qu'il voulut.

le Fils.

Faut il que le Roy maintienne tant de Royaumes par force d'armes.

le Pere

Ses domaines sont pour la plusspart usurpations iniustes de ces ancestres. Ce que le Pere a desrobbé le fils n'en peut iouir a iuste titre ni a bonne foy. Tellement que ie persiste d'esperer que Dieu desploiera un

iour

iour sa iuste colere sur la maison d'Espagne. Nos Provinces sont les premieres plumes qu'on lui a ostées; si on ioue a despouiller le Roy & a le desplumer, peu a peu il se trouvera en tel Estat que la Corneille, qui ornée & parée des plumes empruntés se bravoit orgueilleusement. Cause qu'un chacun des autres Oyseaux reprint ce qu'il y avoit mis & la Corneille demeuroit la toute nue a sa honte & confusion. Alors les iustes riront de ioye, voyans en la poudre ceste Maison qui s'eslevoit iusqu'aux nuées, & la iuste vengeance de Dieu du sang innocent.

le Fils.

Ie suis ieune, si Dieu me continue longue vie qui sçait ce que ie verrai en mes iours.

le Pere.

Pleust a Dieu qu'a nostre exemple la France lui tirast de la queue *la Navarre, Naples, la Sicile, le Milan &c.* Afin que ce Monarque du monde, ce *Dominator in Asia & Africa* iustement debouté de ses Seigneuries iniustement occupées, se retirast sur son premier nid de *Hasbourg* pour y regenter avec telle amplitude & plenitude que les Suisses lui permettroient. l'Heritier de Portugal n'est pas a cercher, & les *Arragonnois* ne sont tant amorcez a sa domination qu'ils ne regrettent & verroient volontiers en sa premiere & ancienne splendeur leur *El Iustitia.*

le Fils.

Dieu humilie & abbaisse les montagnes. Or mon Pere, ie crain d'avoir abusé de vostre douceur & patience: vous importunant par tant des demandes toutefois vostre commandement ma enhardi, & le grand & ardent desir d'apprendre sommairement & en abregé les choses arrivées a ma chere Patrie me servira d'excuse

le Pere.

Les advertissemens que ie vous fai de iour en iour

pieté

avec toute fidélité & ſincerité tendent, afin que ſelon pieté cheminiez en ſon Egliſe comme il appartient a la vocation eſtant appellé au corps de Ieſus Chriſt. En outre, que vous aimiez & honoriez Meſſieurs les Eſtats nos Souverains Seigneurs, afin que comme bon ſuiet vous leur ſoyez fidele & loyal a la Patrie. Les inſtructions que ie vien de vous faire vous y pourront avancer, afin que par icelles vous aïez devant les ieux La Regence tiranique d'Eſpagne, La miraculeuſe protection & Divine conſervation de ces Provinces, Le zele de Meſſeigneurs les Eſtats pour noſtre manutention, & les grandes & nompareilles benedictions dont Dieu a honnoré les Lauriers de ſon Excellence. C'eſt que Dieu avec une poignée des gens, contre un Ennemi qui a plus de Royaumes què nous de Villes plus de Capitaines que nous de Soldats, Ennemi plein de trahiſons fraudes & tomperies l'a conſervé au bien de l'Eſtat qu'il a garenti & affermi en liberté. Or a Dieu ſeul Prince, Roi des Rois, & Seigneur des Seigneurs ſoit honneur & gloire eternellement.



